

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
jeudi 06 octobre 2016 à 09h00
Salle Albert Camus - Cugnaux

L'an deux mille seize le jeudi six octobre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni Salle Albert Camus - Cugnaux.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	114
Procurations :	18
Date de convocation :	30 septembre 2016

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie

	DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAIZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, M. Jean-Michel LATTES, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

Pouvoir à

M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Patrice RODRIGUES	Lysiane MAUREL
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Robert GRIMAUD	Mireille ABBAL
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Claude RAYNAL
M. Bruno COSTES	Pascale LABORDE
M. Marc DEL BORRELLO	Michel AUJOULAT
Mme Dominique FAURE	Bernard SOLERA
M. Olivier ARSAC	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Marie-Pierre CHAUMETTE	Romuald PAGNUCCO
Mme Martine CROQUETTE	Monique DURRIEU
Mme Christine ESCOULAN	Christophe ALVES
Mme Annette LAIGNEAU	Thierry FOURCASSIER
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Marthe MARTI	Jean-Luc LAGLEIZE

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE;
Toulouse	Mme Vincentella DE COMARMOND;

Rappel de l'ordre du jour

- 1 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 30 JUIN 2016**
- 2 **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 16 JUIN 2016**
- 3 **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**
- 4 **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (15) - *DEL-16-0783*
 - 4.2 Désignation d'un représentant (suppléant) au sein de l'Etablissement Public Foncier Local - *DEL-16-0784*
 - 4.3 Toulouse - Quartier Ginestous - Canal latéral à la Garonne - Mise à disposition d'une passerelle flottante entre Toulouse Métropole et l'association Stade Toulousain Rugby : Adoption d'une convention d'occupation temporaire - *DEL-16-0638*
 - 4.4 Aires d'accueil des gens du voyage - Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences (2) - *DEL-16-0807*
 - 4.5 Commune d'Aussonne - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours - Compétence Eau potable - Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0806*

- 4.6 Commune de Bruguières - SIVOM du Girou - Compétence gestion des déchets ménagers et assimilés - Loi de Modernisation de l'Action publique Territoriale et de l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - *DEL-16-0781*
- 4.7 Zénith - Transfert de compétences : reprise des actions cédées par la Ville de Toulouse au capital social de la SEMEST et désignation de représentants - *DEL-16-0294*
- 5 FINANCES**
- 5.1 Décision modificative n°4 - Budget principal et budgets annexes - *DEL-16-0822*
- 5.2 Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (3) - Exercice 2016 - *DEL-16-0823*
- 5.3 CPER 2002-2006 - Convention de mandat " La Fabrique Culturelle " : Approbation du bilan de clôture - *DEL-16-0824*
- 6 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES**
- 6.1 Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 : Adoption du Programme Opérationnel 2016 - *DEL-16-0834*
- 6.2 CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Bâtiment des blocs chirurgicaux de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT): adoption de la convention financière - *DEL-16-0829*
- 6.3 CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Bâtiment de l'unité clinique ruminants de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0833*
- 6.4 CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Réfection des façades et amélioration de l'isolation thermique du bâtiment A de l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications (ENSEEIH) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0830*
- 6.5 CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Études de réhabilitation/repositionnement du pôle de pharmacie odontologie: adoption de la convention financière - *DEL-16-0831*
- 6.6 CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Rénovation du bâtiment 4TP4 Biologie Géosciences (BG) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0832*
- 6.7 CPER 2015-2020 - École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Équipements pour la Plate-forme d'essais pour les systèmes Hommes-Machines aéronautiques (ACHIL): adoption de la convention financière - *DEL-16-0826*
- 6.8 CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Équipements pour la Soufflerie Aéro-Acoustique (SAA) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0827*
- 6.9 CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Équipements pour Systèmes Aéronautiques et Spatiaux - Plate-forme de Recherche en commande et de simulation distribuée de Systèmes Embarqués aéronautiques et spatiaux (SAS-PRISE) : adoption de la convention financière - *DEL-16-0828*
- 7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**
- 7.1 International - Midi-Pyrénées CoopDev' - programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0751*
- 7.2 Europe - Maison de l'Europe - programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0752*
- 7.3 Aérospatial - Aerospace Valley - mise en oeuvre du projet Booster : adoption d'un avenant à la convention - *DEL-16-0767*
- 7.4 Aérospatial - Académie de l'Air et de l'Espace - programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0753*
- 7.5 Numérique : Lancement du quartier " Creative District " - *DEL-16-0839*
- 7.6 Numérique - Cluster DigitalPlace - programme d'actions 2016 : adoption d'un avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0772*
- 7.7 Numérique - La Méléé - programme d'actions 2016 : adoption d'un avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0836*
- 7.8 Cluster Automotech - étude de faisabilité du démonstrateur " véhicule autonome et connecté " : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0754*
- 7.9 Economie Sociale et Solidaire - Midi-Pyrénées Actives - programme d'actions 2016 : adoption d'un avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0756*
- 7.10 Créations d'entreprises - Zone franche Urbaine - Plate-forme ECOBIZ : renouvellement du partenariat avec la CCI de Toulouse - *DEL-16-0774*
- 7.11 Création d'entreprises - Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées - "Les entrepreneuriales 2016" : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0762*
- 7.12 Emploi - "Forums Emploi" (2ème tranche 2016) : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0759*
- 7.13 Emploi - Jeune Chambre Économique de Toulouse " Festival made in 31 " - Prix Toulouse Métropole : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0761*
- 7.14 Manifestations et Salons - INRA - "22ème International Conférence on Principles and Pratiques and Constraint Programming" : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0757*
- 7.15 Manifestations et Salons – Meeting et festival " Des étoiles et des ailes " 2016-2017 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0770*
- 7.16 Manifestations et Salons - ISAE "Colloque GIS - Micro-Drones" : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0758*
- 7.17 Manifestations et salons - TAUG - "Developers Festival" Toulouse 2016 : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0821*
- 7.18 Manifestations et Salons - Association DOC31 "Octobre Rose 2016" : soutien de Toulouse Métropole - *DEL-16-0760*
- 7.19 Attractivité - "EuroSciences Open Forum" ESOF 2018 : adoption d'une convention cadre avec l'Université Fédérale de Toulouse et l'Agence d'attractivité "So Toulouse" - *DEL-16-0768*
- 7.20 Attractivité - salons MIPIM et SIMI 2016-2018 : adoption d'un avenant n°1 à la convention - *DEL-16-0769*
- 7.21 Immobilier - Raccordement des pépinières d'entreprise au réseau Haut Débit : adoption d'une grille tarifaire pour les prestations internet - *DEL-16-0550*
- 7.22 Immobilier - Hôtels d'entreprises : adoption d'une nouvelle grille tarifaire - *DEL-16-0764*
- 7.23 Commerce - Position de Toulouse Métropole concernant le dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du code du travail - *DEL-16-0805*
- 7.24 Projet industriel : adoption d'un protocole tripartite Toulouse Métropole / Ville de Toulouse / Latécoère - *DEL-16-0881*
- 8 URBANISME ET PROJETS URBAINS**
- 8.1 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne : Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU0 secteur "Lou Pintre" - *DEL-16-0779*

- 8.2 7ème modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Toulouse Métropole, Commune de Castelginest : Justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une première partie de la zone 2NA secteur "Naucou" - *DEL-16-0778*
- 8.3 1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Cugnaux : Décision de lancement - *DEL-16-0676*
- 8.4 Approbation de la 12ème modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Toulouse Métropole, Commune de Launaguet suite à enquête publique - *DEL-16-0747*
- 8.5 Approbation de la 5ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Quint-Fonsegrives - *DEL-16-0776*
- 8.6 Approbation de la 5ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Villeneuve-Tolosane suite à enquête publique - *DEL-16-0777*
- 8.7 Toulouse EuroSudOuest : Approbation du protocole d'accord relatif au Projet d'Intérêt Majeur - *DEL-16-0810*
- 8.8 Toulouse EuroSudOuest - Evolution du dispositif d'Etudes : adoption des avenants 4 à la Convention Cadre d'Etudes Partenariales et à la Convention d'Application Administrative et Financière - *DEL-16-0809*
- 8.9 Commune de Toulouse - Quartier prioritaire Bellefontaine : Instauration d'un sursis à statuer sur le secteur en franges des projets de renouvellement urbain - *DEL-16-0663*
- 8.10 Commune de Toulouse - Quartier prioritaire Reynerie-Mirail Université : Instauration d'un sursis à statuer sur le secteur en franges des projets de renouvellement urbain - *DEL-16-0665*
- 9 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE**
- 9.1 Voie de liaison des Ramassiers - tronçon 2 : Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du 24 avril 2012 - *DEL-16-0717*
- 9.2 ZAC Malepère (commune de Toulouse) : approbation du bilan de la mise à disposition du public du dossier comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat concernant le projet - *DEL-16-0331*
- 9.3 ZAC Toulouse Montaudran Aerospace (Commune de Toulouse) : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL 2015) - Oppidea - *DEL-16-0812*
- 9.4 Commune de Castelginest - Chemin de la Bartolle - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la Société "Les Capitouls" et convention de reversement : approbation des avenants n°1 - *DEL-16-0706*
- 9.5 Commune de Castelginest - RD59 - Route de Bruguières : adoption d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société SNC PIERRE PREMIER et convention de reversement - *DEL-16-0780*
- 9.6 Commune de Colomiers - Secteur Trigubeurre Sud : Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) et approbation des premières conventions subséquentes - *DEL-16-0659*
- 9.7 Commune de Cornebarrieu - Secteur route de Pibrac : Instauration d'un périmètre et d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société NEXITY - *DEL-16-0661*
- 9.8 Commune de Gratentour - 4, Route de Bruguières : adoption d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société NOVILIS PROMOTION et convention de reversement - *DEL-16-0782*
- 9.9 Commune de Saint Orens-de-Gameville - Secteur de Bousquet-Pradelle - Travaux de voirie et réseaux : instauration d'un périmètre et d'une convention de Projet urbain Partenarial (PUP) avec la Société VINCI Immobilier Promotion - *DEL-16-0183*
- 9.10 Commune de Saint-Orens de Gameville - Secteur de Bousquet-Pradelle - Travaux de voirie et de réseaux : approbation d'une convention de Projet urbain Partenarial (PUP) avec la Société SNC Saint-Orens le Bousquet - *DEL-16-0184*
- 9.11 Commune de Tournefeuille - Accessibilité du chemin de Larramet et de ses abords : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la SCCV ARIZONA - *DEL-16-0675*
- 9.12 Création de la zone d'aménagement différé (ZAD) Caillouris-Fourcaudis à Colomiers - *DEL-16-0699*
- 9.13 Création de la zone d'aménagement différé (ZAD) Belle Enseigne - Pé d'Estèbe - Montole sur les communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane - *DEL-16-0700*
- 9.14 Opérations foncières - Commune de Fonbeauzard - Zone d'activités des Quatre Saisons : Cession du lot 1 à la SCI LINA AKIM - *DEL-16-0719*
- 9.15 Opérations foncières - Commune de Toulouse - 103, rue Edmond Rostand : Cession d'un ensemble immobilier au Syndicat Mixte des Transports en Commun - *DEL-16-0733*
- 9.16 Toulouse Saint-Simon - Lancement d'une consultation pour la cession d'un terrain situé chemin de Guilhermy : Autorisation de signer une promesse de vente avec le candidat retenu - *DEL-16-0820*
- 9.17 Opérations foncières - Commune de Toulouse - Oncopole : cession de l'îlot D4 à SNC ICADE PROMOTION TERTIAIRE - *DEL-16-0813*
- 9.18 Opérations foncières - Commune de Toulouse - ER 742 - aménagement de la route de Labège : Acquisition d'emprises foncières à M. Cattelan, aux copropriétés des n° 65 et 81 de la route de Labège et à la SA HLM Promologis - *DEL-16-0732*
- 10 HABITAT**
- 10.1 Contrat de Ville - Quartiers prioritaires Politique de la Ville : conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) - *DEL-16-0600*
- 10.2 Contrat de Ville - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain : Adoption d'une convention cadre 2016-2017 avec l'aua/T pour la réalisation d'études et de diagnostics - *DEL-16-0815*
- 11 DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS**
- 11.1 Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) - Financement des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax : Adoption du principe de financement des études et de l'action foncière - *DEL-16-0748*
- 12 COHÉSION SOCIALE**
- 12.1 Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations - 3ème tranche 2016 - *DEL-16-0645*
- 12.2 GIP Réussite Educative : Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2016 - *DEL-16-0730*
- 12.3 GIP Ressources et Territoires (MODAT) : Contribution 2016 de Toulouse Métropole - *DEL-16-0731*
- 13 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES**
- 13.1 Compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - *DEL-16-0470*
- 13.2 CLUB 21 - Création et mise en ligne d'une boîte à outils et d'un logo "biodiversité" à destination des communes de Toulouse Métropole - *DEL-16-0689*

- 13.3 Projet Civigaz : Approbation d'une convention de partenariat entre Toulouse Métropole, FACE Grand Toulouse et GRDF - *DEL-16-0724*
- 13.4 Défi Familles à Energie Positive : lancement de la troisième édition - *DEL-16-0725*
- 13.5 Dispositif AGILT : attribution de prix - *DEL-16-0726*
- 13.6 Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège - animation et élaboration du Plan de Gestion - Programme 2016 : attribution d'une subvention à Nature Midi-Pyrénées - *DEL-16-0721*
- 13.7 Education à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations - *DEL-16-0723*
- 13.8 Règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques Finagaz à Fenouillet : avis de Toulouse Métropole - *DEL-16-0589*
- 14 CULTURE**
- 14.1 Théâtre et Orchestre National du Capitole - Développement de l'offre culturelle de l'Orchestre : Adoption d'une convention de partenariat avec la Société MERCIALYS - *DEL-16-0568*
- 14.2 Théâtre National de Toulouse (TNT) : approbation de l'avenant n°2 à la convention financière 2016 - *DEL-16-0835*
- 14.3 Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Futurapolis 2016 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit - *DEL-16-0802*
- 14.4 Approbation d'une démarche de recherche de mécénat au bénéfice des projets de culture scientifique, technique et industrielle : adoption d'une convention type de mécénat et d'une convention de mécénat avec l'entreprise Altran - *DEL-16-0801*
- 14.5 Construction de la halle du conservatoire des mécaniques : remise gracieuse des pénalités appliquées à l'entreprise CCB titulaire du marché n°14M285 relatif au lot n°12 menuiseries intérieures - signalétique - *DEL-16-0631*
- 15 VOIRIE**
- 15.1 Jonction Est : Approbation du bilan de concertation - *DEL-16-0641*
- 15.2 Jonction Est : Approbation d'une convention d'étude avec ASF - *DEL-16-0642*
- 15.3 Desserte Ritouret - Commune de Blagnac : Approbation du programme de création d'un accès sur l'A621 depuis la rue Dieudonné Costes - *DEL-16-0639*
- 15.4 Desserte Ritouret - Commune de Toulouse - Création d'une sortie de la RD901 sur la rue Vélasquez : Ouverture de la concertation et approbation des modalités - *DEL-16-0640*
- 15.5 Commune de Bruguières - Réaménagement du coeur de Ville Place de la République : Approbation du Bilan de concertation - *DEL-16-0593*
- 15.6 Commune de Bruguières - Réaménagement du coeur de Ville Place de la République : Approbation de l'avant projet et du montant prévisionnel des travaux - *DEL-16-0643*
- 15.7 Commune de Toulouse - PAE Bordeblanche - 2ème phase - Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le chemin de Ramelet Moundi : Approbation de l'avant projet et du montant prévisionnel des travaux - *DEL-16-0020*
- 15.8 Commune de Toulouse - Travaux d'aménagement d'un tourne-à-gauche-sur l'avenue Salvador Allende : Instauration d'une Participation pour Equipement Public Exceptionnel (PEPE) - *DEL-16-0674*
- 15.9 Commune de L'Union - Quartier de la Violette - Aménagement des espaces publics : Approbation des modalités de concertation - *DEL-16-0652*
- 15.10 Installations Communautaires de Télécommunication (ICT) : Adoption de nouveaux tarifs pour les droits d'usage des installations métropolitaines de télécommunication sur les secteurs hors zones d'aménagement concertées - *DEL-16-0671*
- 16 EAU ET ASSAINISSEMENT**
- 16.1 Commune de Saint-Jory - Construction de la nouvelle station d'épuration : principe et acquisitions foncières - *DEL-16-0743*
- 17 SPORTS ET BASES DE LOISIRS**
- 17.1 Rencontre France-Samoa (12 novembre 2016): adoption d'une convention avec la Fédération Française de Rugby à XV pour mise à disposition du Stadium à titre gratuit - *DEL-16-0819*
- 18 VOEUX**
- 19 QUESTIONS DIVERSES**
-

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

M. MOUDENC

Je vais donner la parole à Alain CHALÉON, Maire de Cugnaux, pour un mot d'accueil.

M. CHALÉON

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus métropolitains, mesdames et messieurs : les élus de Cugnaux, mon premier adjoint Michel AUJOUAT qui est aussi votre premier vice-président, les employés municipaux et les Cugnais vous souhaitent la bienvenue. Je vais, en quelques mots, vous raconter Cugnaux, préciser sa place dans notre territoire, et nous verrons ensemble que Cugnaux peut être une richesse pour Toulouse Métropole. Raconter Cugnaux, c'est partir des forêts de chênes et

des vignes qui constituaient notre territoire. Puis, notre ville s'est développée au carrefour de deux routes, l'une reliant Portet à Plaisance-du-Touch, l'autre reliant Toulouse à Seysses et Muret. De ce carrefour, Cugnaux a gardé un centre-bourg vivant, avec l'église, la mairie, le marché, les commerces de proximité. À l'emplacement de la gare, qui voyait descendre les Toulousains venant prendre l'air de la campagne, a été construit notre pôle culturel appelé Quai des arts. La troupe de danse contemporaine dirigée par Samuel MATHIEU y réalise un travail dont la Métropole peut être fière et qui préfigure ce qui pourrait être un « pôle danse » métropolitain. Quelle est la place de Cugnaux dans la Métropole ? Aujourd'hui, Cugnaux est la cinquième ville de Toulouse Métropole. Regardez la carte de notre territoire, la situation de Cugnaux, avec Villeneuve-Tolosane, est un peu atypique. Les découpages territoriaux très administrato-politiques font de nos deux villes une enclave sur les territoires de la communauté d'agglomération du Muretain. Et nous voilà coincés entre les zones commerciales de Portet-sur-Garonne, de Roques, et la future zone Val Tolosa à Plaisance. Coincés aussi dans les embouteillages matin et soir, vous avez pu le constater en venant ce matin. Comme me le font gentiment remarquer quelques industriels cugnalais, Cugnaux n'est desservi que par les corbeaux ! J'exagère, bien sûr, mais les Cugnalais espèrent depuis quarante ans le boulevard urbain du canal de Saint-Marty. En ce qui concerne les transports en commun, vous avez, Monsieur le Président, souligné l'importance d'une liaison transversale sud-ouest qui nous relierait d'un côté à la gare de Portet, Saint-Simon, et de l'autre au pôle industriel de Colomiers et Blagnac. Je sais que vous travaillez à ce projet, c'est d'un intérêt majeur pour notre ville. Je sais que vous recevez beaucoup de sollicitations et que vous ne pouvez toutes les satisfaire, mais permettez au maire de Cugnaux d'être un peu jaloux et un peu en colère quand je vois le projet Mobilité 2020-2030. Tous les secteurs de la Métropole seront desservis par des transports performants, métro, tram ou Linéo. Il existe une zone blanche et une seule, le secteur Cugnaux-Villeneuve. Pourtant, Cugnaux est une pépite qui peut faire briller Toulouse Métropole. Cugnaux a une histoire industrielle riche avec deux pôles d'excellence : le parfum avec l'entreprise Berdoues, et l'aéronautique avec Francazal. Francazal, qui fut le premier aéroport de Toulouse, a vu les pionniers de l'aéropostale s'envoler vers l'Afrique. Puis ce fut la base aérienne 101 pendant 60 ans. Je crois savoir d'ailleurs que certains ici y ont effectué leur service militaire. Francazal, c'est aujourd'hui trois parties, une partie militaire, le 1^{er} RTP, qui devient le pôle national des opérations aéroportées et dont les bâtiments sont en construction. Une partie concédée par l'État, qui est un aéroport d'affaires et une zone industrielle accueillant des entreprises de maintenance aéronautique, de construction de drones et de véhicules automatiques. Depuis juillet, ATR y développe ses activités avec 300 emplois prévus sur le site d'ici un an. Enfin, une troisième partie, qui est actuellement une friche de près de 50 hectares et sur laquelle les élus et les services de Cugnaux et de Toulouse Métropole travaillent avec l'État pour en faire une zone d'activités en lien avec l'aéronautique, les drones et la robotique. Voilà la pépite, 300 hectares de zone d'activité autour d'un aéroport. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, le terrain est là, les industriels sont prêts à venir. Je vous demande de prendre la mesure de cette chance qu'il ne faut pas laisser passer. Ce sera aussi l'occasion de rééquilibrer le territoire. Regardons encore la carte de Toulouse Métropole. Les activités, les emplois sont au nord et à l'est : Blagnac, Montaudran, le Sicoval. Les habitants sont à l'ouest : Mirail, Tournefeuille, Cugnaux. Francazal, donc, est un intérêt économique majeur, intérêt de l'aménagement du territoire et j'espère aussi, intérêt politique de tous les élus métropolitains. Je connais votre volonté de faire de notre métropole un territoire attractif au niveau européen et mondial. Cugnaux vous fait confiance, et je vous salue de bons travaux.

M. MOUDENC

Monsieur le maire, mon cher Alain CHALÉON, mes chers collègues, sans entamer le propos liminaire, je voulais, en votre nom, et évidemment à titre personnel, remercier Alain CHALÉON pour son accueil, remercier toute l'équipe municipale cugnalaise qu'il anime et le remercier d'avoir saisi cette occasion, rare pour lui, puisqu'il n'est pas membre du Conseil de Métropole, non seulement de mettre

en valeur Cugnaux, mais également de dire certains atouts et certaines problématiques de la commune. Lorsqu'on regarde l'histoire de Cugnaux, effectivement, au plus loin que l'on peut trouver des traces, nous sommes renvoyés à une période où dominaient les forêts et toute une économie sylvestre qui n'est plus actuelle mais dont il reste, ici et là, je crois le savoir, des vestiges dans la commune. Aujourd'hui, Cugnaux est une commune de la Métropole et elle y occupe une place importante. Sur les 37 communes, c'est la cinquième en démographie, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire. Et lorsqu'on observe l'histoire démographique de Cugnaux, on voit qu'au début des années 80, un virage est pris au cours duquel la ville entame une dynamique de développement. Aujourd'hui Cugnaux, vous l'avez souligné, participe à la dynamique de la métropole toulousaine, avec quelques 16 000 habitants. Et elle développe non seulement l'habitat, mais un certain nombre de projets économiques avec une zone d'enjeux très forts sur laquelle nous sommes collectivement investis, l'État d'abord puisqu'il a la main, la Métropole et la commune de Cugnaux également, à savoir Franczal. Effectivement, je la connais bien pour y avoir quelques souvenirs de jeunesse à l'époque où les problèmes d'aujourd'hui ne se posaient pas. Effectivement, nous avons à travailler ce sujet. L'arrivée, il y a quelques mois, de l'entreprise ATR est un bon signe pour le développement économique de la zone et sa reconversion, avec un parti pris tout à fait qualitatif. Nous savons très bien que le corollaire du développement économique et urbanistique, à Cugnaux comme dans les autres communes de la Métropole, c'est un certain nombre de problématiques de développement que nous devons gérer, et vous avez été totalement dans le rôle qu'est le vôtre en soulignant vos attentes en matière de déplacement. Nous savons tous dans nos communes que la question de la mobilité est une question essentielle pour l'avenir. J'ai bien entendu votre insatisfaction vis-à-vis du document qui est en préparation au Conseil syndical du SMTC, dont nous aurons l'occasion de discuter largement, puisqu'à partir du 19 octobre prochain s'ouvre une période qui va durer 15 mois. Durant ce temps, tout cela va être débattu, enrichi et consolidé en termes d'ambition. Et il est juste que Cugnaux exprime son point de vue et prenne sa place dans cette ambition ; je suis certain qu'au-delà du propos d'aujourd'hui, vous le ferez. Permettez-moi d'avoir une pensée amicale également pour celui qui est votre premier adjoint et qui est le premier vice-président de notre assemblée, Michel AUJOLAT, qui est très investi dans ses fonctions métropolitaines, et qui participe donc à la représentation de Cugnaux au plus haut niveau dans la vie de notre collectivité. Je crois qu'il est important que régulièrement, pas forcément souvent, mais régulièrement, nous puissions venir siéger dans les communes, pas uniquement dans le lieu habituel de nos instances délibératives sur le site Maréngo à Toulouse, de manière justement à entendre le point de vue des communes dans leur diversité.

Mes chers collègues, je propose maintenant que nous passions à l'ordre du jour. Auparavant, je vous informe du retrait du point suivant :

- 15.8 Commune de Toulouse - Travaux d'aménagement d'un tourne-à-gauche sur l'avenue Salvador Allende : Instauration d'une Participation pour Equipement Public Exceptionnel (PEPE) -DEL-16-0674

et de la remise en séance des points suivants :

- 11.1 Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) - Financement des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax : Adoption du principe de financement des études et de l'action foncière -DEL-16-0748
qui annule et remplace le point précédemment transmis.
- Un vœu du groupe socialiste, relatif au maintien du tarif jeune sur le réseau Tisséo, remis trop tard pour être inséré dans le dossier préparatoire à cette séance.

Également, je tiens à préciser un certain nombre de règles de séance. En vertu de l'article 7 de notre règlement intérieur, je suis chargé d'assurer seul la police de l'assemblée et de prononcer l'interruption des débats si nécessaire. Il y a deux jours, j'ai adressé une note aux présidents de groupes et je n'ai d'ailleurs reçu aucune remarque écrite en retour, pour préciser les conditions dans lesquelles va se dé-

rouler cette séance et désormais celles qui suivront. J'ai entendu ce que m'ont fait remonter un certain nombre de présidents de groupes et surtout l'écrasante majorité d'entre vous, qui souhaitent que les débats soient davantage ordonnés et que chacun y mette du sien. En vertu de cela, je vais donc vous préciser que les liminaires donneront l'occasion, comme d'habitude, à moi brièvement, puis à tous les présidents ou un porte-parole de groupe, de donner un point de vue sur des sujets d'actualité, mais des sujets d'actualité qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour, que ce soit en termes de délibération ou en termes de vœux. Tout le monde doit se discipliner, moi le premier. J'avais prévu d'intervenir sur un certain nombre de sujets qui sont traités par des vœux, je n'interviendrai donc pas là-dessus. Je rappelle donc un certain nombre de délibérations importantes qui n'ont donc pas à être traitées par les liminaires : la délibération 7.3 concernant le repos dominical dans les commerces, la 7.24 sur Latécoère, la 9.3 sur le Projet d'Intérêt Majeur de Toulouse Euro Sud-Ouest, la délibération 11.1 sur le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) et la Ligne à Grande Vitesse (LGV), la délibération 13.1 sur la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), la 13.8 sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Finagaz à Fenouillet, les 15.1 et 15.2 sur le projet routier « Jonction Est » et la 17.1 sur le match de rugby France-Samoa. Également, au titre des vœux déposés, je demande de ne pas intervenir sur l'accueil de l'Agence européenne du médicament, sur la mixité sociale dans les établissements scolaires de la Métropole, sur le plan social de Latécoère, sur la politique des transports, que ce soit le PDU, la troisième ligne, la demande de report de l'arrêt du PDU ou les tarifs Tisséo, et les critères d'attribution des subventions de la métropole. Donc si ces sujets-là sont abordés dans les liminaires, je prononcerai l'interruption des propos de celui qui les tiendra et je demanderai aux techniciens de faire le nécessaire. Voilà, cela s'appelle la police de l'assemblée. Donc, n'en déplaise à certains contestataires, nous allons discuter de tous ces sujets, mais dans l'ordre prévu, c'est-à-dire dans l'ordre que j'ai déterminé en fixant l'ordre du jour d'une part ; d'autre part dans l'ordre voulu par les auteurs des vœux qui ont souhaité aborder ces sujets sous cette forme, c'est-à-dire à la fin des débats de notre assemblée. Voilà, les choses sont claires, personne n'est pris par surprise.

En ce qui me concerne, quelques mots en termes de propos liminaires et quelques nouvelles. D'abord, j'étais au Congrès des régions la semaine dernière, où je représentais France urbaine. Le Premier ministre a annoncé une mesure qui est un tournant dans les finances locales, à savoir l'affectation d'une partie du produit de TVA aux régions. Je considère que c'est quelque chose de très important, même si ça ne parle pas forcément au grand public, car cela veut dire que l'État est prêt à rentrer dans une logique de recettes directes pour les collectivités et de sortir d'une seule logique de dotations par laquelle on nous compense ce qu'on nous a déjà enlevé, en nous mettant à la merci des choix de l'État. Je souhaite que le moment venu, les métropoles en bénéficient aussi. A partir du moment où une jurisprudence est créée pour les régions, c'est un combat que nous allons mener.

Toujours en ce qui concerne les rapports entre l'État et la Métropole, je vous donne des nouvelles de l'état d'avancement de l'élaboration du pacte État/Métropole pour notre Métropole. Vous savez qu'au nom de France urbaine également, le 6 juillet dernier, et toujours avec le Premier ministre, j'ai signé un pacte cadre au niveau national. Ce pacte est appelé à être décliné en 15 pactes, un pour chacune des métropoles de notre pays, avec pour objectif d'aboutir à la fin du mois de novembre. À l'heure actuelle, nous sommes en discussion avec notre ministre référent, Jean-Michel BAYLET, et lorsque nous aurons avancé, nous pourrions en discuter, avant la finalisation de ce pacte.

Bonne nouvelle également sur cette question difficile de l'aire de grand passage et je remercie tous les collègues, en particulier les maires, du travail qui a été fait il y a quelques semaines, avec la participation, dans un premier temps, du préfet. Nous avons désormais défini une méthode et un calendrier qui va permettre de faire face aux obligations légales qui sont les nôtres, de manière partagée, collective et responsable. Je salue l'engagement de tous et en particulier des maires.

Deux autres points, d'abord le Parc des expositions. Nous avons pris la décision en fin d'année dernière de lancer le projet. Au mois de février, sans tarder, nous avons lancé les premiers appels d'offres.

Depuis, un certain nombre d'entre eux ont commencé à être attribués et le chantier, dans sa phase préliminaire, commence ces jours-ci. Donc nous sommes au rendez-vous, avec pour le moment, sur les premières phases d'appel d'offres, un taux très satisfaisant de mise en application du « Small Business Act ».

Dernier point que je veux souligner, le travail de fond, le dialogue entre le Département et la Métropole bat son plein et j'ose dire, se passe bien, en ce qui concerne les transferts de compétences dont nous avons convenu, il y a presque un an maintenant, de manière à ce que d'une part les transferts de compétences elles-mêmes puissent se passer de manière optimale au premier janvier prochain, mais également le transfert des personnels afférents, où, là aussi, un dialogue social apaisé et partagé s'est instauré.

Je ne vais pas plus loin pour respecter les principes que j'ai indiqués et je vais maintenant donner la parole aux groupes pour, justement, les liminaires. Je vais la donner dans l'ordre d'importance numérique des groupes, s'ils le souhaitent, évidemment, donc groupe Socialiste, puis groupe des Indépendants, groupe RDSE, groupe Communiste, groupe Métropole citoyenne et les Verts pour finir. La parole est au groupe Socialiste.

M. RAYNAL

Mon propos liminaire pourra être court, mais uniquement parce que je n'ai plus de voix. Cela peut être une raison, certes non réglementaire, mais qui permet de répondre à votre préoccupation. Je voudrais d'abord vous dire qu'il y a eu un certain nombre d'interrogations au niveau des présidents de groupes et contrairement à ce que vous disiez, nous avons répondu et nous n'avons pas validé les positions que vous venez d'exprimer, positions qui nous sont arrivées avant-hier, pour nous indiquer que les propos liminaires devaient porter sur rien. Parce qu'effectivement, si nous suivons votre intervention, on peut parler du temps, on peut saluer le maire de Cugnaux, ce que je fais, d'abord, bien sûr, mais de rien d'autre. Je crois que ce point doit être a minima rediscuté dans sa forme et je rappelle que nous sommes une assemblée politique, que nous gérons 1,5 milliard de budget annuel et que, bien entendu, une parole politique doit pouvoir s'exprimer dans notre assemblée. A tout le moins, Monsieur le Président, je vous demanderai de surseoir à cette mesure pour cette réunion. Si vous le souhaitez, vous me couperez le micro, nous verrons bien, mais je crois que ce n'est pas acceptable de le faire en l'état. Je crois que nous partageons par contre l'idée qu'il faut être synthétique dans nos interventions. Nous nous étions mis d'accord sur l'idée d'un maximum de dix minutes par groupe, je crois que c'est du bon sens. Mais par contre, pour les contenus, nous devons garder bien sûr toute la légitimité à prêter aux élus pour définir ce qui doit figurer dans leurs propos liminaires. Donc je verrai bien à quel moment vous me coupez le micro, Monsieur le Président, mais je souhaite sincèrement que vous ne le fassiez pas, en tout cas cette fois-ci, et que cela donne lieu à une amélioration de notre règlement. Encore une fois, on peut comprendre l'intérêt de mieux organiser nos débats, mais on ne nous privera pas d'une parole politique sur les sujets qui nous apparaissent comme les sujets majeurs. D'ailleurs, la question du propos liminaire c'est celle-là. Je voudrais vous dire, ça j'y suis autorisé, que je suis d'abord très heureux que cette manifestation se fasse à Cugnaux. Cela a permis à juste titre à Monsieur CHALÉON, le maire qui nous accueille, de rappeler les difficultés de ce secteur en termes de circulation, de mobilité, de transport public. Il a eu raison de le faire, et permettez-moi, en tant qu' élu de Tournefeuille, d'y apporter tout mon soutien. D'ailleurs, tous ceux qui sont arrivés avec une demi-heure de retard ont pu constater que la problématique n'était pas tout à fait vaine. Il y a un vrai sujet. C'est aussi un plaisir de revenir dans une commune qui m'a élu pendant seize ans conseiller départemental, conseiller général à l'époque. Donc j'ai un grand plaisir à revenir dans cette salle Albert Camus.

Pour ce qui concerne l'actualité politique de la période, il me semble qu'elle tourne autour de deux sujets. Le premier concerne, finalement, l'économie et une problématique sur laquelle nous devons nous pencher, qui est une problématique liée à deux entreprises aujourd'hui. Latécoère, vous avez dit

qu'on en reparlerait sur un autre point d'ailleurs, ou un autre plan, et puis la société Intel. Dans les deux cas, ce qui est problématique, ce qui, me semble t'il, doit être mis en avant, c'est qu'il ne s'agit pas là d'entreprises qui seraient sur des secteurs déclinants, sur lesquels on pourrait comprendre qu'il y ait une difficulté sur l'emploi. Il s'agit au contraire d'entreprises qui sont sur des secteurs de pointe et pour lesquelles l'appui, de la collectivité, mais aussi l'appui général de l'ensemble des collectivités publiques, a été extrêmement important. Dans le cas de Latécoère, il s'agit d'aéronautique et c'est un sujet évidemment majeur, nous le savons. Dans le cas d'Intel, il s'agit quand même de la plus grosse entreprise mondiale de processeurs. Le fait qu'elle se retire non seulement de Toulouse, mais de l'ensemble des sites français, pose question, en particulier au regard du soutien dont elle a bénéficié avec le crédit d'impôt recherche qu'elle a reçu pendant des années pour développer sa recherche à Sophia-Antipolis, à Toulouse et ailleurs. Je voulais vous informer que j'ai saisi, d'ailleurs, les deux ministres, ministre et secrétaire d'État, en charge de cette question. Pour nous, il n'est pas acceptable et il n'est pas possible d'occulter le fait que des entreprises de pointe aujourd'hui licencient dans notre agglomération, alors qu'elles ont bénéficié de soutiens importants, au niveau de l'État surtout, et quelquefois au niveau de Toulouse Métropole. Sur ces questions-là, je n'irai pas plus loin, puisque, comme vous l'avez indiqué, il y aura un vœu, au moins sur la partie Latécoère.

Une deuxième question constitue le sujet majeur. On pourrait évidemment passer une réunion de Toulouse Métropole sans évoquer un sujet majeur, ou alors par le biais d'un vœu, à 18 heures, quand il n'y a plus personne. Mais ce n'est pas possible. Le sujet majeur est le plan Mobilité 2020-2030 et je voudrais simplement vous dire que je vous ai adressé un courrier, que j'ai également envoyé à l'ensemble des maires pour qu'ils en connaissent la teneur. Je voudrais dire que lors du dernier Bureau, j'avais sollicité la tenue d'un séminaire sur la question de ce plan de mobilité. Vous avez d'ailleurs très clairement reconnu qu'il était tout à fait indispensable qu'avant le conseil syndical du 19 octobre, il y ait une réunion de l'ensemble du Conseil de la Métropole, non pas un séminaire, mais une réunion d'information de trois heures qui permettra, a minima, et c'est tout à fait normal, de mettre à niveau l'ensemble des conseillers sur le sujet de ce plan mobilité, son coût et la façon dont il peut être pris en charge par Toulouse Métropole. Cette première rencontre est tout à fait utile et bienvenue. Pour autant, elle n'enlève rien au fait que nous avons la nécessité non seulement d'être informés, mais de pouvoir débattre à partir de ces informations dans les semaines qui viennent, de manière à parvenir à un positionnement de Toulouse Métropole. Vous me direz, ce positionnement de Toulouse Métropole, il est finalement obligatoire. Lorsque le conseil syndical du SMTC aura arrêté un projet, nous aurons, en tant que collectivité, à nous prononcer sur ce projet. C'est tout à fait exact. La seule différence qu'il y a entre Toulouse Métropole et toutes les autres collectivités concernées par ce projet, c'est que nous en sommes à l'initiative, puisque nous sommes à la fois majoritaires au conseil syndical du SMTC, et les principaux financeurs, au moins des collectivités. Évidemment, je n'oublie pas l'apport très important des entreprises à travers le versement transport. C'est donc un sujet qui mérite d'être discuté préalablement à tout arrêt de PDU. La raison en est simple. S'il s'agissait uniquement des 52 mètres, de quelques lignes Linéo ici ou là, les choses pourraient avancer relativement rapidement, mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. Il s'agit tout simplement, selon vos chiffres, d'un plan d'investissement de 3,8 milliards. Je sais bien qu'on a l'habitude de manier les grands chiffres, mais quand même, 3,8 milliards ! Je rappelle qu'à travers nos budgets à Toulouse Métropole, nous avons prévu, pour les six prochaines années, 1,2 milliard d'investissement. Là, il s'agit de 3,8 milliards ! Certes d'ici 2030, donc sur une plus grande longueur de temps mais il est bien évident que ce projet de 3,8 milliards mérite d'être regardé, non pas d'ailleurs uniquement sur le plan technique, même si, bien sûr il peut y avoir entre nous des évaluations différentes sur ce qu'il convient de faire en termes de mobilité. Chacun peut avoir son idée là-dessus, d'ailleurs la commission du débat public va nous amener aussi beaucoup d'idées des citoyens, c'est un débat extrêmement important. Au-delà de ça, la question qui est quand même majeure pour notre territoire c'est la question de la soutenabilité, c'est-à-dire sommes-nous capables de financer, à côté d'1,2 milliard d'investissement pour ce mandat, plus 1,2 milliard ou à peu

près pour le mandat suivant, 3,8 milliards d'investissements au niveau de Tisséo ? Je vous le dis, j'émet les plus grands doutes, et je le regrette, parce que je souhaiterais que tout soit faisable et que tous les projets puissent s'ajouter et se réaliser, tant il est vrai que notre retard en termes de transport public est tout à fait majeur dans cette agglomération. Mais pour autant, cela nécessite d'avoir une vision complètement partagée par tous, parce que l'engagement que nous allons prendre en termes de transport public va nous engager financièrement pour les 20 prochaines années. Autrement dit, on choisit les investissements de toute une génération et c'est nous qui en avons la responsabilité ! Mais d'ailleurs, nous choisissons aussi pour toutes les équipes qui vont se relayer dans les mandats suivants : 2020-2026, 2026-2032, etc. Toute cette génération-là d'élus aura à financer, finalement, les décisions que nous serons appelés à prendre dans les mois qui viennent. C'est donc une décision majeure, et on ne peut pas la traiter comme l'ensemble des délibérations que nous voyons au fil de nos Conseils. Ça n'a rien à voir, ni dans l'objet, majeur pour notre agglomération, ni dans les montants, qui sont des montants qu'il faut approcher avec beaucoup de prudence.

M. MOUDENC

Monsieur RAYNAL, vous êtes à dix minutes, j'attire votre attention là-dessus.

M. RAYNAL

Cela, Monsieur le président, je l'admets et donc je termine en une phrase. Simplement sur ce sujet, soyons prudents. Aucune entreprise ne ferait un choix d'investissement de 3,8 milliards sans, à côté, présenter les risques liés à cet investissement, et en particulier les risques financiers. On est aujourd'hui à 3,8 milliards d'investissements mais ça peut évoluer jusqu'à 4 milliards, 4,2 milliards, avec un risque réel sur les taux d'intérêt, les recettes, les coûts, etc. Nous n'avons aucune analyse de ce type. Il est impératif que nous ayons tous les éléments avant de pouvoir nous déterminer. C'est pourquoi j'ai saisi le président du SMTC pour qu'il veuille bien décaler la réunion du mercredi 19 de quelques jours. Il me paraît important que nous ayons ce débat entre nous, avant que nos délégués arrêtent un projet de PDU. Je vous remercie, Monsieur le président, d'avoir toléré ce passage.

M. MOUDENC

Vous avez parlé du débat et non pas du fond du sujet, donc il n'y a aucun problème, vous avez respecté la règle que j'avais posée. Le groupe des Indépendants souhaite t'il s'exprimer ?

M. STRAMARE

Nous n'interviendrons pas pour les liminaires, cela fera ainsi gagner un peu de temps.

M. MOUDENC

Avez-vous un avis sur la manière dont les débats doivent être conduits ?

M. STRAMARE

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet vous connaissez donc notre avis. Nous ne pouvons qu'accepter vos propositions.

M. CARLES

Un certain nombre de remarques préliminaires. Tout d'abord, vous avez évoqué, effectivement, le financement par la TVA des budgets régionaux. C'est assez cocasse, quand même, d'observer qu'on revient sur ce qui était à l'origine. Souvenons-nous un tout petit peu. Nous avons le VRTS, le Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires qui permettait d'alimenter les budgets communaux et ensuite la DGF, la Dotation globale de fonctionnement, n'a pas été autre chose qu'un prélèvement de 16 % sur les recettes de TVA. Moi, je formule le vœu d'une généralisation de ce dispositif, ce qui per-

mettrait aux collectivités territoriales d'être complètement associées à la création de richesses ou à la consommation, via un financement par la TVA. Je crois qu'il faut effectivement que les Métropoles essaient de s'aligner sur le régime des régions.

Le deuxième élément sur lequel je souhaitais intervenir, et qui a été relayé par la presse ces derniers temps, concerne la position de notre territoire sur la croissance du PIB. Nous sommes les champions de France de la croissance du produit intérieur brut sur notre territoire et la Métropole toulousaine a une place importante. Qu'est-ce que cela signifie ? Ça signifie que les fondamentaux qui caractérisent notre territoire, l'aéronautique et l'espace, ont porté une dynamique qui nous a mené à cette croissance du PIB. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faille se contenter de cela. Il faut renforcer ces choses-là. Nous avons le pôle de compétitivité aéronautique, espace et systèmes embarqués et je pense qu'il est important, indispensable même, que la Métropole soit véritablement partie prenante de son renforcement. Et Toulouse me semble devoir être le porte-drapeau de ce dispositif. Parce qu'en effet, c'est par là que la croissance s'est réalisée. J'ajouterais simplement qu'on ne peut pas, à côté de cela, négliger les autres leviers de croissance et la Métropole doit aussi réfléchir à la création de richesses, à travers non pas la production mais à travers l'économie que l'on qualifie aujourd'hui de « présenteielle ». Là aussi, nous avons une réflexion à conduire. Et enfin, juste signaler que cette croissance du produit intérieur brut, la création de richesses de notre Métropole irrigue des territoires qui sont en dehors de notre Métropole. C'est-à-dire que nous n'avons pas une consommation de cette création de richesse uniquement sur ce territoire.

Enfin, le dernier point sur lequel je souhaitais intervenir et qui fait un peu écho à ce que vient de dire Claude RAYNAL. J'ai entendu les présidents de groupes, que ce soit Marc PÉRÉ, Claude RAYNAL, demander un débat pour mesurer l'impact financier de cette troisième ligne de métro sur l'avenir de la Métropole. Ce débat, nous l'aurons le 17 octobre et je pense qu'il est nécessaire d'avoir ces discussions, indépendamment de la question évoquée par Claude RAYNAL sur le plan de mobilité à l'horizon 2030. Regardons au moins quel est l'impact, sur le mandat, de ce type de décision. Et il me semble important que chacune et chacun des élus métropolitains prenne ce débat pour lui-même et y apporte sa propre contribution parce que c'est toujours un enjeu, comme tout investissement public, un enjeu pour 30 ou 40 ans. Dès lors que nous investissons en tant qu'organisation publique, nous investissons pour 30 ans. C'est le cas pour le Parc des Expositions notamment. Nous sommes donc dans cette logique et c'est vrai que c'est une forte responsabilité. Nous sommes effectivement décisionnaires aujourd'hui d'un projet qui impacte une, deux, trois générations d'élus qui vont venir derrière nous. Donc le 17, nous aurons ce débat. Ce sera, à mon avis, un débat partiel qui méritera d'être poursuivi par la suite. Voilà, Monsieur le Président, je ne pense pas avoir dépassé le temps imparti, je suis resté, à la fois sur le fond et sur le temps, dans le processus dont vous avez parlé en introduction.

M. LACAZE

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, d'abord merci à Alain CHALÉON, le maire et à l'ensemble du conseil municipal de Cugnaux de nous recevoir. Je vais moi aussi exprimer notre grande insatisfaction, Monsieur le Président, pas sur les politiques menées ici, au sein de Cugnaux mais il va y avoir des similitudes. Je sors de différentes rencontres organisées sur les villes de Saint-Orens, l'Union, Colomiers et Balma. Partout fait débat une des promesses que vous n'avez pas tenues, la non-augmentation des impôts, au moment où nous sommes en train de recevoir les taxes d'habitation et les taxes foncières. Monsieur le Président, sans atteindre les 30 % comme à Cugnaux, vous avez augmenté les impôts, deux fois 15 %, à Toulouse puis à la Métropole. C'est assez inacceptable dans la situation que vivent nos concitoyens. Plusieurs d'entre nous ont souligné avec satisfaction la richesse en termes de PIB de Toulouse ou de la région toulousaine et son lien avec l'industrie, mais on sait aussi, et les chiffres sortis il y a peu le confirment, que c'est aussi une des régions où le chômage a augmenté, où la précarité est importante, notamment chez les jeunes. Monsieur le Président, vous n'êtes pas loin du mi-mandat. Peut-être que le maire de Cugnaux, en exprimant son insatis

faction sur les transports, réfléchissait aussi à cela. Bientôt, nous rentrerons dans une période où l'on rend compte de ses promesses, du choix d'augmentation d'impôt et à quoi ça a servi. Est-ce que ça a servi à construire des piscines ou à en fermer ? Est-ce que ça a servi à développer des services publics ou à les restreindre ? Est-ce que ça a servi à répondre à la politique transport ou de logement ? A-t-on répondu à ces préoccupations majeures de nos concitoyens, également sur l'emploi ou, au contraire, a-t-on étouffé un peu les choses ? Je voudrais dire ici, à l'approche de votre mi-mandat, Monsieur le Président, que vous êtes en situation d'endormissement sur la Métropole. Je ne vois pas, au bout, à quoi va servir cette augmentation de la fiscalité pour les habitants de notre Métropole. J'entends ce qui est dit sur la mobilité vers l'ouest toulousain, mais je voudrais parler du nord toulousain. Dans une série de délibérations présentées aujourd'hui, certaines vont venir acter plusieurs projets immobiliers. 360 hectares au nord de Toulouse sont constructibles, plusieurs milliers de logements vont voir le jour dans les cinq années à venir, et vous avez décidé de stopper ou de juste créer un embryon de boulevard urbain nord, pour une économie qui se situe aux alentours, peut-être Monsieur BRIAND me répondra en valeur absolue, de 20 millions sur les 160 à 170 millions prévus sur le boulevard urbain nord en globalité. Est-ce qu'on pourrait atteindre Castelginest avec 70 millions ? Non, votre choix c'est de laisser les bouchons perdurer. Dans l'immédiat, et pas seulement sur l'ouest, Monsieur le maire de Cugnaux, sur l'ensemble de la métropole, à mi-mandat, le choix a consisté à laisser perdurer les bouchons, retarder les projets antérieurs et ce, pour privilégier une promesse qui sera tenue ou pas, qui est en débat, sur la troisième ligne de métro. Je crois que ce sont de mauvais choix, Monsieur le Président.

Vous êtes passé d'un moment où vous disiez : « Il faut écouter l'opposition, il faut donner du temps de parole à l'opposition » à aujourd'hui, où vous dites : « Essayons de ne pas écouter l'opposition, essayons de restreindre la parole de l'opposition ». Cela ce comprend puisque vous êtes désormais dans un moment où il faudra rendre des comptes.

M. MOUDENC

Il ne s'agit pas de restreindre la parole de l'opposition, Monsieur LACAZE, mais de l'ordonner, d'ordonner les débats ...

M. LACAZE

Où de la restreindre, parce qu'on peut aussi ordonner les temps des Conseils. Vu la charge de travail qui est la nôtre, due à des choix que nous avons fait sur le transfert de compétences, ou simplement à l'application de la loi sur les transferts de compétences, on pourrait réfléchir, Monsieur le Président, à une autre organisation des Conseils, dans le temps, sur l'année, d'une manière plus conforme. Je conçois que le débat doit être restreint, parce qu'effectivement les journées sont courtes. Mais au vu de l'ensemble des compétences transférées, nous avons besoin, peut-être, de nous réunir plus souvent.

Sur cette question de la mobilité, je pense, Monsieur le Président, que vous faites une erreur. Tout miser sur un coup de poker, sur une seule promesse, en laissant des territoires entiers dans le désarroi, cela a été dit par un membre de votre majorité. Je le dis pour l'ensemble des territoires du nord toulousain, puisque l'ensemble des maires savent qu'aujourd'hui, ils voient les projets immobiliers sortir de terre alors que le problème du transport ne sera pas résolu. C'est une erreur. Comme votre passivité parfois assumée, Monsieur le Président. Sur la question de la privatisation de l'aéroport par exemple, il a fallu véritablement vous extirper une prise de position. De la même façon, sur la question de l'emploi, je ne vous ai pas entendu, sur la situation de l'industrie aéronautique. Il y a bien sûr la question de Latécoère dans l'actualité mais on sait qu'Airbus va venir. Je ne vous entends pas sur l'enseignement supérieur et recherche, alors qu'aujourd'hui, une suppression de 200 postes est annoncée à l'université Paul Sabatier, que des étudiants ne peuvent pas entrer en cours à l'UFR de psychologie à l'université du Mirail. Sur tout cela, le président de Toulouse Métropole, par ailleurs maire de Toulouse, ne dirait rien ? Je vois au contraire le besoin d'un combat offensif sur la question de l'emploi. Nous savons que nous avons un atout avec l'industrie aéronautique, mais il faut aussi diversifier nos emplois. Sur une

période précédente, de 2008 à 2014, quand Pierre COHEN était président, il y avait beaucoup plus de dynamisme ...

M. MOUDENC

Vous avez dépassé les dix minutes.

M. LACAZE

... à la fois à l'échelle de la Métropole, et sur la question de la solidarité avec nos concitoyens. Monsieur le Président, à mi-mandat aujourd'hui vous n'avez rien réalisé ! Vous êtes sur une promesse, qui sera tenue ou pas. En tout cas, vous ne serez peut-être pas aux affaires à ce moment-là. Pourtant, nos concitoyens ont besoin de vous. Moi, je pense qu'il faut revenir en arrière sur la fiscalité telle que vous l'avez augmentée et nous proposons, nous, de la revoir à la baisse. Non pas en 2019 ou 2020, mais on aurait pu le faire en 2016 et c'est possible en 2017. Deuxièmement, je souhaite que vous preniez position aux côtés des étudiants et des salariés en lutte. On ne peut pas se satisfaire systématiquement des bons résultats de l'emploi, et quand il y a de mauvaises nouvelles, ne pas être aux côtés des gens. Monsieur MOUDENC, quand vous étiez à l'époque dans l'opposition, nous étions souvent dans plusieurs manifestations, côte à côte, avec les Sanofi, je m'en souviens et c'était juste, d'être à leurs côtés. Maintenant que vous êtes en responsabilité, il faut soutenir, effectivement, l'enseignement supérieur et l'emploi industriel dans notre région. Avec l'exemple d'Alstom ou la situation des constructeurs automobiles, il peut y avoir à moment donné des choses très emblématiques, des situations très fortes, mais qui peuvent s'avérer avoir des pieds d'argile.

Dernier point, sur la question de la paix et le rôle qui est le vôtre en tant que président de France urbaine et d'une grande Métropole, je crois qu'il faut que nous soyons attentifs, sur la question des migrants et des réfugiés, à garantir toutes les conditions d'accueil nécessaires, notamment dans notre métropole qui a une tradition d'accueil très importante vis-à-vis de l'ensemble des immigrations, tradition que vous soulignez souvent dans vos discours. Je crois qu'on doit être très attentif à ce que nous créons les conditions, que nous prenions nous-mêmes des dispositions, ou que nous accompagnions l'État s'il était seul à l'initiative, pour accueillir dans la dignité l'ensemble des migrants, des réfugiés, qui se présenteraient sur Toulouse Métropole. A un moment donné, vous nous aviez dit qu'il y avait peu de personnes. Il y a eu un épisode mais qui ne concernait pas des réfugiés liés au conflit en Syrie, nous avons été extrêmement choqués par la situation d'un certain nombre de familles avec des enfants en bas âge et qui se retrouvaient à la rue. Je crois que vous aviez d'ailleurs participé au règlement de la situation et c'est très bien, mais ça veut dire que cela peut se répéter. Donc je pense que cette préoccupation doit exister. Pour nous, la métropole toulousaine, c'est la solidarité, la solidarité avec les 36 communes hors Toulouse, et ce doit être systématique sur toutes les politiques publiques que vous devez mener. Tout ne doit pas être centré sur le territoire toulousain, la solidarité doit s'exercer et pas simplement en faveur de ceux qui ont les meilleurs salaires ou les meilleures conditions de vie. Il y a aussi, dans notre métropole, des grandes zones de précarité.

M. PÉRÉ

Je salue Monsieur CHALÉON, maire de Cugnaux. Je voudrais souligner la consigne donnée sur le fait de ne pas pouvoir aborder des sujets présentés sous forme de vœux. Effectivement, c'est très délicat, car les vœux peuvent être déposés la veille ou le matin même du Conseil, privant ainsi un président de groupe de prise de parole sur un thème donné. On voit bien que là, on a un problème. Il est effectivement nécessaire de mener un débat sur le règlement intérieur et revenir sur le fait d'empêcher une prise de parole sur un thème important, parce qu'un vœu déposé l'évoquerait. Néanmoins, j'ai bien regardé l'intitulé du vœu de mes amis du groupe Écologistes, qui porte sur l'avis du conseil national, du comité national du débat public sur le projet Toulouse Aerospace Express (TAE) et je ne parlerai donc pas de l'avis de la commission nationale des débats publics. Comme j'avais prévu de dire quelques

mots rapides sur le projet TAE, ce sera en conformité avec la recommandation faite de ne pas aborder le thème précis du vœu. Cette précaution oratoire étant prise, je voudrais dire quelques mots sur la troisième ligne, sans rentrer dans les détails, parce qu'effectivement ce sera l'objet d'un débat le 17 octobre. Le groupe Métropole citoyenne considère que le métro, transport urbain le plus capacitaire en termes d'usagers, est certainement une réponse adaptée aux enjeux. Sur le tracé, je voudrais dire avec force que nous considérons que les choses n'ont peut-être pas été faites tout à fait dans l'ordre, mais j'ai rendez-vous avec le président LATTES demain. Il nous semble que, comme pour les phases zéro des grands projets spatiaux, il aurait fallu commencer par étudier et modéliser les flux de mobilité sur l'ensemble de l'agglomération pour bien les comprendre et identifier le couloir le plus saturé, qui apporterait une réponse aux réels besoins, et notamment comprendre d'où viennent les gens qui bloquent la rocade. Le problème de la rocade est un problème important et, pour certains, cette troisième ligne ne résoudrait pas les embouteillages. J'ai l'impression qu'on a fait un peu l'inverse. C'est-à-dire qu'on a jeté un couloir sur une carte et qu'ensuite on a cherché à justifier sa bonne position. Le problème de la densité des quartiers traversés est extrêmement important, que ce soit la densité actuelle ou celle à venir. J'ai déjà écrit, dans un courrier que le groupe Métropole citoyenne a envoyé au président Tisséo avec copie à l'ensemble des élus du Conseil, qu'on s'interrogeait sur la densité, par exemple, de la Côte pavée et du quartier Jean Rieux, qui a un PLU contraint. Il semblerait que cette problématique de la densité doit être réétudiée. Trois éléments desquels nous reparlerons sûrement plus tard : premièrement, relier la gare de Colomiers ne peut pas être une option, c'est nécessaire, sans quoi nous ne ferions qu'un métro plein aux heures de pointe. Le raccordement multimodal ferroviaire est, à notre avis, la seule solution possible à la saturation de la rocade. Deuxièmement, s'interroger, effectivement sur la nécessaire liaison de Toulouse Aerospace avec un quartier plein d'avenir, Airbus-DS et Labège, soit à travers une prolongation du métro B, soit sa dérivation dans une station en amont du terminus. Mais je crois essentiel, pour qu'un tracé soit proposé au Conseil et qu'il puisse en juger correctement, de faire appel à des professionnels, des cabinets, des institutions spécialistes du transport urbain, et indépendants du pouvoir politique que nous sommes. Il importe que des gens dont c'est le métier se saisissent du problème à travers des modélisations, en utilisant les outils extrêmement performants qui existent aujourd'hui. Je sais par exemple qu'Orange ou d'autres grands opérateurs de téléphonie mobile sont capables de modéliser tous les matins les mouvements de plusieurs centaines de milliers de personnes grâce à la géolocalisation de leurs téléphones portables. Ça donne des informations très importantes. Troisièmement, sur le plan de financement, je donnerai simplement deux chiffres. D'après ce qui est proposé aujourd'hui, le ratio entre la dette et le chiffre d'affaires qui est aujourd'hui de 29 % passerait à 41 %. Les contributions des collectivités membres dont nous sommes passent de 103 à 210 millions. J'estime que c'est un danger, effectivement, pour l'avenir de notre Métropole et donc de nos communes. Je qualifierais ce plan de financement comme étant obérant. Sur l'aspect démocratique, il me semble important, ça a été dit par Claude RAYNAL, qu'un vote des quatre collectivités membres du SMTC intervienne de façon préalable, comme cela a me semble-t-il été le cas pour la ligne B, ou le rallongement de la ligne A. A l'époque, les trois collectivités s'étaient prononcées préalablement. Je ne pense pas que les quatorze délégués de Toulouse Métropole siégeant au conseil syndical du SMTC aient le mandat pour engager entre notre nom, nous les élus de cette salle qui représentons la Métropole et les communes, un doublement, un quasi-doublement de la contribution au SMTC, avec toutes les répercussions que cela peut avoir, et notamment sur l'équité en termes de développement des transports en commun sur l'ensemble du territoire sur les deuxième et troisième couronnes.

En conclusion, je veux le redire ici, Monsieur le Président, et je sais que vous nous croirez. Pour nous, ce n'est pas un débat politique, nous n'en faisons absolument pas un débat politique. C'est un débat autour d'un projet absolument structurant et nous estimons que le consensus est obligatoire, que ce n'est pas une option. Nous avons deux exigences. Il y a une exigence démocratique, je viens de le dire, un vote préalable des quatre collectivités. On ne peut pas laisser quatorze délégués qui n'en auraient pas le mandat d'engager des projets aussi importants. Et, deuxième exigence, la garantie d'un tracé qui ré-

ponde réellement aux besoins et aux enjeux à travers une évaluation et des propositions par des professionnels indépendants du pouvoir politique que nous sommes. Je pense qu'il serait donc logique et cohérent de relâcher d'une année le calendrier de cette décision, de façon à ce que les exigences démocratiques et de caractère opérationnel du projet soient remplies.

M. GODEC

Monsieur le Président, merci à Monsieur le maire de Cugnaux de nous accueillir, et merci pour sa prise de parole en préambule de cette assemblée. Je crois qu'un certain nombre d'éléments forts ont été dits dans cette assemblée grâce à la décentralisation de nos débats dans la ville de Cugnaux. Il est effectivement intéressant pour l'ensemble des conseillers métropolitains de reproduire cette décentralisation, de façon à parler de manière plus prégnante de la réalité locale vécue par nos administrés, eu égard à la politique menée par la Métropole. Vous avez évoqué, Monsieur le maire, et vous avez bien fait, la voie du canal Saint-Martory. Vous avez dit « c'est un vieux projet », que vous avez qualifié d'ailleurs de boulevard urbain. Je salue cette désignation de boulevard urbain, car effectivement, depuis longtemps les écologistes demandent que ce projet soit requalifié ainsi, demandent qu'il suscite effectivement une desserte locale sans être dans l'esprit d'une rocade ou d'une voie élargissable à deux fois deux voies, tel le projet conçu précédemment. Et vous avez bien fait de le faire car à partir du 1^{er} janvier 2017, c'est la Métropole qui aura la compétence sur les voies départementales. Il est donc effectivement de la responsabilité de cette assemblée de savoir ce qu'il sera fait de ce projet. Pour notre part, nous souhaitons un boulevard urbain qui puisse accompagner la voie de transport en commun en site propre qui longe la voie du canal de Saint-Martory. Vous avez dit que Cugnaux « était desservi par les corbeaux ». Vous l'avez fait, je sais, dans un esprit de provocation. Nous avons pu prouver ce matin qu'il existait aussi une voie de transport en commun en site propre qui fonctionnait bien, car un certain nombre de conseillers, même si ce n'était pas indiqué dans la convocation, ont utilisé le bus 47 qui est à un quart d'heure de Basso Cambo, quand il fonctionne je vous l'accorde, Monsieur le maire. Il mériterait d'être développé sur une amplitude horaire plus importante pour desservir toute la ville.

Monsieur le Président, vous avez fait, en introduction, un retour sur un courrier que vous nous avez adressé il y a deux jours et qui nous a étonné par sa teneur, déclenchant une certaine émotion dans cette assemblée. En effet, ce courrier nous étonne, car il est en complet décalage avec les propos qui ont été les vôtres lors de votre prise de fonction, il y a maintenant deux ans et demi, en 2014. Vous aviez dit que vous seriez à l'écoute du débat démocratique de l'assemblée et que vous étiez au service de l'exécution des décisions qui seraient prises dans l'assemblée. Aujourd'hui, par ce courrier, nous ne pouvons voir autre chose qu'une caporalisation du débat public, même si vous y voyez simplement une « nécessité d'ordonner le débat politique ». Nous avons participé aux initiatives qui ont été lancées par les présidents de groupes pour améliorer la qualité de nos débats démocratiques. Nous nous sommes rendus aux réunions auxquelles nous avons été invités et nous avons approuvé le principe de pouvoir minuter, à titre indicatif je le dis, les débats liminaires. Nous avons approuvé le principe de faire en sorte que les débats forts sur les délibérations interviennent au moment de leur examen. Nous avons approuvé le principe de déposer avant le Conseil une liste de délibérations que nous souhaitions voir présentées, sur lesquelles nous souhaitions intervenir, donc je crois que nous avons fait un certain nombre de pas pour améliorer la qualité du débat démocratique. Mais nous ne pouvons être d'accord avec des propositions, je les formule en tant que propositions, que vous nous adressez par courrier deux jours avant ce Conseil, qui reviennent à choisir ce que les présidents de groupes ou les représentants de groupes peuvent dire dans les propos liminaires. J'ajoute un paragraphe du courrier que vous n'avez pas cité dans votre intervention tout à l'heure. Vous proposez que dorénavant, il y ait un rapporteur de délibération et un seul intervenant par groupe, éventuellement deux, exceptionnellement deux. Vous le formulez ainsi. Ensuite, après la réponse éventuelle du rapporteur, vous proposez de clore le débat. C'est-à-dire que vous voulez fermer le débat démocratique et nous considérons que l'article 7 du règlement intérieur que vous avez évoqué ne vous donne pas les pleins pouvoirs en tant que président

de l'assemblée. L'article 7 du règlement intérieur qui évoque la responsabilité d'organiser la police de l'assemblée, au contraire, vous amène à faire en sorte que le débat démocratique soit correctement organisé et que l'ensemble des points de vue puissent être évoqués et faire l'objet d'un éclairage des décisions de notre collectivité. C'est pourquoi nous n'acceptons pas les décisions que vous formulez par courrier et nous vous invitons à poursuivre la discussion à l'occasion de prochaines réunions de présidents de groupes.

Concernant les éléments politiques majeurs qui concernent l'actualité de notre assemblée, nous évoquerons, évidemment, le dossier des transports, parce que de votre côté, vous ne vous épargnez pas la possibilité de communiquer par voie de presse, à l'occasion d'une conférence de presse, sur un certain nombre de décisions qui n'ont pas été évoquées dans l'assemblée et qui concernent directement la vie démocratique de l'assemblée. En premier lieu, vous avez donné une conférence de presse au mois de juillet pour évoquer un plan de financement du plan transport, dans lequel figure évidemment la troisième ligne de métro. Un plan transport, ça a été dit, à hauteur de 3,8 milliards d'euros pour lequel vous proposez que la collectivité augmente de 80 % sa contribution annuelle au SMTC. Nous passerions, par ce plan de transport, de 100 millions à 180 millions par an. C'est une hypothèse qui mérite d'être débattue. Les écologistes demandent depuis longtemps une augmentation de la contribution, mais cela ne peut être évoquée à la légère au cours d'une conférence de presse, sans un débat préalable au sein de l'assemblée. D'autant plus que vous nous avez fait travailler sur la question financière de la Métropole, question importante pour laquelle nous avons eu un audit et un travail commun mené avant le vote du plan pluriannuel d'investissement, en avril 2015. Mais dans cette analyse financière ne figuraient pas ces nouvelles hypothèses liées à la troisième ligne de métro que vous avez formulées par conférence de presse le 25 juillet dernier. Autrement dit, les éléments que vous avez annoncés à la presse remettent en cause le travail que nous avons fait à l'assemblée et nous ne pensons pas qu'il faille procéder de cette façon pour organiser un débat démocratique sérieux. Dans cette conférence de presse d'ailleurs, je l'évoque brièvement, vous avez évoqué le principe d'une contribution supplémentaire de certaines communes du territoire, alors qu'elles seraient déjà impactées par l'augmentation de la contribution annuelle de la Métropole. Blagnac et Colomiers étaient citées. Il ne me semble pas que ces éléments aient fait l'objet d'un débat préalable, ni au sein du SMTC, ni au sein de Toulouse Métropole. Il me semble prématuré de l'annoncer par voie de presse le 25 juillet. D'autant plus que ce débat continue et que ce plan de financement, que vous avez évoqué de manière unilatérale le 25 juillet, est devenu l'élément financier du dossier du maître d'ouvrage dans le cadre du débat public sur la troisième ligne de métro. C'est-à-dire que nous nous adressons aux concitoyens comme si la collectivité avait acté ces éléments-là ! Il a fallu des interventions d'un certain nombre de personnes de l'assemblée et Marc PÉRÉ vous a interpellé par courrier, par lettre ouverte, sur la nécessité d'organiser un conseil extraordinaire sur ces sujets. D'autres l'ont fait pour l'organisation d'un séminaire. Nous avons obtenu qu'un séminaire ait lieu le 17 octobre, avant l'arrêt du plan de mobilité que vous prévoyez le 19 octobre. Donc vous voyez, nous travaillons pour organiser un débat démocratique serein. Mais nous voyons que vous faites obstacle à ce qu'on puisse délibérer correctement. Concernant le conseil syndical programmé le 19 octobre, nous vous avons écrit, Monsieur MOUDENC, Monsieur le Président de Toulouse Métropole, pour vous demander de ne pas arrêter le plan mobilité à cette date. Ne pas arrêter le plan mobilité, car nous avons besoin de ce débat financier au sein de l'assemblée, pour commencer, mais aussi parce que cela serait une insulte aux travaux qui sont organisés dans le cadre du débat public. Le débat public a lieu en ce moment. Il se clôturera le 17 décembre. La commission particulière de débat public rendra ses conclusions au mois de février. Comment pourrions-nous expliquer aux concitoyens que le projet de mobilité a été arrêté en conseil syndical le 19 octobre ? Personne ne le comprendrait ! Alors en anticipant votre réponse, peut-être pourrez-vous me dire que l'arrêt du plan mobilité n'est pas l'approbation du plan mobilité, et qu'avant l'approbation il y aura un certain nombre de discussions, une consultation des personnes publiques associées, une enquête publique. Il n'empêche qu'avec l'arrêt du plan mobilité le 19 octobre, la consultation de personnes publiques associées aura lieu avant que la

commission particulière de débat public ait rendu la moindre de ses conclusions. Il faudrait a minima décaler le calendrier de telle façon que les conclusions soient connues de toutes les assemblées qui doivent délibérer en tant que personnes publiques associées, voire les décaler d'un an, comme l'a proposé Marc PÉRÉ, pour que cet arrêt du plan mobilité intervienne après les conclusions du débat public. Car la troisième ligne de métro, ce n'est pas rien ! 2,1 milliards dans ce plan d'ensemble de 3,8 milliards. Hier, vous avez annoncé votre proposition de modifier les tarifs de Tisséo. Là aussi, vous l'avez fait de manière unilatérale, sans consultation préalable de notre assemblée, alors que cela impacte directement les finances des usagers du réseau de transport en commun. Et cela non plus, Monsieur le Président, nous ne pouvons l'accepter comme un élément de qualité du débat démocratique. Car en réalité, par cette évolution des tarifs de Tisséo, vous abandonnez l'initiative, l'ambition que nous soutenions, de mettre en place une tarification sociale. Les écologistes ont proposé que soient menées des études au sein de Tisséo et qu'il y ait une véritable tarification basée sur les revenus, autrement dit en utilisant l'outil du quotient familial, et ce, même au détriment d'éventuelles gratuités. Nous ne nous sommes pas exprimés jusqu'ici sur le sujet car nous avons attendu que vous fassiez paraître l'évolution des tarifs lors d'une conférence de presse, hier. Nous reviendrons sur ce sujet tout à l'heure, dans le débat et nous nous exprimerons dans d'autres assemblées sur ce sujet mais aujourd'hui, en réalité, il s'agit d'une répartition de l'augmentation des recettes commerciales au sein de Tisséo que vous proposez de faire voter le 19 octobre. C'est une augmentation de 14 % des recettes commerciales, augmentation de 10 à 12 millions d'euros des recettes commerciales que vous répartissez entre plusieurs catégories d'usagers, dont les seniors et dont les jeunes de moins de 26 ans. Nous regrettons cette décision qui a un but essentiellement financier, et nous regrettons ...

M. MOUDENC

Vous avez dépassé les dix minutes, Monsieur GODEC.

M. GODEC

J'entends votre indication de temps et je vais conclure, même s'il n'y a pas de temporalité inscrite dans le règlement intérieur pour les liminaires. Dans le règlement intérieur, ce n'est pas noté. Mais si vous voulez le faire modifier, faites délibérer sur un nouveau règlement intérieur. Et si vous le faisiez, vous en connaissez l'issue car vous avez attaqué des règlements intérieurs au tribunal administratif sur cette question précédemment.

M. MOUDENC

Oui, puisque vous-même vous aviez voté une limitation du débat en liminaire quand vous étiez aux responsabilités. Ce qui fait que vos propos ne manquent pas de sel... Mais comme la crédibilité n'est pas le premier de vos soucis, je vous rends bien volontiers la parole.

M. GODEC

Monsieur le Président, je vous remercie d'être un grand démocrate et de nous autoriser toute liberté dans la durée de nos interventions, qui restera tout à fait raisonnable. Nous regrettons donc que vous proposiez au conseil syndical, le 19 octobre, de prendre la décision d'abandonner le tarif préférentiel pour les jeunes de moins de 26 ans car c'est un tarif qui n'est pas simplement une mesure sociale mais aussi et surtout une mesure incitative pour changer les habitudes de transport en commun. Les jeunes peuvent ainsi prendre ces habitudes et, par la suite, continuer à utiliser les transports en commun. Mais cette disparition du tarif à dix euros, cette augmentation à quinze euros n'est pas, selon nous, de nature à engager un transfert de part modale pourtant nécessaire dans notre agglomération. Nous y reviendrons plus tard au débat des vœux.

M. BRIAND

J'essaierai, quant à moi, de respecter les orientations effectivement discutées avec l'ensemble des groupes et qui s'inscrivent dans une logique où, probablement, avec la diffusion sur internet des Conseils de Métropole, nous avons l'exigence de la diversité, du respect de cette diversité, de l'expression, et c'est naturel, mais également de l'efficacité des interventions. Pour ma part, je crains que certains, qui peinent effectivement à faire reconnaître par les principes démocratiques et par les élections la validité de leur démarche, et d'ailleurs un sondage publié hier porte un jugement très sévère sur certaines stratégies, considèrent que la faiblesse de leur représentativité doit être compensée par la longueur de leurs propos. En ce qui me concerne, je retiens un élément de l'actualité. C'est ce que Joseph CARLES évoquait tout à l'heure, à savoir l'information sur l'évolution du PIB sur notre Métropole, la grande agglomération toulousaine. C'est quelque chose qui, effectivement, n'est pas une surprise pour tous ceux qui, comme nous, connaissons ce territoire et le voyons se développer depuis plusieurs décennies, grâce notamment à l'industrie aéronautique et spatiale, mais pas seulement, grâce à l'ensemble de ce qu'on appelle l'écosystème. Ça n'est pas une surprise. Et c'est parce que nous avons, dans notre réflexion et dans notre expérience politique, cette connaissance de l'expansion systématique de notre agglomération, de son développement extrêmement fort, de la volonté de beaucoup de Français, de nos compatriotes et de ressortissants européens de venir vivre et travailler dans notre agglomération, que nous portons cette ambition particulière. Oui, nous portons une ambition particulière, et dans toutes les discussions que nous pouvons avoir avec des collègues élus d'autres régions, ils sont stupéfaits par l'ambition que nous portons pour notre territoire, et se demandent comment nous faisons, effectivement, pour développer une politique d'investissement aussi importante dans un contexte aussi défavorable. La réponse est simple : nous n'avons pas le choix ! Et nous avons cette ambition pour notre territoire de créer, aujourd'hui et pour les prochaines décennies, les conditions d'un accompagnement satisfaisant, plus que satisfaisant, qui réponde aux exigences. Un certain nombre d'observations ont été formulées. En matière de développement économique et face aux difficultés que les entreprises rencontrent, nous devons être attentifs, nous devons faire respecter les engagements pris, mais nous devons d'abord et avant tout ne pas nous tromper de combat. Le combat du développement économique, c'est le combat de la vivacité des entreprises, de la capacité à créer des entreprises nouvelles, parce qu'effectivement, dans une économie de marché, il y a des entreprises qui rencontrent des difficultés, qui changent de stratégie, à juste titre ou pas, et ce qui compte pour notre territoire, c'est d'être en capacité systématiquement d'assurer un développement et permettre l'accueil des entreprises. Nous avons des ambitions dans tous les domaines. J'ai entendu, en ce qui concerne Toulouse Métropole, l'éducation. Évidemment, l'éducation n'est pas une compétence de Toulouse Métropole, mais dois-je rappeler à ceux qui s'interrogent sur les orientations données, qu'en ce qui concerne la Ville de Toulouse, et d'autres communes le font, nous avons engagé un plan de construction de groupes scolaires extrêmement ambitieux, plus de 200 millions d'euros, qui répond là aussi à l'exigence d'accompagner le développement démographique de notre territoire.

Et puis il y a l'ambition majeure, l'exigence impérieuse, celle des transports. J'ai entendu beaucoup de choses, et j'entends beaucoup de choses depuis quelques semaines sur ce sujet. Beaucoup de choses qui en partie résultent, à mon avis, d'une mauvaise compréhension de ce qui a présidé à l'élaboration d'un projet. Le projet de la troisième ligne et celui du PDU, ce n'est pas simplement une intuition électorale mais cela découle d'une connaissance du territoire, de la nécessité de renforcer un maillage. J'entends les remarques de Marc PÉRÉ sur la nécessité d'avoir un travail avec des cabinets indépendants. Ce sont justement des études réalisées par des cabinets qui ont effectivement permis de mettre en évidence les flux. Il y a pas besoin d'aller chercher Orange et les différents opérateurs pour être capable de lire les résultats des enquêtes domicile-travail réalisées régulièrement depuis plusieurs décennies sur notre agglomération. Les éléments qui permettent d'apprécier les flux de circulation, nous les connaissons. Le PDU, et à l'intérieur du PDU la troisième ligne, dois-je le rappeler, c'est un objectif qui a pour vocation de desservir demain deux tiers des emplois. Deux tiers des emplois ! Aujourd'hui,

c'est seulement un tiers des emplois qui est desservi par les systèmes lourds de transport. C'est un projet qui a vocation à desservir plus de la moitié de la population. Ce n'est pas forcément un projet qui en lui-même va régler la question des embouteillages sur le périphérique. Je parlais encore ce matin avec le maire de Colomiers de la congestion de la N124. Ce ne sont pas uniquement les habitants du territoire de Toulouse Métropole qui produisent cette congestion. C'est le fait qu'au-delà même de notre territoire, les flux de circulation sont extrêmement importants. Mais justement, la troisième ligne et l'intermodalité avec la connexion à cinq gares TER, c'est être capable de proposer une offre de transport qui réponde, y compris au-delà de notre agglomération, à ceux qui viennent y travailler et qui, arrivant du nord-ouest, pourront trouver une connexion pour emprunter les transports collectifs, alors qu'aujourd'hui, ils n'ont pas véritablement d'autre choix que d'emprunter la rocade et d'entraîner des embouteillages gigantesques. Cela ne peut pas être fait en deux jours. J'entends bien ceux qui considèrent que ce PDU pourrait ne pas répondre à toutes les exigences. Quel PDU aurait cette ambition de répondre à toutes les exigences d'un moment ? Le PDU, c'est un outil, c'est une étape, et l'étape proposée, c'est de doubler la capacité d'investissement et même plus, par rapport au PDU antérieur. On peut nous dire que c'est insuffisant ; on peut nous dire que c'est inquiétant. J'entends les inquiétudes. Mais dois-je rappeler que nous avons eu un certain nombre de réunions de travail, nous avons pris l'initiative de réunir le groupe de travail « finance », dont c'est le rôle d'évaluer les grands dossiers, et en l'occurrence d'examiner la prospective du SMTC dans le détail. Je n'ai pas souvenir, je n'y étais pas, mais je ne crois pas que sur le mandat passé, ait été organisée une réunion de ce type, regroupant toutes les sensibilités politiques, en tout cas celles présentes au sein du groupe de travail à qui la mission a été confiée, et permettant un accès à des prospectives comme celle présentée sur le SMTC. Nous la présenterons à l'ensemble des conseillers métropolitains, naturellement, le 17 octobre prochain. Nous avons inscrit notre démarche dans une logique de transparence, justement pour lever les inquiétudes légitimes qui peuvent être exprimées. Cette transparence s'inscrit aussi dans une démarche réglementaire. Il y a le débat public et je le rappelle là aussi, car c'est peut-être une incompréhension, la commission du débat public ne rend pas de conclusion. Elle assure la réalisation d'un débat public satisfaisant. Là où l'enjeu de la concertation est déterminant, c'est dans l'enquête publique sur le PDU. Et d'ailleurs, comment pourrait-on prendre la troisième ligne, projet aussi important soit-il, en dehors du PDU et sans prendre en compte l'ensemble des investissements qui sont inscrits dans cette logique ?

Voilà ce que je voulais dire. C'est une ambition que nous portons. Cette ambition, je peux le comprendre, peut générer des inquiétudes ou du moins des interrogations. Mais dans notre démarche, nous ne cachons rien et nous mettons tout sur la table. Et c'est ensemble, si chacun veut bien quitter ses postures, que nous pouvons lever les interrogations ou les inquiétudes, et c'est ce que nous ferons le 17 prochain pour apporter à chacun les éléments. La responsabilité ensuite, et y compris dans les interventions, c'est d'avoir la capacité à prendre en compte les observations qui sont faites, les éléments qui sont portés à la connaissance, pour exprimer un jugement qui ne soit pas simplement un jugement d'opposition ou une posture politique, mais qui soit bien à la hauteur de l'ambition que nous portons, à la hauteur des responsabilités qui nous sont confiées par la population, à la hauteur des enjeux de notre territoire pour les vingt prochaines années, et de le faire par conséquent dans un esprit de responsabilité.

M. MOUDENC

Quelques remarques d'abord pour remercier les collègues qui ont posé des questions, ont formulé des propositions et des critiques dans une tonalité différente, c'est-à-dire dans la volonté d'aller sur le fond des questions, sur le fond des débats, et non pas d'adopter des postures politiciennes. J'invite ceux qui ne l'ont pas fait à suivre cette voie. La pureté de leurs convictions n'a rien à y perdre ! Par contre, la qualité du débat démocratique va y gagner beaucoup, et je crois qu'aujourd'hui nos concitoyens sont assez fatigués d'une certaine manière des débats en politique, systématiquement caricaturaux et de pos-

ture. Ils veulent du fond, qu'ils soient de droite, de gauche ou du centre, et je crois que ça doit nous inspirer tous. Sur le Plan mobilité, effectivement j'entends les collègues et les groupes qui souhaitent un report de l'arrêt. L'arrêt est véritablement un nom de procédure qui porte mal son nom. Si l'arrêt, c'était justement que tout était décidé, tout était ficelé et qu'on n'en parle plus, je serais d'accord avec eux. Mais l'arrêt est un terme assez impropre qui indique qu'un projet, qui est en train de mûrir depuis plus de deux ans, doit être formalisé pour être mis au débat, et pas au débat à la va-vite, puisqu'à partir de l'arrêt, puisque tel est le nom de la décision que prendra le conseil syndical du SMTC le 19 octobre, va s'ouvrir une période de consultation, de débats extrêmement riches qui ne vont pas être traités en deux, trois minutes, puisque ça va durer pas moins de 15 mois. Par conséquent, véritablement, je rassure les collègues en question, il y aura bien des occasions de s'exprimer, de critiquer, de proposer, de contre-proposer et d'argumenter. D'autant que ce travail est le résultat d'une démarche de fond que certains d'entre vous ont suivie, que d'autres, beaucoup d'entre vous n'ont pas suivie précédemment mais qui s'exprimaient aujourd'hui de manière critique en demandant le report. Il y a eu, je crois, une soixantaine de réunions, des réunions d'élus, des réunions publiques, et à un moment il faut bien rendre la copie, pour que justement le débat continue et se dirige vers toutes les assemblées démocratiques. D'ailleurs, je note un paradoxe incroyable : les mêmes qui nous expliquent que nous devons faire du transport en commun une priorité absolue parce que nous vivons une situation d'urgence, les mêmes sont en train de dire que face à l'urgence qu'ils évoquaient hier, il faut aujourd'hui retarder et décaler. Quelle contradiction ! Mais en la matière, les contradictions il y en a pas qu'une seule. Depuis plusieurs années, depuis le début du mandat, sur tous les bancs, on a entendu qu'il fallait augmenter notre contribution à Tisséo, qu'il fallait investir davantage dans les transports en commun. Et aujourd'hui qu'est présenté un plan ambitieux qui résulte de discussions notamment avec des partenaires extérieurs qui ont contribué à enrichir ce plan, demandé des prolongements, des projets en plus, alors que nous proposons une vraie ambition, les mêmes qui jusqu'ici disaient qu'on n'était pas assez ambitieux sont en train de dire : « Ouah là là, mais c'est trop, ça risque d'être trop ! ». Deuxième contradiction ! Et les mêmes qui aujourd'hui disent : « attention à la soutenabilité financière », ceux-là se posent en contradictoires de la proposition d'évolution tarifaire qui ne va même pas nous permettre d'arriver à la moyenne des réseaux au niveau national, pour les grandes agglomérations, en matière de recettes commerciales. Donc les mêmes disent : « Attention, il risque de pas y avoir assez d'argent », et alors qu'une ressource nouvelle se dessine, ils disent : « Non, il faut pas faire ça ». Donc je sens bien, et je le disais d'ailleurs hier, en bureau du SMTC, où nous avons eu un débat d'une tonalité bien différente et constructive, où les sensibilités qui ont émis des critiques l'ont fait sans concession mais avec une tonalité bien plus responsable. En tout cas, je n'ai pas senti de volonté polémique ou de posture absolue. Je sens bien que ce débat va être très intéressant et si vous voulez du débat, soyez rassurés, j'en veux aussi et je prends le pari, ça a commencé aujourd'hui, qu'au cours des 15 mois qui viennent, on va voir les contradictions. Ceux qui nous disaient : « Il faut densifier ! », les mêmes aujourd'hui vont nous dire et commencent à nous dire qu'il faut investir moins en transports en commun. Les mêmes qui nous disent : « Aujourd'hui la Métropole est endormie », pour reprendre l'expression d'un des orateurs de l'opposition, ceux-là même ou leurs alliés disent : « On investit trop, vous allez trop investir, il faut en faire moins ! » Donc effectivement, ces 15 mois vont être riches de débats ; je les souhaite, de façon à ce que les citoyens qui nous regardent voient les contradictions de certains, et je dis bien de certains, pour des raisons politiciennes. Je discute avec beaucoup d'élus, et je sais que dans les différents groupes d'opposition, des élus sont soucieux, certes de porter un regard critique, mais d'être dans une construction positive et d'être en sincérité quant aux positions de fond et non pas sur des postures politiques en vue d'échéances électorales. Il est souhaité du débat ? Il n'y a aucun problème. Moi je souhaite le débat et il va avoir lieu. Sauf qu'il me revient, de par les fonctions qui sont les miennes, de cadrer le débat. Alors il y aura un premier séminaire financier, plusieurs d'entre vous l'avez demandé, notamment Claude RAYNAL. Moi-même j'en avais annoncé un, il y a quelques mois. En disant oui à ce séminaire financier, je ne faisais donc que confirmer ce que j'avais dit. Donc un premier séminaire fi-

nancier, à la fois sur le projet mobilité, donc la révision du PDU, et sur la soutenabilité financière, qui est une vraie question. Parce qu'autant je condamne l'attitude de ceux qui sonnent le tocsin pour affoler les populations, et qui en réalité refusent l'ambition, mais qui nous diront demain que nous avons nous-mêmes refusé de porter une ambition, autant bien sûr, soucieux de gestion sérieuse des deniers publics, je suis pour que l'on fouille les choses et que l'on s'assure tous de la solidité financière de l'ambition que l'on veut porter. Je souhaite également qu'on soit porteur, si on le peut, d'idées innovantes dans ce but-là. Il y aura le séminaire du 17, il y aura des réunions de commissions, commission des finances, commission des transports. Et bien sûr nous aurons d'autres débats organisés dans cette assemblée à ce sujet. Mais quoi qu'il en soit, et quelles que soient les positions des uns et des autres, j'attire votre attention sur deux chiffres que nous n'avons pas choisis mais qui sont là, deux chiffres qui, je crois, nous obligent à ne pas être sur le terrain politicien mais à être sur le fond, et qui nous obligent à une ambition forte. Ces deux chiffres sont les suivants : en prospective, l'Insee nous annonce 300 000 habitants de plus d'ici 2030 dans la grande agglomération toulousaine. Les études dont nous disposons par ailleurs nous annoncent que, non pas en 2030, mais dans moins de dix ans, en 2025, il nous faudra faire face à la nécessité de prévoir 500 000 déplacements par jour en plus par rapport à ceux d'aujourd'hui. Quand on voit des chiffres comme ceux-là qui sont le reflet de la réussite toulousaine, de la croissance toulousaine qui bat des records en France depuis plus de 15 ans, mais qui est appelée à continuer d'après toutes les informations sérieuses qui nous reviennent, face à cela, si on a une ambition moyenne, si on a des postures politiques plutôt que de vrais choix et de vraies orientations, alors nous serons en sous-réponse, alors on continuera à courir, effectivement, derrière la croissance toulousaine en matière de transport. Je crois qu'on est à un tournant historique. Si nous ne sommes pas capables collectivement de prendre nos responsabilités à la hauteur des enjeux, je pense que nous ne travaillerons pas pour l'intérêt général. J'ai entendu ceux qui regrettent que je fasse des propositions sans en avoir débattu ici, ceux qui aimeraient que je ne tiens pas de conférence de presse, ceux-là mêmes d'ailleurs qui eux-mêmes font des conférences de presse et des communiqués, que je trouve parfaitement légitimes. Et bien je leur dis non, mon rôle, mais là-dessus je ne suis pas original, mon rôle, comme tous ceux qui sont responsables d'un exécutif d'une collectivité dans notre pays, c'est effectivement de m'adresser directement à la population, régulièrement, sur tous les sujets. Et je vous prie de croire une chose, c'est que lorsque nous avons fait notre conférence de presse le 25 juillet, dans la formulation qui a été la mienne mais également celle de Jean-Michel LATTES ou celle de Sacha BRIAND, nous avons bien indiqué que c'était une proposition, et que tout cela demanderait à être débattu, traité et tranché selon les procédures habituelles de nos assemblées démocratiquement élues. Voilà comment ça marche !

Et pour ceux qui me reprochent aujourd'hui de vouloir ordonner le débat, je leur dis tout simplement que là aussi, je suis dans mon rôle, et que même si je ne vais pas les convaincre en disant ce que je vais dire, je considère qu'à partir du moment où nos débats sont ordonnés et que nous nous disciplinons, c'est mieux pour la compréhension des concitoyens qui nous écoutent à travers la retransmission que nous avons mis en œuvre. C'est mieux pour la clarté des propos, des propositions, des contre-propositions, des contestations exprimées dans l'assemblée. C'est mieux pour la qualité du débat démocratique et la clarté des prises de position des uns et des autres. Donc je continuerai à exercer ce rôle, même s'il est vécu désagréablement par certains. S'agissant des préliminaires d'aujourd'hui, j'ai tendance à dire qu'on a, vous avez, à travers votre expression, atteint à 80 % grosso modo ce que j'avais indiqué. Je demande aux présidents de groupes de reprendre ce travail-là et de finaliser, peut-être par écrit, des dispositions qui nous permettront, justement, d'ordonner davantage les débats. Je ne dis pas que nous serons toujours d'accord mais il faut qu'on ordonne les débats. Et quand certains d'entre vous essaient de dire que je porte atteinte à la démocratie parce que je veux ordonner le débat, permettez-moi de sourire ! J'ai été député, d'autres ici l'ont été, ou le sont, je n'ai pas été sénateur, mais d'autres ici le sont. Or, nous savons que dans ces assemblées, les temps de parole sont très ordonnés et limités. Et sans aller vers les assemblées parlementaires, plus près de nous, le Conseil régional, depuis long-

temps et avec une majorité qui est constituée par des tendances qui ont contesté tout à l'heure la méthode que j'ai mise en œuvre, le Conseil régional limite les temps de parole. Pourquoi ? Parce qu'il y a beaucoup de sensibilités, beaucoup d'élus, et qu'il faut une clarté des débats. Donc je demande aux présidents de groupes de finaliser un travail, qui effectivement ne l'avait pas été.

Ceci étant précisé, je reviens sur un point de l'ordre du jour : La délibération 4.7 : « Zénith - Transfert de compétences : reprise des actions cédées par la Ville de Toulouse au capital social de la SEMEST et désignation de représentants ». On m'a signalé en début de séance que tout n'était pas réglé pour la désignation des élus prévue dans cette délibération. Nous allons donc délibérer sur la 4.7, plus tard dans la journée. D'ici-là, je demande une concertation entre les deux principaux groupes pour que cet après-midi, on détermine une représentation davantage pluraliste et que l'on puisse voter la délibération.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 30 JUIN 2016

Le procès-verbal du Conseil du 30 juin 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 16 JUIN 2016

Le compte rendu des décisions du Bureau du 16 juin 2016 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4- ADMINISTRATION

M. MOUDENC

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Administration ?

M. AUJOLAT présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Pour la désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations, organismes divers. Sont proposés, pour représenter Toulouse Métropole au sein de l'Assemblée des Territoires :

- Titulaires : François CHOLLET et Karine TRAVAL MICHELET
- Suppléants : Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE et Roseline ARMENGAUD

Pour représenter Toulouse Métropole au sein de la Commission de Suivi de Site Toulouse Ginestous :

- Aviv ZONABEND, titulaire et Elisabeth TOUTUT-PICARD, suppléante.

Pour la désignation d'un représentant (suppléant) au sein de l'Établissement Public Foncier Local, suite au décès de Jean-Jacques ROUCH, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant au sein de l'EPFL. Il est proposé :

- M. Joseph CARLES, suppléant de M. Michel SIMON.

M. MOUDENC

J'ai des demandes d'intervention émanant de Monsieur LACAZE du groupe Communiste.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le président, il ne s'agit pas obligatoirement de demande d'intervention mais d'une demande de présentation des délibérations ; c'est parfois intéressant. Même si il y a eu des hésitations, je trouve positif que l'on puisse aboutir à une représentation pluraliste de Toulouse Métropole dans les différents établissements.

Un autre élément, je vous ai entendu dire dans vos propos liminaires que les choses étaient réglées sur les aires d'accueil des gens du voyage.

M. MOUDENC

Non, je n'ai pas dit que c'était réglé. J'ai dit qu'on avait bien avancé.

M. LACAZE

D'accord, mais peut-être pourriez-vous nous donner quelques détails ? Moi je souhaiterais que Toulouse mette en oeuvre l'aire de grand passage des gens du voyage prévue sur son territoire. Nous allons avoir des problèmes dans quelques semaines, 300 caravanes sont annoncées. Dans le jeu des répercussions, Monsieur le Président mais également maire de Toulouse, vous le savez, quand vous ne réglez pas les choses sur Toulouse, la Métropole a des problèmes. Ce non-choix a donc une répercussion sur notre Métropole. Ma proposition, c'est que Toulouse fasse une aire de grand passage. Vous avez renvoyé la question, en ciblant des municipalités de gauche, mais je crois que ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est que Toulouse fasse une aire, il faut passer aux actes maintenant, Monsieur le Président. Ensuite, une seconde aire viendra sur le territoire de la Métropole. Lors d'un précédent Conseil, vous aviez accédé à ma demande sur l'idée de proposer un bilan du transfert des aires d'accueil existantes, qui ne sont pas les aires de grand passage. Je voulais savoir où cela en était. Sur la question de l'eau, je reporte mon intervention prévue lors du débat sur la délibération relative à la station d'épuration de Saint-Jory.

M. MOUDENC

Sur les aires d'accueil, je vous réponds en trois points. Vous faites état d'un prochain passage que nous devons assurer. Je vous le confirme, mais en réalité, ce passage était fléché comme devant se faire sur la commune de Ramonville. Le maire de Ramonville a refusé. C'est donc pour cela que le problème arrive chez nous et nous essayons de le gérer au mieux avec la Préfecture. Sur le bilan des aires d'accueil actuelles, je vous renvoie au travail de la Commission. Quant à la question qui nous a beaucoup occupé, et qui va encore quand même nous occuper, celle des grands passages et des deux aires d'accueil que nous devons réaliser sur la Métropole, vous avez souhaité viser le maire de Toulouse en disant si le maire de Toulouse ne fait pas ce qu'il faut, c'est la Métropole qui trinque. Monsieur LACAZE, ce n'est pas comme cela que ça se passe ! Le schéma départemental, ce n'est pas vous qui l'avez fait, ce n'est pas moi non plus. Ce schéma est ancien et prévoit deux aires obligatoires sur la Métropole, toute la Métropole. Donc, n'essayons pas d'opposer les communes les unes aux autres ! La preuve, sur ce sujet-là, on a travaillé ensemble, pour avoir un équilibre entre la ville centre, que vous cherchez à opposer aux communes périphériques, et les maires de toutes les communes. Je remercie, une fois de plus, mes collègues pour l'état d'esprit positif qu'ils ont bien voulu mettre en action, très précisément le 13 septembre dernier. Qu'est-ce qui va se passer, avec l'accord du préfet qui était présent, nous allons, effectivement, choisir parmi des terrains que nous avons repérés dans Toulouse, plusieurs terrains et nous allons le faire de telle manière qu'il y ait toujours un terrain toulousain qui soit activé. Mais on va tourner et ce ne sera donc pas toujours le même terrain. On va essayer de répartir un peu la nécessité de l'accueil et la charge de l'accueil sur plusieurs terrains. Concomitamment, on va choisir un terrain mobilisable en permanence pendant la période réglementaire, soit entre avril et octobre, et un terrain d'une autre commune. Là aussi, de la même manière, nous allons tourner pour ne

pas fixer un terrain et une commune. Avec les collègues on s'est mis, non pas unanimement mais très majoritairement d'accord, pour établir un tirage au sort par pôle territorial, en fonction de terrains dont certains sont déjà recensés et d'autres en cours de recensement. Et nous nous sommes tous engagés à donner au préfet d'ici la fin de l'année la liste des terrains avec la planification jusqu'à la fin du mandat en cours, et ce de manière à ce que le nouveau système soit en application dès l'année 2017, dès le printemps 2017. Donc le préfet aura, de 2017 à 2020, sur quatre années, un planning complet qui permettra de vérifier cette rotation et de vérifier qu'avec cette rotation, il y a en permanence un terrain sur Toulouse et un terrain sur une autre commune de la Métropole. Ainsi, nous remplirons l'obligation réglementaire d'avoir deux terrains en permanence. Le préfet a approuvé cette méthode, la plupart des maires aussi. Après cette réunion du 13, quelques jours après, le 17 je crois, s'est tenue une réunion du groupe de travail coprésidée par Karine TRAVAL-MICHELET et Franck BIASOTTO. Lui aussi a été un groupe de travail, je dirais, constructif. Donc le sujet avance et on va enfin concrétiser la réponse que l'on doit à la fois au législateur et au schéma départemental.

M. GODEC

Merci pour ces informations nouvelles. Effectivement, c'est un dossier qui nous occupe tous, parce que c'est une responsabilité qui nous incombe de par la loi de créer ces deux aires de grand passage. Vous aviez évoqué la question, au cours du précédent Conseil, et vous aviez fait part de cette volonté d'avoir deux aires tournantes, une sur le territoire de la Ville de Toulouse et une sur les autres communes. Nous voyons que le dossier a avancé. Par contre, dans votre précédente intervention, vous disiez qu'il y avait aussi des éléments techniques et financiers liés à cette proposition d'aire tournante. Il faudra en effet installer et désinstaller chaque année, et cela ne se fait pas sur un coup de baguette magique. Donc nous sommes ravis d'entendre qu'une liste sera déposée auprès de la préfecture avant la fin de l'année, que cette liste sera valable jusqu'en 2020, jusqu'à la fin du mandat. Et nous aimerions savoir quelles sont les études qui sont lancées sur le coût, parce que si cette solution peut être satisfaisante pour l'accueil des familles et pour le fait de répondre à nos obligations, est-ce la meilleure sur le plan financier pour la collectivité ?

M. MOUDENC

Effectivement, je vais demander soit à Karine TRAVAL-MICHELET soit à Franck BIASOTTO de donner quelques informations techniques à notre collègue. Je vous confirme que la prise en charge sera assurée directement par la Métropole. Nous nous sommes référés à deux exemples qui existent en France et qui marchent bien, l'un dans le Finistère, l'autre dans le Tarn. Il se trouve qu'un des deux a été mis en place par le préfet actuel de la Haute-Garonne. Nous avons donc profité de cette expérience.

M. BIASOTTO

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Quelques précisions sur la réunion qui s'est tenue en septembre dernier. Tout d'abord, effectivement, un changement de méthode, comme vous le disiez, Monsieur le Président, une nouvelle approche du dossier. Dans un premier temps, nous nous étions contentés d'un recensement des terrains disponibles sur la Ville de Toulouse, appartenant à la Ville de Toulouse ou à l'EPFL. Il en était de même sur la Métropole. Aujourd'hui, on a convenu effectivement de regarder au-delà avec deux axes. Tout d'abord faire en sorte que chacun des maires puisse recenser sur sa commune les terrains qui seraient disponibles. Dans l'hypothèse où il y aurait malheureusement une difficulté à trouver des terrains, de regarder, pourquoi pas, les possibilités sur des terrains privés. Monsieur GODEC, en ce qui concerne précisément les éléments que vous demandez, notamment l'installation temporaire de certains équipements, il faut savoir qu'au-delà de la création d'une aire, les terrains choisis doivent répondre à un cahier des charges bien précis, en l'occurrence des terrains stabilisés, des terrains proches de nœuds autoroutiers ou de rocades. Bien sûr, ce sont des terrains qui ne sont pas nécessairement équipés en termes d'assainissement collectif mais sur lesquels des équipements lé

gers peuvent être installés. Je pense aux sanitaires par exemple et quelques équipements, de type groupes électrogènes. Comme le disait Monsieur le Président, ces équipements connexes, annexes et nécessaires seront pris intégralement en charge par la Métropole. A la suite de la réunion du 18 septembre, on a demandé aux services de se rapprocher pour plus de facilité de l'ensemble des DGS de la Métropole pour que chacune des communes propose un ou plusieurs terrains. Et chacune d'entre elles devra le faire puisque, bien sûr, l'aire peut être susceptible de s'installer dans la commune concernée. Voilà pour les précisions que je pouvais vous apporter.

M. LACAZE

Monsieur le Président, sans sous-estimer l'impact des politiques toulousaines sur notre Métropole, on a cette particularité, quand même, avec une ville centre extrêmement importante par rapport aux 36 autres communes. Dans ce débat, je me souviens d'un exemple particulier et je cherche des yeux Monsieur BOLZAN. Il connaît bien le sujet puisqu'à un moment donné, il avait validé la construction, au-dessus de la rocade, d'un accueil pour des gens du voyage dont les proches étaient hospitalisés à Purpan. Personne ne l'a jamais utilisé, c'était impossible. Donc, il faut apprendre peut-être de ses erreurs. Je suppose que le sujet viendra en délibération mais d'ores et déjà je m'étonne que l'on mette toutes les communes à égalité dans notre Métropole, en disant : « Toulouse et une autre commune », avec peut-être six terrains sur Toulouse, quatre terrains sur les autres communes. Le préfet, s'il a validé, parfois des préfets peuvent aussi se tromper. On évoque des zones inondables, aléatoires, qui pourraient être choisies, on parle de recourir à des terrains appartenant à des particuliers, on précise qu'il faut le nœud autoroutier qui va bien, qu'on peut se passer d'équipement d'assainissement ou d'aménagement pour l'eau... Je souhaite effectivement qu'on trouve une solution en évitant peut-être une « usine à gaz ». Peut-être que ce système tournant va fonctionner ? Pour revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, j'espère que la Métropole respectera un principe : faire en sorte que soient réunies toutes les conditions d'un accueil le plus décent possible. J'alerte d'autant plus que nous n'avons pas de chiffrage ! Tout cela semble extrêmement aléatoire et nous serions loin d'une mise en conformité avec la loi si l'on offrait quelque chose de non fonctionnel. Alors, de fait, quand les caravanes arriveraient, et quelles que soient les décisions des municipalités, elles refuseraient ce terrain et s'installeraient ailleurs, et souvent sur le territoire de Toulouse. Donc je pense qu'il faut continuer à travailler, et j'attends impatientement la délibération à venir. Peut-être ai-je tort sur le fait qu'un terrain qui va tourner d'année en année ne me paraît pas être la meilleure réponse aux besoins, en tout cas, il nous faut veiller à un accueil de qualité des gens du voyage. C'est, je crois, la condition, notamment sur les aires de grand passage, pour que les choses se passent bien.

M. MOUDENC

Monsieur LACAZE, vous n'êtes pas préfet, du moins pas encore ; vous n'êtes pas maire, du moins pas encore ! Pourquoi ne pas vous souhaiter une de ces deux destinées ? Je vous dis seulement une chose. C'est un problème d'une très grande complexité et ce n'est pas pour rien qu'il n'a pas été résolu depuis si longtemps, ni dans la Métropole toulousaine, ni dans bien d'autres endroits. Le schéma départemental depuis 15 ans prévoit cinq aires, il n'en existe qu'une ! D'autres collectivités sont également en carence aujourd'hui. Donc j'ai envie de vous dire, nous sommes en train de travailler et d'avancer. Je crois qu'on tient le bon bout. Faites confiance aux maires ! Et faites un peu confiance au préfet ! Après, vos souhaits de voir la dignité des personnes respectée, les normes d'hygiène, les règlements en vigueur scrupuleusement respectés, votre souhait est tout à fait légitime, et nous le partageons tous ici. Donc soyez assuré que c'est bien évidemment dans un respect scrupuleux de toutes les règles que tout cela est étudié, préparé et sera effectué.

M. PÉRÉ

Au sujet du transfert des aires d'accueil, désormais métropolitaines, je souhaite avoir une précision sur ce qu'on a décidé pour les communes de plus de 5 000 habitants qui ne respectaient pas aujourd'hui la nécessité d'avoir sur leur territoire une aire d'accueil ?

M. CARLES

Oui, je poursuis, parce que ça s'inscrit dans le même ordre d'idées. En effet, nous avons convenu que cette compétence allait donner lieu à une prise en charge financière par la Métropole, de la mise à niveau ou de la construction des aires qui était prévues. Donc on a eu un processus dérogatoire par rapport à une règle établie, à savoir que les communes mettaient en état leurs aires et les transféraient après. Compte tenu de ces particularités, y compris pour les communes qui ne respectaient pas les obligations, on a donc décidé que la Métropole réaliserait les travaux nécessaires de remise en état. Moi je souhaiterais, Monsieur le Président, que nous disposions maintenant d'un calendrier et d'un plan d'investissement pour la réalisation de ces aires. Je pense notamment au secteur qui concerne Blagnac et le nord-ouest, la création de l'aire de Seilh. Sur la base d'un calendrier, il importe de savoir à quel moment ces équipements seront réalisés pour que nous puissions aussi intégrer ces budgets dans notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).

M. MOUDENC

Merci, je crois que les élus qui s'occupent de ce dossier ont entendu ce besoin d'un calage précis, sur le plan financier et sur le plan calendaire. Nous sommes d'accord. Sur la question des aires d'accueil, qui ne sont pas les aires de grand passage, quelle est la situation du point de vue de la règle de droit ? Situation un peu compliquée, puisque le législateur a voulu que l'obligation de créer ces aires soit communale, pour les communes de plus de 5000 habitants, mais que la gestion, elle, soit métropolitaine. Voilà, nous sommes dans une situation qui, à mon avis, n'est pas totalement aboutie sur le plan du droit. Mais la réalité s'applique et nous en avons parlé lors de notre réunion du 13 septembre, avec les maires présents. Ce que j'ai dit, de façon très pragmatique, c'est qu'à partir du moment où on aurait résolu cette question lancinante des aires de grand passage, sans doute, ça nous aiderait à résoudre ensuite cette autre question. On essaie d'avancer « step by step », donc, finalisons le travail bien entamé sur les aires de grand passage et après effectivement, il y a cette question des aires d'accueil des communes qui ne sont pas en règle. Nous savons lesquelles devront se mettre en règle. Le préfet là-dessus est très clair, et notre rôle à nous sera d'être aux côtés des communes pour leur faciliter les choses. Et là aussi, nous mettrons les moyens de gestion. Des discussions sur ces sujets sont déjà entamées. Il y a parfois des avis différents sur les possibilités de gestion. Ce sont, je dirais, des avis hérités de l'histoire. Il y a plusieurs modes de gestion en réalité qui coexistent d'une commune à l'autre au sein de notre territoire métropolitain. Donc il faut qu'on trouve là-dessus une méthode dans laquelle tout le monde puisse se reconnaître raisonnablement. Mais c'est un autre sujet, avec d'autres problèmes.

DEL-16-0783 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (15)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0784 - Désignation d'un représentant (suppléant) au sein de l'Etablissement Public Foncier Local

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0638 - Toulouse - Quartier Ginestous - Canal latéral à la Garonne - Mise à disposition d'une passerelle flottante entre Toulouse Métropole et l'association Stade Toulousain Rugby : Adoption d'une convention d'occupation temporaire
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0807 - Aires d'accueil des gens du voyage - Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences (2)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0806 - Commune d'Aussonne - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours - Compétence Eau potable - Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-16-0781 - Commune de Bruguières - SIVOM du Girou - Compétence gestion des déchets ménagers et assimilés - Loi de Modernisation de l'Action publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : Transfert de propriété des équipements nécessaires à l'exercice des compétences
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

5- FINANCES

M. MOUDENC

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs aux Finances?

M. BRIAND présente la Décision modificative, ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Deux délibérations doivent être prises en compte conjointement. Les ajustements des crédits de paiement sur les opérations, comme nous le faisons régulièrement, correspondent à des rephasages des crédits de paiement sur 2016, que l'on retrouvera par exemple, pour un certain nombre d'opérations, légèrement retardées ou pas aussi avancées que ce qu'on pensait, qu'on retrouvera dans le budget 2017. Il n'y a donc pas d'éléments significatifs ni dans la décision modificative, ni dans la modification des crédits de paiement. C'est un rephasage comme on le fait généralement deux fois par an.

M. LACAZE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, une explication de vote du groupe Communiste, Républicain et Citoyen. Nous nous abstenons sur ces deux délibérations. Monsieur le Président, vous contestiez l'image de Toulouse Métropole endormie. Ce qui est sûr, c'est qu'en termes de fiscalité, vous n'êtes pas endormi. Parce qu'avec Monsieur BRIAND, à coups de 15 % ou deux fois 7,5 %, la fiscalité galope ! Et je crois que c'est un tort, Monsieur BRIAND. Monsieur le Président, vous exprimez vous-même, et votre responsable des Finances l'a déjà un peu fait en commission en évoquant le débat sur les 3,8 milliards du PDU, l'idée qu'après tout, il y a une fiscalité dynamique à Toulouse et qu'en 2020 ou 2021, peut-être tout ça pourrait augmenter. Nous ne sommes pas d'accord avec cela, Monsieur le Président, nous refusons cela, de dire : « Nous n'augmenterons pas les impôts », et puis dès qu'on est élu, appliquer une augmentation énorme, même si le maire de Cugnaux vous a battu sur ce plan-là. Vous semblez commencer à exprimer plus ou moins, à la fois sur les déplacements mais aussi sur l'arrivée de nouveaux habitants, que de toute façon, c'est une variable qui

vous intéresse. L'idée de faire face ainsi aux dépenses nous inquiète. Je le redis, non pas en tant que maire ni préfet, mais comme élu et citoyen et pour l'ensemble de ceux que nous représentons qui ne sont pas obligatoirement représentés politiquement dans cette salle. Tous nos concitoyens sont extrêmement exigeants sur l'utilisation de la fiscalité, dans toutes les communes de la métropole. Et je trouve dommage qu'on s'enferme dans un processus qui se résume en gros à une augmentation des impôts suivie d'une augmentation des impôts, puis d'une augmentation des tarifs, elle-même suivie d'une augmentation des tarifs. Nous avons eu les comptes administratifs 2015, de la ville centre Toulouse, et au niveau de la Métropole. On voit bien les excédents dégagés, les possibilités, mais on s'enferme dans quelque chose qui ne nous paraît pas juste vis-à-vis de nos concitoyens. Vous ne voulez pas entendre les habitants de la Métropole, vous ne voulez pas entendre leur insatisfaction. Vous y êtes, en tout cas, contraint, quand vous êtes sur le terrain, à proximité mais il faudrait peut-être y aller. Nous nous abstenons sur ces délibérations.

M. BRIAND

Monsieur LACAZE, lorsqu'il est filmé, est particulièrement malicieux. Je tiens à le préciser très simplement : ni ici, ni en commission, je n'ai, à quelque instant que ce soit, évoqué la question de l'augmentation fiscale. Tous ceux qui étaient à la commission le savent pertinemment, j'ai simplement souligné le fait qu'il y avait, avec l'augmentation des bases de fiscalité, une progression estimée dans la prospective. Et j'ai mis en relation cette progression spontanée des bases, qui correspond à l'augmentation démographique que nous évoquons tout à l'heure avec le fait que le besoin de financement du SMTC, pour le PDU et à l'intérieur du PDU, pour la troisième ligne de métro, était une proportion raisonnable de cette progression spontanée de la fiscalité. Donc, non, Monsieur LACAZE, ne vous en déplaise et malgré les coups que vous essayez de faire, il n'y a, à aucun moment dans les propos que j'ai tenus et la présentation que j'ai faite, aucune perspective d'évolution de la fiscalité.

M. STRAMARE

Monsieur le Président, je crains qu'il y ait une petite erreur sur le montant de la délibération 5.3. À l'article 1, on propose d'approuver le bilan de clôture, pour lequel il est constaté un excédent à rembourser par Oppidea ainsi que des investissements pour un montant de 88 219,07 TTC et un excédent dans la section de fonctionnement de 47 803,80 soit un total de 130 022,87. Moi, je trouve 136 022,87 !

M. BRIAND

Je vous remercie, Roger-Raymond STRAMARE de cette observation, on va le vérifier. Si le résultat est effectivement erroné, il sera corrigé. Si les informations elles-mêmes sont erronées, il faudra revenir sur cette délibération. Je n'ai pas évidemment pas là le détail des opérations, mais on va le vérifier.

DEL-16-0822 - Décision modificative n°4 - Budget principal et budgets annexes

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-0823 - Révision des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (3) - Exercice 2016

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*

ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-0824 - CPER 2002- 2006 - Convention de mandat " La Fabrique Culturelle " : Approbation du bilan de clôture

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

6- PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

M. MOUDENC

Y-a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Prospective, Contractualisation et Programmation métropolitaines?

M. CHOLLET présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération qui touche au contrat régional unique, le CRU que nous avons approuvé en 2015 et qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région et Toulouse Métropole sur la période 2015-2020. Cette délibération a pour

objet l'approbation du programme opérationnel 2016 de ce CRU qui présente de manière détaillée l'ensemble des opérations et les plans de financement associés en distinguant, vous l'avez dans la délibération, pour chaque financeur, les niveaux des participations sollicitées. Les taux de participation sont conformes aux travaux des différents comités techniques qui ont réuni les partenaires au cours des mois qui ont précédé, avec les chiffres annoncés. Hors contrat de ville, plus de 107 millions d'euros pour le CRU, avec une participation de 38 millions d'euros, un peu plus, pour la Région Occitanie. Et en matière de politique de la ville, un investissement qui se porte à un peu plus de 37 millions d'euros avec une Région sollicitée à hauteur de 713 000 euros.

M. MAURICE

Ce contrat régional, effectivement, est très important et il permet d'ailleurs, grâce au tableau qui est joint, de voir un peu l'engagement des différentes collectivités sur les sujets importants que sont l'enseignement supérieur et la recherche ; la mobilité par exemple ou encore la politique de la ville et la rénovation énergétique. Pour notre part, nous nous abstenons sur cette délibération parce qu'elle comprend, dans l'ensemble des projets sur lesquels nous avons contractualisé, le projet de Parc des expositions (PEX), pour lequel vous connaissez la position des écologistes. Pour nous, c'est un projet non prioritaire, sur lequel, d'ailleurs, on demande à la Région plus de 15 millions d'euros de participation. Au passage, il y a une erreur sur le pourcentage de participation : 4286 %, c'est une erreur. C'est peut-être drôle mais, pour nous, c'est effectivement 15 millions de trop demandés à la Région, 15 millions qui auraient pu servir à d'autres projets. Je pense notamment aux projets de mobilité et de multi modalité, nous en avons parlé ce matin. Les projets contractualisés avec la Région ne comprennent que des projets routiers. Nous aurions pu justement aller au-delà, sur des projets de tram-train par exemple. Tout cela, pour l'instant, n'est pas à l'ordre du jour. Nous regrettons de la même manière l'absence de projets de rénovation énergétique. Un regret et surtout un constat du

manque de volonté politique de votre majorité sur cette question pourtant majeure dans le cadre du plan climat-énergie. On voit bien que, concernant la rénovation énergétique, la participation de la Métropole est de 0 euro, c'est écrit dans le tableau ! Dans le même temps, la Région et les communes, qu'on peut ici saluer, investissent sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments. De notre point de vue, l'urgence est à la mobilisation de notre collectivité sur une véritable politique énergétique à la hauteur des enjeux climatiques du moment. Donc, pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. CHOLLET

Juste un mot. Effectivement, il y a dans ce tableau l'engagement pour le PEX, je le confirme. Il comprend le deuxième engagement de la Région qui est donc confirmé. En ce qui concerne la rénovation énergétique et les regrets qui sont les vôtres, ce qui est indiqué dans ce tableau, c'est la rénovation énergétique réalisée hors du cadre du Contrat de Plan Etat/Région. C'est donc une partie seulement de la rénovation énergétique, toute une autre partie est inscrite dans le CPER. De plus, tout n'est pas décliné en 2016. Certaines opérations seront programmées et vous les verrez apparaître en 2017, mais cette partie de la rénovation énergétique est une partie d'un ensemble beaucoup plus important au sein du CPER. Je vous invite donc à distinguer dans le tableau ce qui est inscrit hors CPER, de ce qui relève du CPER. Le CPER, c'est plus de 90 % des financements. Ce qui est hors CPER mais toujours dans le CRU, c'est une minorité des financements.

DEL-16-0834 - Contrat Régional Unique 2015-2017/2020 : Adoption du Programme Opérationnel 2016

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0829 - CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Bâtiment des blocs chirurgicaux de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT): adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0833 - CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Bâtiment de l'unité clinique ruminants de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) : adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0830 - CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Réfection des façades et amélioration de l'isolation thermique du bâtiment A de l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications (ENSEEIH) : adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0831 - CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Études de réhabilitation/repositionnement du pôle de pharmacie odontologie: adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0832 - CPER 2015-2020 / Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Rénovation du bâtiment 4TP4 Biologie Géosciences (BG) : adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0826 - CPER 2015-2020 - École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC) - Équipements pour la Plate-forme d'essais pour les systèmes Hommes-Machines aéronautiques (ACHIL): adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0827 - CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Équipements pour la Soufflerie Aéro-Acoustique (SAA) : adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-16-0828 - CPER 2015-2020 / Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE) - Équipements pour Systèmes Aéronautiques et Spatiaux - Plate-forme de Recherche en commande et de simulation distribuée de Systèmes Embarqués aéronautiques et spatiaux (SAS-PRISE) : adoption de la convention financière

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX].

7- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

M. MOUDENC

Le chapitre 7 comporte de nombreuses délibérations sur lesquelles il y a beaucoup d'interventions souhaitées.

M. SERP présente le point ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La 7.5 est une délibération marquant l'intention de lancement du quartier des « Creative District » dans le cadre du schéma de développement économique métropolitain, ça fait partie du vingt et unième projet. Ce projet s'inscrit dans notre stratégie de déploiement de l'économie numérique sur ce quartier autour de TESO, pour la distribution et le développement des start-up dans le domaine du numérique mais aussi du « Creative District », c'est-à-dire la création du numérique et de la culture.

Mme HARDY

Quelques questions concernant cette délibération puisqu'il est question de la création d'un quartier numérique. On parle aujourd'hui d'un label, mais la délibération est assez vide. Nous nous accordons sur le fait que dans ce quartier, de façon assez naturelle, tout un écosystème est en train de se structurer, d'abord autour de « La Cantine » que nous avons soutenue et puis plus récemment avec « Ekito », « Oïkos Système ». Nous voyons et partageons l'intérêt d'accompagner le développement de ces start-up. Par contre, quel est le périmètre du projet ? On parle de TESO mais s'agit-il du seul secteur autour du quartier de la LGV ? S'agit-il essentiellement du quartier Saint-Aubin ? C'est une première question. Deuxième question : quel type d'accompagnement ? Est-ce que vous avez déjà sollicité l'Établissement Public de Foncier Local (EPFL) ? Est-ce qu'un budget a été alloué ? Est-il question de produire un diagnostic, de voir s'il y a des locaux vacants, de les porter et de les mettre à disposition, et de quelles structures ? Quel lien faites-vous avec la réflexion que vous avez engagée à juste titre sur l'évolution des pépinières notamment ? Quel est l'échéancier ?

Et puis il y a effectivement une question de requalification urbaine que nous ne pouvons que soutenir. Par contre, précisément, quel est votre projet ? Est-ce que ce projet est inscrit dans le mandat ? Dans le projet urbain « Toulouse centre » porté par le professeur BUSQUETS ? Je sais que des études ont été réalisées mais ne sont pas encore sorties, sur l'axe Matabiau-Belfort, et effectivement, il y avait le projet de requalification de l'axe Belfort-Dupuy, donc en englobant Saint-Aubin. Donc là,

concrètement, qu'est-ce que cela veut dire la requalification ? Des études vont-elles être lancées ? Il me semble que la délibération d'aujourd'hui manque d'informations. Peut-être est-elle un peu prématurée puisqu'on dirait davantage une délibération d'affichage, plus que de feuille de route ? Mais si vous voulez bien m'éclaircir, merci.

M. SERP

Je suis ravi de voir que vous approuvez effectivement ce principe, cette démarche de création de ce « Creative District » dont je vais repréciser le périmètre. Bien évidemment, autour de TESO, le grand projet autour de la gare mais pas seulement. Vous avez souligné, à juste titre, l'historique dans le quartier, avec « La Cantine » qui a déménagé au Quai des Savoirs, mais il y a « La Mêlée Numérique » qui est installée effectivement au quartier Saint-Aubin. Dans la continuité des accélérateurs privés de start-up comme « Ekito », il a paru logique effectivement de donner cette impulsion politique forte dans ce quartier, notamment par rapport à la stratégie qui est la nôtre sur l'économie numérique en lien avec les tiers-lieux périphériques de la Métropole et qui vise effectivement à créer un épicode comme cela se fait à Londres ou à Berlin sur les Creative District, à savoir les industries créatives.

Deuxième question, effectivement, l'EPFL est actuellement en recherche d'un lieu situé sur ce périmètre que je viens de préciser. Nous sommes au début de la démarche de recherche. L'idée serait effectivement d'acheter, que l'EPFL achète un lieu, un immeuble, qui permettrait d'accueillir des start-up. La réflexion doit toutefois déterminer les contenus du Creative District. Benjamin BOHLE-ROITELET en est le pilote dans le cadre du schéma de développement économique, en open source on va dire. Mais les élus et moi-même suivons attentivement ce vingt et unième projet du Schéma de développement économique. C'est un projet qui devrait voir le jour d'ici la fin de l'année pour une réalisation à partir de 2017. Donc d'ici la fin de la mandature, nous espérons effectivement avoir créé ce pôle, cet épicode au centre de Toulouse.

Enfin sur l'aspect requalification urbaine, il ne s'agit pas de remettre en cause le projet BUSQUETS. Ça n'a pas de rapport. Il s'agit simplement de trouver dans cet espace large, autour de TESO, un immeuble qui pourrait accueillir des start-up.

Mme HARDY

Effectivement, ce n'est peut-être pas à vous que cette question s'adresse, vous portez le projet de Creative District et non pas le projet de requalification urbaine. Mais puisque la délibération évoque un projet de requalification urbaine, quel est le lien qui est fait ? Est-ce qu'effectivement le professeur BUSQUETS va être sollicité pour lancer et mener une étude comme il a déjà fait dans d'autres quartiers ou pas ?

M. SERP

Le professeur BUSQUETS n'a pas vocation à travailler précisément sur ce projet « Creative district » que nous avons l'intention de mettre en place. Je ne vois pas bien quelle requalification du projet BUSQUETS serait mise en cause. Il s'agit simplement de trouver un lieu d'accueil de start-up.

M. MOUDENC

Je réponds en complément, pour indiquer à notre collègue qu'effectivement le professeur BUSQUETS est titulaire d'un mandat sur TESO. Ce mandat venait à expiration et je l'ai prolongé. La problématique, sur laquelle nous avons travaillé ces derniers mois, c'était de débloquer la situation, notamment pour le foncier qui relève de la SNCF. Nous avons beaucoup travaillé avec la SNCF ces derniers mois, en particulier au printemps, de manière à ce que des premiers fonciers puissent être débloqués l'année prochaine. Tout cela pour lancer le projet urbain, sans attendre l'arrivée de la LGV. Donc je crois pouvoir dire qu'on a bien avancé et vous avez vu qu'une délibération viendra dans la suite de l'ordre du jour sur le programme d'intérêt majeur de TESO. Donc évidemment, au fur et à mesure que ces projets

vont se concrétiser, cette question que vous soulevez de manière précise, va être traitée et toujours sous la houlette du projet urbain général. De manière à avoir, à la fois, une mixité dans la mutation de ce lieu qui va devenir un poumon économique majeur de la métropole et à travers cette mixité, une cohérence et une fonctionnalité urbaine. Je donne maintenant la parole à Bernard KELLER pour présenter la 7.4.

M. KELLER

Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit simplement du renouvellement de la subvention annuelle de 10 000 euros consentie à l'académie de l'Air et de l'Espace, association qui a été créée historiquement par André TURCAT. L'association rassemble, je dirais, les grands noms, les grands ingénieurs et experts des programmes les plus importants de l'aéronautique et de l'espace. C'est la seule structure d'envergure nationale à ne pas avoir son siège à Paris.

M. MOUDENC

Sur cette délibération, j'avais une demande d'intervention de Monsieur LACAZE... Il n'est pas là ? ... Nous passons donc à la suite et je demande à Gilles BROQUÈRE de présenter la 7.3.

M. BROQUÈRE

La 7.3, c'est la mise en œuvre de projet Booster à Aerospace Valley et l'adoption d'un avenant à la convention, c'est suite au rapport FIORASO du mois d'août 2016, Toulouse a été choisie comme un des lieux Booster, un des lieux totem pour le Booster NOVA. La proposition, c'est d'allouer une subvention de 30 000 euros au pôle de compétitivité pour la définition de ce lieu et du modèle économique.

M. MAURICE

Monsieur le Président, mon intervention aurait pu porter sur pas mal de délibérations de manière globale mais c'est vrai que celle-ci est spécifique. Nous allons présenter, en fin de Conseil, un vœu sur une clarification, qui nous paraît urgente, des modalités de subventionnement, notamment au sein de la Commission Développement économique. Nous avons là un exemple flagrant du manque d'informations et de caractérisations des raisons pour lesquelles on soutient ce projet. Je rappelle qu'Aerospace Valley est un des pôles de compétitivité que nous soutenons de manière très importante, et sur lequel nous n'avons effectué aucune baisse depuis 2014, contrairement à d'autres politiques économiques. En Commission, on nous présente effectivement un projet mais quand on pose des questions sur le contenu, nous n'avons rien. Et en annexe de la délibération, la convention fait quatre lignes ! Le projet Booster n'est pas expliqué. A l'issue de la discussion en Commission, on comprend, mais je vais aller directement à l'interprétation que j'en ai faite, ce n'est en fait qu'un soutien complémentaire pour Aerospace Valley. La transparence et la sincérité mériteraient que nous soyons clairs dans les choix politiques effectués et qu'on n'invente pas des éléments ou des projets qui n'ont pas de contenu. C'est le cas dans ce qui nous est proposé aujourd'hui. On aurait pu, par des choix politiques assumés, justifier de soutenir encore plus fortement le pôle de compétitivité Aerospace Valley, à travers une augmentation de plus de 30 %. Nous ne voterons pas cette délibération qui s'inscrit parmi de nombreux autres soutiens de plus ou moins grande importance qui se multiplient encore aujourd'hui. Pour ces soutiens, souvent, nous n'avons pas de budget, pas d'éléments de contenu du projet, pas d'évaluation des politiques menées.

C'est vraiment un problème au moment où l'on demande à tout le monde de faire des efforts, au moment où vous augmentez les impôts et les tarifs pour tous les concitoyens. Alors que vous demandez à beaucoup d'associations de faire des efforts financiers, on voit qu'on traite avec légèreté l'attribution de sommes importantes. C'est malheureusement le cas pour cette délibération, ce qui n'enlève pas l'importance de l'aéronautique dans notre agglomération et l'intérêt du soutien au pôle de compétitivité.

Mais aujourd'hui l'augmentation de 30 % qui nous est proposée n'est absolument pas expliquée et justifiée. Donc nous ne voterons pas cette délibération.

M. KELLER

Pour répondre à notre collègue, il s'agit pas « simplement d'une subvention complémentaire de 30 % ». Il s'agit en la circonstance de donner 30 000 euros en plus des 100 000 euros donnés par an à ce pôle de compétitivité aéronautique espace et systèmes embarqués, qui est le seul pôle mondial que nous ayons et qui, me semble-t-il, impulse quand même ce secteur économique et industriel le plus porteur d'emploi dans notre métropole. En la circonstance, le Booster NOVA s'inscrit dans le cadre d'un programme national, par lequel il est demandé aux pôles de compétitivité de mieux ordonnancer, de mieux organiser, l'émergence d'applications dans le domaine du spatial susceptibles d'ailleurs de faire émerger des éléments de diversification économique et industrielle. C'est bel et bien à cela que vont servir ces 30 000 euros supplémentaires. J'ajoute, et je conclurai par là, que cela s'inscrit dans les recommandations faites par Madame FIORASO dans le rapport qu'elle a rendu au Premier ministre. En gros, elle nous demande d'afficher plus clairement la chance que nous avons ici à Toulouse d'avoir une telle expertise dans ce domaine-là. Elle nous demande d'en être un peu le porte-drapeau, le « totem de l'espace et des applications spatiales ». Voilà à quoi vont spécifiquement servir ces 30 000 euros. Il s'agit aussi de faire en sorte que ce totem prenne place évidemment à Montaudran sur le bâtiment de l'innovation de Toulouse Aerospace.

M. MOUDENC

Bien, je voulais juste dire un mot sur les pôles de compétitivité. C'est une politique qui a été lancée en juillet 2005 et qui depuis a perduré de façon assez consensuelle car elle a donné de bons résultats. Je suis un petit peu inquiet vis à vis des orientations qui se dessinent aujourd'hui au niveau national. Elles conduiraient à une baisse assez drastique des crédits d'État sur les pôles de compétitivité. Ce n'est pas une information forcément connue du grand public. Les interventions des uns et des autres me donnent l'occasion de tirer une petite sonnette d'alarme à ce sujet, parce que les pôles de compétitivité sont porteurs des emplois de demain et de notre capacité d'innovation.

M. MOUDENC

Je vais céder la présidence de séance à Michel AUJOLAT quelques instants, non sans avoir demandé à Gilles BROQUÈRE de présenter les autres délibérations du chapitre 7 avant les interventions annoncées de plusieurs de nos collègues au nom de groupes.

M. MOUDENC quitte la séance et laisse la présidence à M. AUJOLAT

M. BROQUÈRE

Bien la 7.13 concerne un soutien au festival Made in 31 organisé par la Jeune Chambre Économique de Toulouse, un prix qui a été remis par Toulouse Métropole pour 1000 euros.

La 7.15, c'est un soutien à la manifestation « Des étoiles et des ailes ». Pour 2016, c'est un soutien de 40 000 euros qui représente 13 % du budget prévisionnel de la manifestation. Nous proposons également de reconduire cette subvention de 40 000 euros pour la manifestation de 2017.

La 7.16, c'est un soutien au colloque GIS – Micro-Drones organisé par l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) en collaboration avec d'autres partenaires et écoles de l'aéronautique et de l'espace. 3000 euros sont engagés pour cette manifestation.

La 7.17 concerne une subvention pour l'événement « Developers Festival » de 4000 euros. C'est une conférence technique destinée aux développeurs et aux systèmes androïdes.

La 7.18, c'est un soutien de 2500 euros à l'association DOC31 pour la manifestation « Octobre Rose » et son édition 2016. La manifestation développe l'information sur l'organisation du dépistage des cancers du sein et du colon sur la Haute-Garonne.

Pour la 7.20, il faut adopter un avenant à la convention passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), les communautés d'agglomération du SICOVAL et du Muretain et l'Observatoire Toulousain de l'Immobilier d'Entreprise (OTI) pour la participation au MIPIM à Cannes qui est la manifestation de référence mondiale de l'immobilier d'entreprise et le SIMI à Paris dédié au marché français des acteurs de l'immobilier. Il faut ici modifier les termes de la convention dus à la baisse de la participation du SICOVAL à ces manifestations.

La 7.23 concerne la position de Toulouse Métropole sur le dispositif de dérogation au repos dominical dans le cadre de l'article L3132-26 du code du travail. C'est une délibération qui concerne toutes les communes de la Métropole, qui ont délibéré.

Enfin, la 7.24 concerne le projet de redéploiement du groupe Latécoère qui intègre la création d'un nouveau site de production de 200 emplois. Il s'agit d'adopter un protocole entre la Métropole, la Ville de Toulouse et la société Latécoère pour la mise à disposition d'un terrain à Montredon, 3 hectares, pour la réalisation de ce projet.

M. FOURMY

Je vous informe que le groupe Communiste s'abstiendra sur la 7.15 et je veux profiter du fait que j'ai le micro pour dire que lors de la dernière Commission Développement économique et emploi, plusieurs élus, dont moi-même, avons demandé que les procédures d'attribution de subventions soient clarifiées, que le bilan d'utilisation des fonds soit porté périodiquement à notre connaissance. Mon propos n'est pas ici de contester le bien-fondé de l'attribution de telle ou telle subvention dans la mesure où celles-ci contribuent réellement au développement économique et à l'emploi, ni de remettre en cause les services qui assurent l'instruction des dossiers. Cependant, la Commission doit examiner régulièrement des attributions de subventions sans que le budget total de l'événement ou de l'opération soit porté à notre connaissance. Parfois même, des délibérations portent sur des événements ayant déjà eu lieu. Par ailleurs, nous pouvons voir que quand ce budget est connu, la contribution financière de notre collectivité à l'événement est très variable, sans que nous en connaissions la raison. Par exemple, nous est soumise au vote aujourd'hui une délibération pour une subvention de 40 000 euros pour le meeting aérien tenu récemment à Francazal, dont le budget est de 340 000 euros ; une subvention de 2000 euros pour une conférence scientifique internationale organisée par des chercheurs de l'INRA dont le budget est de 94 000 euros ; une subvention de 4000 euros pour un autre événement à l'IUT de Blagnac dont on ne connaissait pas le budget mais dans ce cas précis, il s'agit d'une conférence destinée aux développeurs sous un système androïde de Google. On imagine dans ce cas précis que la levée de fonds autres que ceux de Toulouse Métropole doit être beaucoup plus aisée pour ce type d'événements que pour d'autres congrès ou conférences. Nous avons nous-mêmes toujours contesté l'attribution d'une forte subvention pour un salon organisé par l'union patronale de la métallurgie qui n'en a pas besoin. Nous demandons donc que nous soient communiqués, ou s'ils n'existent pas, que soient établis les critères d'attribution de subvention incluant la modalité de calcul de leur montant. Nous demandons également que les demandes ayant essuyé un refus nous soient communiquées avec le motif de refus. Par ailleurs, nous demandons qu'un bilan d'utilisation des subventions allouées soit périodiquement établi. Une réunion annuelle de la Commission pourrait être consacrée à ces points.

Mme TOUCHEFEU

Je voulais intervenir sur la 7.24 et la proposition d'un protocole de pré-accord de vente d'un terrain de la Ville de Toulouse à Montredon, à Latécoère. Je voudrais évoquer deux sujets. Le premier sur le terrain lui-même, car mes chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir ou avoir noté que le terrain qui est proposé aujourd'hui à la vente de Latécoère est le terrain qui était, un temps, prévu pour l'accueil des grands passages des gens du voyage. J'ai bien noté l'évolution de ce dossier mais vous noterez quand même le retard qui a été pris et nous n'avons pas encore, à ce jour, la connaissance des terrains qui permettent l'accueil dès aujourd'hui d'un grand passage. Rappelez-vous aussi que lors de ce débat sur l'aire des grands passages, il avait été opposé au choix du terrain de Montredon quelques arguments sur la nécessaire conservation de la biodiversité de ce terrain. Donc puisque Toulouse Métropole, dans cet accord, s'engage à fournir à Latécoère des études sur le sol, sur la géotechnique, je suppose et j'aimerais avoir confirmation que seront aussi fournis à Latécoère tous les éléments permettant de garantir la biodiversité du terrain de Montredon, au-delà de la préservation des terrains boisés, classés qui sont bien notés sur le plan. Le cœur du sujet, bien que celui-là ne soit pas totalement annexe, c'est aussi le fait que dans ce protocole et dans cette délibération, nous avons été très étonnés, c'est un euphémisme, voire offusqués, scandalisés, que pas un seul mot ne soit mentionné sur la situation actuelle de Latécoère. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en juin, Latécoère a annoncé un plan de restructuration qui pose de nombreuses interrogations. À la fois sur les choix industriels et économiques, sur la décision de Latécoère de céder la partie services et ingénierie de l'entreprise, de délocaliser en Bulgarie un certain nombre de ses services. Il y a donc une interrogation sur les choix industriels de Latécoère, interrogation sur l'emploi bien sûr, puisque autour de 300 emplois impactés ont été annoncés en juin. Aujourd'hui, on évoque quand même 200 suppressions d'emplois. Et puisque la délibération parle de l'intérêt convergent de Toulouse Métropole et de Latécoère, je crois que cet intérêt convergent nous donne le droit et l'obligation, au moment où l'on négocie sur des nouveaux investissements, de donner un avis et d'exiger des garanties sur l'emploi et les plans de restructuration qui s'annoncent aujourd'hui. Je sais que le groupe Communiste a déposé un vœu en ce sens et je pense que nous ne pouvons pas, à ce moment-là de notre assemblée, décider de soutenir ce protocole d'accord sans par ailleurs avoir des exigences de clarification et de débat avec Latécoère, en particulier sur le maintien des emplois. Donc, soit cette assemblée peut tout de suite discuter du vœu déposé, soit je pense qu'il est préjudiciable de se prononcer sur ce protocole, sans évaluer les choix industriels et avoir des garanties sur ce que permettent ces nouveaux choix d'investissement de Latécoère. Il ne s'agit pas de s'opposer à ce choix, à l'investissement et à l'implantation d'une nouvelle usine mais, c'est d'ailleurs indiqué dans le protocole, il est noté qu'un des arguments concerne le fait que cette nouvelle usine serait située à côté du siège de la rue Périole alors qu'en ce moment même se discute la vente des locaux du siège. Donc nous ne pouvons pas voter cette délibération sans avoir le pendant, c'est-à-dire dire notre opposition et obtenir des garanties de la part de Latécoère sur l'emploi.

M. MAURICE

Je ne vais pas m'étaler davantage sur les délibérations relatives aux subventions parce que beaucoup de choses ont été dites par Daniel FOURMY et surtout parce que nous avons eu ce débat effectivement en Commission Développement économique, débat d'ailleurs mené par des élus de toutes sensibilités, ce qui prouve donc que la question n'est pas politicienne mais bien politique. Aujourd'hui, les attributions de nos subventions en matière économique ne relèvent d'aucune objectivation, de critères, de réponse à des stratégies ou des politiques menées par la Métropole. On ne peut donc pas comprendre qu'on donne ici 1000 euros pour un festival d'un jour, sans budget global ni pourcentage de notre subvention ; là, 40 000 euros pour un meeting aérien dont je ne vois pas en quoi il participe de la création d'emplois ou du développement économique de notre territoire. Au passage, pour Bernard KELLER, preuve est faite que le soutien à l'aéronautique ne se limite pas au pôle de compétitivité mais à toutes ces subventions données et toujours importantes en matière aéronautique. A mon avis,

sur un budget total de 1,6 million d'euros consacré à toutes ces subventions, le pourcentage concernant l'aéronautique reste majeur ; j'en ferai le calcul pour le donner prochainement. Mais tout cela participe d'un manque d'objectivité, de transparence et de cohérence. On a même eu en Commission, un agent qui expliquait qu'il attendait qu'on lui donne des chiffres ! On ne peut pas accepter de travailler dans ces conditions. Nous y reviendrons à travers le vœu et le groupe des écologistes fera des propositions. En attendant, nous ne voterons pas l'ensemble de ces subventions, même si peut-être certaines ont un intérêt mais en l'absence d'éléments, nous ne pouvons nous positionner sur toutes ces subventions.

Concernant la délibération 7.24, Claude TOUCHEFEU a dit beaucoup de choses. Mais quand même, quand le président MOUDENC se faisait ce matin, comme souvent, grand donneur de leçon en matière de politique politicienne, je pense qu'il devrait rester un peu modeste, étant lui-même grand maître en la matière, lui qui a su, en pleine campagne électorale, abuser et utiliser l'argument de la biodiversité pour justifier son souhait de ne pas faire l'aire de grand passage. Effectivement, on ne peut que constater que la biodiversité est totalement absente de la délibération et ne semble plus poser problème aujourd'hui. On voit bien que, pour vous, c'est un souci à géométrie variable, alors que cela devrait davantage intéresser nos collectivités, tant l'enjeu est effectivement majeur aujourd'hui, notamment la perte de la biodiversité. Mais surtout, et cela a aussi été dit, nous regrettons le fait qu'on déconnecte ce protocole d'installation de la situation actuelle du groupe et de la volonté d'actionnaires, à travers ce déménagement, de générer du cash en vendant le site historique de Périole. Pour nous, c'est inacceptable et nous ne voterons pas non plus cette délibération.

M. AUJOLAT

Bien, Monsieur MAURICE, je voudrais vous rappeler quand même la courtoisie républicaine. Le mot « grand donneur de leçons » est, je pense, déplacé mais vous êtes un grand connaisseur à ce niveau-là. Respectons le président, je vous prie !

Mme DURRIEU

Je complète l'intervention de mon camarade qui a pris la parole sur les premières délibérations. Je souhaite quant à moi intervenir sur les délibérations 7.23 et 7.24 comme nous avons demandé au préalable. Sur la 7.24, nous sommes interloqués, interpellés par cette délibération. Aujourd'hui, alors que Latécoère vient d'annoncer la fermeture d'un de ses sites et l'externalisation d'une de ses productions avec 250 licenciements à Toulouse, on nous présente une délibération où la force publique viendrait aider Latécoère à ouvrir un nouveau site, un pseudo nouveau site. Nous sommes interpellés par ce faux-semblant. Nous voulons savoir quelle est la politique industrielle de Latécoère et nous ne souhaitons pas que la Métropole soit un « cache-sexe » du désengagement de Latécoère sur le site toulousain et notamment sur son site historique. Nous voulons plus d'éclaircissements, que nous ne trouvons pas dans la lecture du protocole tripartite soumis au vote aujourd'hui. Nous voyons que nous aurions une réinternalisation de certaines pièces, manufacturing, type production de manufacturing, rien de clair ni de précis ! Y compris les salariés nous disent aujourd'hui que la création annoncée d'un hypothétique petit atelier aux alentours de Toulouse ne peut masquer la politique de casse de Latécoère. Donc nous ne voterons pas cette délibération. Nous voterons contre parce que nous ne voulons pas nous associer à ce faux-semblant.

Ensuite, sur la délibération 7.23, nous voterons également contre car nous sommes opposés à l'ouverture accrue des commerces les samedis, dimanches et jours fériés, ce n'est pas une obligation de le faire. D'ailleurs nous tenons à saluer certaines communes de la Métropole qui ont choisi d'en rester à cinq dimanches, ce qui avait été plus ou moins consensuel entre professionnels et salariés. Il est donc possible de ne pas prêter le flanc à cette inflation d'ouvertures qui n'est pas créateur d'emplois, au contraire mais qui ferme et met à mal les commerces du centre-ville, de proximité. Et là encore, nous nous élevons contre le fait que la Métropole se prête à ce faux-semblant de liberté de concurrence. Ce

sont au contraire les grands groupes qui profitent de ce type d'ouverture les samedis, dimanches et jours fériés.

Mme HARDY

Un mot sur la 7.23. Le groupe socialiste avait participé aux débats et on était arrivé à des propositions qui nous convenaient. Nous avons reçu hier un mail, avec des propositions de modifications qui touchent au fondement même de l'accord passé avec le Conseil Départemental du Commerce (CDC) puisque effectivement, il a attiré l'attention sur une disposition de la loi Macron qui n'avait pas été prise en considération. Cette disposition prévoit des mesures particulières pour les commerces de détail alimentaires dont la surface de vente est supérieure à 400 m² ; il s'agit donc souvent des super et hypermarchés. Ce type d'établissement pourrait, lorsque des jours fériés légaux sont travaillés, les déduire de la liste des dimanches autorisés par le Maire, dans la limite de trois par an ; ce qui est plutôt une bonne chose. Donc la proposition vise à différencier les petits commerces de proximité et les hypermarchés. Dans le mail que l'on a reçu, il nous est indiqué : « Si la précision n'est pas apportée dans la délibération, cela conduirait à défavoriser les hypermarchés, une délibération limitant à sept dimanches les obligerait à ne pouvoir ouvrir que quatre dimanches dans le cas où ils ouvriraient au moins trois jours fériés ». Moi, j'aurais tendance à dire : « Ensuite, c'est au choix des hypermarchés ». Nous n'avons pas discuté de cette proposition consistant à faire la différence entre les commerces de détail de moins de 400 m², et les autres, et de proposer aux hypermarchés d'ouvrir sept dimanches parmi dix dimanches. Et quand je dis que cela touche au fondement même, c'est parce qu'un des objectifs de cette harmonisation, c'est de faire en sorte que les gros et les petits ouvrent en même temps. Or là, on aboutit à une situation où certains hypermarchés vont ouvrir alors que les commerces de proximité n'ouvriront pas. Moi je souhaiterais qu'on puisse en rediscuter en commission sinon, nous ne pourrions pas voter cette délibération.

M. MAURICE

Je veux dire que les écologistes ne voteront pas non plus cette délibération. Pour nous, la disposition qu'a offert la loi Macron qui prétend créer des emplois et serait une stratégie de lutte contre la précarité ou la pauvreté au travail, nous n'en croyons rien ! Nous pensons que le Gouvernement aurait été plus inspiré de garantir aux salariés des temps familiaux et de loisirs dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit. Nous partageons une convergence de vue avec les communes de Brax, de Drémil-Lafage et de l'Union qui ont effectivement fait ce choix de ne pas autoriser plus de cinq dimanches d'ouverture par an. On n'a pas forcément à s'aligner sur la position du conseil départemental du commerce, c'est un choix politique et notre choix politique, ça n'est pas celui qui est proposé, c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

M. AUJOLAT

Sommes-nous arrivés à bout des interventions ? Madame FAURE, pour une synthèse ?

Mme FAURE

Merci, Monsieur le président. Je ne vais pas faire de synthèse mais donner la parole à mon collègue Jean-Jacques BOLZAN sur le sujet des commerces.

M. BOLZAN

Effectivement cet accord avec le Conseil Départemental du Commerce (CDC) qui date depuis plus de vingt ans permet, sur l'ensemble du département, une cohérence sur l'ouverture le dimanche. Depuis que la loi Macron a finalement augmenté le nombre d'ouvertures du dimanche, il est nécessaire fondamentalement de maintenir cette entente. On est pour, on est contre, mais enfin ça a le mérite d'exister et surtout, ça permet à la fois aux commerces de proximité et aux grandes enseignes d'ouvrir

les mêmes dimanches. La modification apportée concerne les enseignes de plus de 400 m². Ça ne va pas faciliter la vie aux hypermarchés, ici pas plus qu'ailleurs puisque les sept dimanches choisis sur les dix seront les mêmes que ceux des commerces de proximité, on l'a vu en CDC. Il y avait la fédération de l'hypercentre de Toulouse entre autres, il y avait tous les acteurs qui ont souhaité préserver cette homogénéité des sept dimanches. Voilà, ce n'est pas plus pour les uns ou pour les autres, malgré ce petit article de la loi Macron qui différencie les plus de 400 m² et les moins de 400 m². Voilà la précision apportée. Pour une lisibilité en communication et pour le consommateur, les sept dimanches seront les mêmes pour tout le monde.

Mme FAURE

Sur le second sujet qui concerne la convention Latécoère et les questions de biodiversité, je donne la parole à Marc BEL, Directeur délégué au Développement économique.

M. BEL

Je ne suis qu'un modeste technicien. Madame TOUCHEFEU, pour vous apporter des éléments d'information sur la biodiversité dans ce dossier, la biodiversité est un élément qui est aujourd'hui instruit, comme le veut la loi, dans le cadre du dépôt de permis de construire. Nous nous sommes rapprochés de la DREAL, il y a quelques jours, et nous avons repris le dossier qui a été présenté pour le projet cité, pour pouvoir l'adapter et l'étudier avec les services professionnels de la DREAL. C'est tout ce que je peux vous dire. Bien sûr, la biodiversité est une pièce du dossier, ce n'est pas une variable d'ajustement, vous connaissez la loi aussi bien que moi. Nous respecterons, et Latécoère respectera bien sûr les règles de biodiversité, sans quoi il n'aura pas son permis de construire, c'est aussi simple que ça.

Mme HARDY

Je voudrais revenir sur la 7.23 par rapport à ce que dit Monsieur BOLZAN car peut-être ai-je mal compris ? Monsieur BOLZAN dit que les sept dimanches seront les mêmes pour tout le monde. Or dans la délibération, il est dit : « *Pour l'ensemble des commerces de détail, les dimanches 15 janvier, 2 juillet, 3 septembre, ...* » Les sept dimanches sont listés. Puis plus loin : « *Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m² seront autorisés sept dimanches parmi les dix suivants : 15 janvier, 9 avril, etc* ». Donc, si les hypermarchés décident d'ouvrir le 9 avril, le 22 octobre, le 3 décembre, ce ne seront pas les mêmes dimanches que les autres.

M. BOLZAN

Il fallait rajouter trois dates, puisqu'ils vont ouvrir trois jours fériés, pour qu'ils aient sept dimanches. Et les sept dimanches dans le cadre de la future réunion du CDC, ce sera les mêmes dimanches, en 2017, qui seront ouverts pour les hypers ou pour le commerce de proximité. Ça va être calé à la future réunion du CDC.

Mme FAURE

Pour le troisième sujet qui a été évoqué, je vous propose de le traiter à l'occasion de la présentation du vœu du groupe écologiste en faveur d'une clarification des critères d'attribution des subventions de Toulouse Métropole, si vous le voulez bien.

Mme RUSSO

Excusez-moi, mais contrairement à ce qu'a dit Monsieur Antoine MAURICE, la commune de Drémil-Lafage n'a pas délibéré sur le commerce puisque nous n'avons pas de commerces de ce genre. Je voulais apporter cette précision.

DEL-16-0751 - International - Midi-Pyrénées CoopDev' - programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD.)

DEL-16-0752 - Europe - Maison de l'Europe - programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0767 - Aérospatial - Aerospace Valley - mise en œuvre du projet Booster : adoption d'un avenant à la convention

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [3 VOIX] (MM. KELLER, PERE, DARDELET.)

DEL-16-0753 - Aérospatial - Académie de l'Air et de l'Espace - programme d'actions 2016 : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0839 - Numérique : Lancement du quartier " Creative District"

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0772 - Numérique - Cluster DigitalPlace - programme d'actions 2016 : adoption d'un avenant n°1 à la convention

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0836 - Numérique - La Mêlée - programme d'actions 2016 : adoption d'un avenant n°1 à la convention

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0754 - Cluster Automotech - étude de faisabilité du démonstrateur " véhicule autonome et connecté" : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME FAURE, M. BROQUERE.)

DEL-16-0756 - Economie Sociale et Solidaire - Midi-Pyrénées Actives - programme d'actions 2016 : adoption d'un avenant n°1 à la convention

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME MIQUEL-BELAUD.)

DEL-16-0774 - Créations d'entreprises - Zone franche Urbaine - Plate-forme ECOBIZ : renouvellement du partenariat avec la CCI de Toulouse

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0762 - Création d'entreprises - Réseau Entreprendre Midi-Pyrénées - "Les entrepreneuriales 2016" : soutien de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0759 - Emploi - "Forums Emploi" (2ème tranche 2016) : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0761 - Emploi - Jeune Chambre Économique de Toulouse " Festival made in 31" - Prix Toulouse Métropole : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0757 - Manifestations et Salons - INRA - "22ème International Conférence on Principles and Pratices and Contraint Programming" : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0770 - Manifestations et Salons – Meeting et festival " Des étoiles et des ailes " 2016-2017 : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-0758 - Manifestations et Salons - ISAE "Colloque GIS - Micro-Drones" : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0821 - Manifestations et salons - TAUG - "Developers Festival" Toulouse 2016 : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0760 - Manifestations et Salons - Association DOC31 "Octobre Rose 2016" : soutien de Toulouse Métropole
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0768 - Attractivité - "EuroSciences Open Forum" ESOF 2018 : adoption d'une convention cadre avec l'Université Fédérale de Toulouse et l'Agence d'attractivité "So Toulouse"
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0769 - Attractivité - salons MIPIM et SIMI 2016-2018 : adoption d'un avenant n°1 à la convention
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*
ABSTENTION [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-0550 - Immobilier - Raccordement des pépinières d'entreprise au réseau Haut Débit : adoption d'une grille tarifaire pour les prestations internet
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME NGBANDA OTTO.)

DEL-16-0764 - Immobilier - Hôtels d'entreprises : adoption d'une nouvelle grille tarifaire
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME NGBANDA OTTO.)

DEL-16-0805 - Commerce- Position de Toulouse Métropole concernant le dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du code du travail
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [87 VOIX]*
CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [36 VOIX] (MMES CALVET, ARMENGAUD, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, RAMOS, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. LAURENT, BRIANCON, SIMION, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, SIMON, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-16-0881 - Projet industriel : adoption d'un protocole tripartite Toulouse Métropole / Ville de Toulouse / Latécoère
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*
CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [32 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. LAURENT, BRIANCON, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, FRANCES, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

8- URBANISME ET PROJETS URBAINS

M. FOURCASSIER présente les points inscrits à l'ordre du jour.

M. GODEC

Je voudrais intervenir en deux temps, pour la 8.1 et la 8.2 tout d'abord, sur la question de l'ouverture à l'urbanisation de deux terrains, l'un à Aussonne, l'autre à Castelginest ; puis pour la 8.7 et 8.8 sur le projet TESO. Tout d'abord, sur la 8.1 et la 8.2, effectivement, c'est une prérogative nouvelle de la Métropole de donner un avis systématique lors de l'ouverture à l'urbanisation d'un certain nombre de sites dans le Plan local de l'Urbanisme (PLU). Et pour chaque urbanisation nouvelle, cela nous permet d'évaluer la cohérence de l'ouverture de terrains à construire. Je sais que ce débat concerne plus largement le SCoT et concerne évidemment la construction du PLU intercommunal, avec sa

dominante habitat, mais sur les terrains, sans rentrer sur le détail des problématiques qui sont celles d'Aussonne et de Castelginest, ce qu'on peut voir, c'est que cette cohérence est encore à travailler et assez fortement. La commune d'Aussonne, par exemple, est amenée à construire un certain nombre de logements supplémentaires et notamment des logements sociaux, de par les renforcements des obligations en la matière. Mais aujourd'hui, cette ouverture à l'urbanisation sur ce terrain répond surtout à un engagement insuffisamment fort de la collectivité par le passé, avec des nuisances qu'on connaît qui sont des problématiques particulières sur le terrain d'Aussonne, notamment d'exposition au bruit. On voit qu'aujourd'hui on gère une urgence plutôt qu'une vision à long terme. Sur le site de Castelginest, on ouvre à l'urbanisation des terrains avec une construction de logements sociaux, mais là non plus, il n'y a pas eu de mesures incitatives par le passé, sur le diffus, pour atteindre les seuils de logements sociaux. Et aujourd'hui on gère l'urgence pour éviter d'être au niveau du constat de carence et devoir payer des pénalités supplémentaires. Et là aussi, sur Castelginest, on voit qu'on ouvre à l'urbanisation des terrains qui ne sont pas accompagnés d'une bonne desserte de transports en commun, notamment du fait de la non-réalisation du Boulevard Urbain Nord. On ouvre aujourd'hui des terrains à la construction alors que la desserte en transports en commun n'est pas effective aujourd'hui, sauf erreur, sur le site qui nous concerne.

Sur les délibérations 8.7 et 8.8 qui concernent le projet TESO, c'est évidemment un projet d'urbanisation majeur au sein de la Métropole. C'est un dispositif d'aménagement nouveau qui est mis en œuvre pour la première fois peut-être, en France, en tout cas pour la première fois dans notre collectivité, c'est une certitude, celui du Projet d'intérêt majeur. C'est un dispositif que l'on salue, c'est un dispositif que l'on souhaite, qui donnera une gouvernance spécifique sur ce projet entre les différents acteurs impliqués et des outils d'aménagement pour la collectivité. Par contre, nous avons un certain nombre de réticences sur le périmètre du projet d'intérêt majeur et sur ce qui s'appelle la phase transitoire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, par cette délibération, nous allons extraire du projet d'intérêt majeur, du dispositif projet d'intérêt majeur, un certain nombre de sites qui appartiennent à RFF ou à SNCF pour leur permettre de lancer des opérations de manière annexe au dispositif, sur des sites qui sont fortement des sites à enjeux. L'un des sites à enjeux, c'est évidemment le terrain qui est à côté du pont dans le prolongement des allées Jean Jaurès, sur lequel est projeté de construire un immeuble de grande hauteur. D'ailleurs, il est proposé dans la modification du PLU de Toulouse la possibilité de construire un immeuble jusqu'à 150 mètres de hauteur. L'autre terrain qui est derrière, ce sont aussi des terrains SNCF-RFF qui concernent des opérations qui ne seront pas prises en compte dans le cadre du dispositif du projet d'intérêt majeur. Il y a un autre terrain à enjeux qui fait l'objet d'une opération d'urbanisation d'aménagement sous pilotage de la Métropole, c'est l'aménagement des ramblas Jean Jaurès qui n'est pas compris dans le pôle d'intérêt majeur. Nous regrettons que ce dispositif ne soit pas global, qu'il n'ait pas un calendrier cohérent pour que l'ensemble de ce dispositif soit mené de la même façon. Car il y a quand même un enjeu extrêmement fort. La valorisation foncière de ces terrains que j'ai cités tout à l'heure, qui va pouvoir en bénéficier ? Quelle sera la clé de répartition ? Comment ces opérations financeront en partie les opérations d'aménagement des espaces publics qui sont ceux de la rénovation de la gare et des parvis qui seront créés ? Tous ces éléments-là ne seront pas arbitrés par le projet d'intérêt majeur. Nous voyons là une incohérence dans le dispositif. Vous nous répondrez peut-être qu'il y a d'autres dispositifs qui seront mis en œuvre, des PUP essentiellement. Mais nous pensons qu'il y aurait eu intérêt à coordonner l'ensemble du projet et tout mettre dans la gouvernance du projet d'intérêt majeur.

M. LACAZE

Monsieur le Vice-Président, je vois que finalement c'est vous qui assurez la présidence ici à Cugnaux. Donc, je le redirai à Monsieur le Président, à Jean-Luc MOUDENC. Je pense que le développement économique et l'urbanisme sont des sujets importants, il n'est pas là mais j'espère qu'il entendra quand même mes propos, je veux réitérer ici une proposition...

M. AUJOULAT

Monsieur LACAZE, écoutez-moi ! Le président est à côté, il répond aux journalistes.

M. LACAZE

Donc, il m'entend.

M. AUJOULAT

Il vous entend. Et d'ailleurs, il connaît à peu près par cœur ce que vous allez nous dire... Faites-lui confiance, il vous écoute.

M. LACAZE

Je trouve que pour notre métropole, ne pas être présent au moment des débats sur le développement économique et sur l'urbanisme, c'est quelque chose qui pose problème. Effectivement, on peut répondre à la presse...

M. AUJOULAT

Monsieur LACAZE, nous ne sommes pas dans un débat de fond.

M. LACAZE

Monsieur AUJOULAT, je ne vous permets pas de me couper systématiquement, vous allez me laisser parler, s'il vous plaît.

M. AUJOULAT

Ici, chaque élu, chaque vice-président peut vous répondre... Ne faites pas de la polémique stérile, ce n'est pas la peine.

M. LACAZE

Je trouve que l'absence du président dans un débat important sur le développement économique et l'urbanisme est problématique, mais effectivement, puisqu'il est à côté, il m'entend. Nous attendons un débat global et nous portons à Toulouse une proposition consistant à réunir des assises de l'urbanisme. Ces choses-là auraient pu se faire et je pense qu'il faut regarder au niveau de la Métropole si nous sommes en capacité de mener ce débat. Nous avons tous été élus sur la base de projets municipaux, il n'y a pas de projet métropolitain. Nous n'avons pas ce débat, à l'échelle de la Métropole, sur un projet urbain ; la maîtrise de l'urbanisme à l'échelle de notre métropole. Je crois notamment, ça a été dit par un intervenant précédent, qu'il est aberrant d'avoir bloqué le Boulevard Urbain Nord alors qu'on voit bien dans ces délibérations que nous allons voter, que les projets urbains, effectivement, se développent au nord de la métropole. Nous allons avoir plusieurs milliers de logements mais une non-réponse sur la question des transports. Je pense que cela mérite un débat important, pas obligatoirement dans les mois qui viennent. J'ai bien entendu que le débat sur le transport nous occupait. Il nous faut aussi mener une réflexion globale plutôt qu'anarchique sur la vision de l'urbanisme. Ce qui nous est proposé aujourd'hui, le choix qui est fait de ne pas répondre en termes de transports notamment, sur le nord toulousain, pose problème.

En ce qui concerne les délibérations qui portent sur Toulouse Euro-Sud-Ouest, nous souhaitons alerter sur une aberration que nous avons financée et que la Ville de Toulouse s'entête à maintenir, c'est le blocage du tram à Saint-Michel. Pour nous, le tram doit évidemment arriver à la gare Matabiau, à horizon de l'arrivée de la LGV. Là aussi, cela doit pouvoir s'inscrire dans une réflexion globale sur l'urbanisme et les transports. Dernier aspect, sur la délibération 8.9, pour insister sur le souci qui est le nôtre d'un urbanisme maîtrisé, mais il faut qu'on l'ait de manière globale. Il nous faut défendre une

maîtrise publique et on alerte là-dessus les élus de la Métropole et nos concitoyens. Je le redirai dans le cadre des questions relatives à l'aménagement et la politique foncière ; il me semble qu'il y a de moins en moins de maîtrise publique, notamment au travers des ZAC même si, au travers de cette délibération, on sent le souci de maîtriser les franges des projets privés. Donc deux alertes au travers de mon intervention. L'urbanisme, ça nous a été annoncé par le président tout à l'heure avec les prévisions d'arrivée en nombre de population, d'ici 2030, l'urbanisme mérite une corrélation très importante avec les projets transports. L'ouest toulousain est abandonné ; cela a été souligné par le maire de Cugnaux. Et au nord de la métropole, le transport n'est pas mis en conformité avec les projets urbains. Enfin, nous voyons la nécessité d'une maîtrise publique plus grande de l'ensemble de nos projets.

M. AUJOLAT

Un mot, avant de donner la parole à Monsieur FOURCASSIER. Monsieur LACAZE, je vous découvre depuis deux ans. Vous ne savez que nous donner des leçons et des conseils, vous êtes extraordinaire. Vous n'êtes pas élu, en définitive. Discutez avec les maires, soyez en contact avec les maires. Le PLUi-H ça vous dit quelque chose ? Le PADD, ça vous dit quelque chose ? Vous croyez qu'il n'y a jamais de réunions au niveau de Tisséo et de concertation au niveau de l'urbanisme ? Vous croyez qu'il n'y a pas une recherche de corrélation entre l'urbanisme et les transports ? Écoutez, je crois qu'il faut raison garder. Ici, il y a des gens qui travaillent, des gens sérieux ! Nous sommes à l'écoute de ce que vous pensez, mais vous donnez toujours l'impression qu'on n'avance pas, qu'on ne réfléchit pas... Non ! La politique que nous menons est réfléchie, pensée. Il existe une certaine continuité avec ce qui a été fait avant et d'autres nouveaux projets en cours : une troisième ligne de métro, un certain nombre de réalisations. Je crois donc que vos propos ne sont pas très respectables vis-à-vis des maires qui sont ici. Moi, en tous les cas, je me sens agressé. Non, nous réfléchissons tous ensemble, nous travaillons en commun. Le travail en Commission est réel et Madame LAIGNEAU en Commission urbanisme fait le maximum. Donc moi, je me sens personnellement blessé...

M. LACAZE

Monsieur AUJOLAT, vous n'êtes pas plus maire que moi !

M. AUJOLAT

Je l'ai été douze ans et je suis premier adjoint, Monsieur LACAZE.

M. LACAZE

Désolé, vous parlez au nom des maires et vous ne l'êtes pas. Et arrêtez de me couper la parole ; c'est une habitude désagréable de votre part. Je vous ai écouté et même si vous n'avez pas été tendre avec moi, je vous ai écouté tranquillement. Donc vous n'êtes pas plus maire que moi et je suis tout autant élu que vous, tout autant ! Et j'assume les responsabilités que nous avons. Je respecte totalement les maires. Je souligne quelque chose qui peut-être vous déplaît, mais je persiste. Il y a, me semble-t-il, une incohérence au travers des délibérations que nous votons ou que nous allons voter, sur le fait qu'un certain nombre de projets immobiliers se développent et vont vite. Tout à l'heure en introduction de nos débats, votre maire a souligné l'incohérence vis-à-vis de l'ouest toulousain sur la politique des transports ; il a raison. Vous pouvez être en désaccord avec lui mais il a raison. Moi je souligne, j'alerte et ce n'est pas la première fois que je le fais. Tout à l'heure, j'ai chiffré à 60 millions d'euros le passage qui pouvait amener le BUN au moins jusqu'à Castelginest, dans le mandat. Ce n'est pas la totalité de ce que nous avons prévu mais cet effort pourrait être fait et nous allons le payer cher dans les trois à quatre ans à venir, notamment en termes de bouchons qui occupent nos débats, mais aussi en termes de services publics pour l'ensemble des nouveaux habitants. Donc certes, Monsieur AUJOLAT, je suis au courant comme vous des politiques d'urbanisation et de logement. Il y a un certain

nombre de réunions auxquelles j'assiste, d'autres où je n'assiste pas. Et je respecte totalement les maires. Par contre, souligner les incohérences ou des désaccords que nous avons, ce n'est pas faire preuve d'irrespect... Voilà, vous me découvrez, je vous découvre aussi ; peut-être qu'effectivement, vous aurez des reproches à me faire, justifiés ou pas, mais je ne permets pas qu'on puisse dire que j'ai de l'irrespect pour quelque élu que ce soit. J'ajoute que les maires sont élus par les conseils municipaux, par les élus que nous sommes, Monsieur AUJOLAT.

M. COHEN

Je voudrais dire un mot concernant la délibération 8.7, sur le projet d'intérêt majeur de TESO. Avant, je voudrais quand même faire un aparté parce que, depuis ce matin, on vit quand même un contexte et un climat un peu désagréables. Pendant six ans, j'ai présidé cette instance et je sais que nous avons une double légitimité dans cette instance. La légitimité issue de ce que vous représentez, les maires, avec un certain nombre de conseillers municipaux mais vous ne pouvez pas oublier, et cela a été dit par Pierre LACAZE tout à l'heure, que Toulouse a une place différente dans les sujets qui nous obligent à en parler et qui peuvent, peut-être pour certains d'entre vous, être trop longs, pénibles à entendre. Mais le partage des compétences désormais entre les villes et la Métropole fait que ces sujets, nous ne pouvons pas les évoquer en conseil municipal et donc c'est normal qu'il y ait de la part des toulousains quelques débats qui rentrent dans le détail, même s'ils peuvent les alourdir. Il est nécessaire de comprendre que tant que la loi n'aura pas mis en oeuvre un suffrage universel pour cette instance, une double légitimité continuera à cohabiter, à coexister et qui sera appréciée différemment par les uns et les autres. Je considère qu'il ne faut donc pas aller vers une sorte de restriction du débat et des interventions.

Sur le projet d'intérêt majeur, nous n'avons pas obtenu toutes les clarifications que nous aurions souhaité. Sur l'histoire de TESO, je crois que nous sommes plus que favorables à un projet d'une ambition extrême. C'est un projet dont on ne mesure pas aujourd'hui toutes les conséquences, je dirais, pas seulement pour la Ville de Toulouse mais pour la Métropole et l'ensemble de notre région ou en tout cas de la grande agglomération. C'est un projet qui a un potentiel extraordinaire sur le plan économique, appuyé sur un vrai pari que nous partageons, pour un certain nombre, pas tout le monde, mais en tout cas moi, je le partage avec la majorité. Nous aurons une plate-forme multimodale extrêmement importante par rapport à la région, par rapport à l'agglomération, par rapport au national et à l'international. Mais pour arriver à équilibrer ce projet, il est nécessaire de s'entendre avec des partenaires SNCF, RFF, la Région, mais en même temps aussi, nous avons obligation de savoir quel est le projet urbain. Imaginez-vous ce qui peut arriver dans dix ou quinze ans à Toulouse. Le centre-ville a réussi à résister par rapport à trente ans de dynamique commerciale sur l'ensemble de l'agglomération. On était l'agglomération qui avait les plus grands hypermarchés. Nous avons réussi à maintenir un équilibre et que le centre-ville résiste. Aujourd'hui, on ne sait pas si le déséquilibre d'une offre commerciale extraordinaire pourrait pénaliser le centre-ville. Je parle aussi des dynamiques émergentes qu'il peut y avoir à cet endroit. On a évoqué tout à l'heure le projet urbain autour des Fab Labs et des start-up. Il y a aussi le projet urbain puisqu'on a évoqué des tours de 100 à 150 mètres. Et bien je regrette, mais même si je suis très favorable à un projet d'intérêt majeur, dans ce protocole nous n'avons pas les réponses. Oui, il y a des points qui m'amènent à douter de la capacité à porter ce projet jusqu'au bout. Par exemple, vis-à-vis d'un partenaire comme la SNCF qui veut aller très vite et qui va déposer des permis aujourd'hui, en Commission on n'a pas de réponse sur la teneur de ce projet et sur ce qu'il représente réellement dans une cohérence globale. Donc évidemment, pour tout cela, il nous semble important d'avoir un projet plus affiné, plus visible. En ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. FOURCASSIER

Bon, je vais tâcher de répondre dans l'ordre. D'abord, les trois premières modifications du PLU que ce soit à Aussonne, Castelnest et Cugnaux, sont dans la traduction du Plan Local de l'Urbanisme

intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H). Le PLUi-H est en cours d'élaboration depuis un an et demi et ce sont donc simplement des coups lancés mais qui sont en parfaite adéquation avec le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-H en cours. Nous sommes juste en avance par rapport au calendrier.

Concernant les projets TESO, je remarque que selon les dires des intervenants, on a un pôle d'échanges multimodal extraordinaire. C'est déjà bien que certains le reconnaissent, dans une continuité par rapport à la mandature précédente. Pour reprendre les propos, c'est vrai que c'est un projet qui va au-delà de la Métropole. Certes, il pourrait être maillé avec d'autres projets structurants. Comme on l'a indiqué récemment en Conférence métropolitaine, on ne s'interdit pas de possibles évolutions, d'éventuels raccordements et l'on protège l'avenir. Mais la notion de pôle d'échanges multimodal extraordinaire, pour reprendre les propos, c'est quand même une bonne avancée de la majorité actuelle. Ensuite, si on s'intéresse aux projets globalisés, je rappelle qu'aujourd'hui le Projet d'Intérêt Majeur (PIM), c'est un projet plus que global qui réunit l'État, la Région, la Métropole, le Département, la SNCF, le SMTC. Donc pour une fois, il y a un accord de tous les participants et ce serait dommage de s'abstenir à partir du moment où il y a un accord globalisé. Le PIM ne pourra être mis en place qu'après une étude, évidemment. Aujourd'hui, c'est un protocole d'accord qui est signé. Il sera suivi en conséquence d'un avenant. Mais le protocole permet de continuer les études. Le PIM arrivera par la suite, il faut bien commencer par quelque chose ! C'est une réelle avancée qui s'inscrit dans le bon sens. Je suis tout à fait conscient des problèmes avec la SNCF. La SNCF est pressée. En tant que propriétaire du foncier, nous sommes au courant. En même temps, il faut quand même se rappeler que pour tout ce qui est permis de construire et autres autorisations, c'est quand même nous qui avons la signature. Donc le coup de départ, ce sera à nous de le donner, de freiner, d'accélérer mais nous sommes déjà parvenus, quand même, à maintenir une parfaite maîtrise du calendrier.

Enfin, j'ai noté que la notion de sursis à statuer était appréciée comme positive et je remercie pour cette remarque. Il s'agit de préserver le renouvellement urbain et nous faisons tout en ce sens, autour des ZAC notamment.

M. GUÉRIN

Je trouve toujours intéressant de venir participer à ces Conseils de la Métropole parce qu'on y découvre un certain nombre de choses. On entend parler effectivement de transparence, de démocratie, de débats mais pour avoir un débat, il faut avoir une discussion et pour avoir une discussion, il faut que les dossiers soient présentés en amont. Et dans la délibération 8.3, au détour de l'ensemble des délibérations, on découvre que derrière la fermeture de la piscine municipale de Cugnaux décidée par Alain CHALÉON, en début de mandat, au motif d'économies, il se cache un projet immobilier de plus de 300 logements. Je trouve que ce dossier aurait dû d'abord être débattu en commission d'urbanisme, ce qui n'a jamais été le cas à Cugnaux, et pour le moins présenté en conseil municipal, de par l'importance de ce dossier. Je tenais à faire cette remarque et je vous informe que je voterai contre cette délibération.

M. AUJOULAT

Je ne sais pas si c'était vraiment le lieu, Monsieur GUÉRIN, de régler vos contentieux cugnalais. Je vous répondrai simplement qu'il y a eu une commission d'urbanisme à laquelle la personne qui vous représente n'était pas présente. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

DEL-16-0779 - 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune d'Aussonne : Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU0 secteur "Lou Pintre"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0778 - 7ème modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Toulouse Métropole, Commune de Castelnest : Justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une première partie de la zone 2NA secteur "Naucou"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0676 - 1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Cugnaux : Décision de lancement

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
CONTRE [7 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, GUERIN, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0747 - Approbation de la 12ème modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de Toulouse Métropole, Commune de Launaguet suite à enquête publique

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0776 - Approbation de la 5ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Quint-Fonsegrives

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0777 - Approbation de la 5ème modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Villeneuve-Tolosane suite à enquête publique

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0810 - Toulouse EuroSudOuest : Approbation du protocole d'accord relatif au Projet d'Intérêt Majeur

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*
ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-16-0809 - Toulouse EuroSudOuest - Evolution du dispositif d'Etudes : adoption des avenants 4 à la Convention Cadre d'Etudes Partenariales et à la Convention d'Application Administrative et Financière

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [91 VOIX]*
ABSTENTION [42 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE,

DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. SANCHEZ, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, LACAZE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)

DEL-16-0663 - Commune de Toulouse - Quartier prioritaire Bellefontaine : Instauration d'un sursis à statuer sur le secteur en franges des projets de renouvellement urbain
 ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0665 - Commune de Toulouse - Quartier prioritaire Reynerie-Mirail Université : Instauration d'un sursis à statuer sur le secteur en franges des projets de renouvellement urbain
 ⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

9- AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

M. AUJOLAT

Y'a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à l'Aménagement et Politique foncière ?

M. COQUART présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Un petit mot d'abord pour remercier les voisins cugnalais qui nous accueillent. J'ai compris que les corbeaux se posaient à Cugnaux après avoir pris le site propre de Saint-Martory. Je peux vous dire qu'un peu plus au sud, à Villeneuve-Tolosane, ils n'arrivent pas parce qu'ils sont épuisés en prenant de simples bus de ville toutes les demi-heures.

Donc, il y a un certain nombre de délibérations qui vont mériter des discussions. La 9.1 concerne le tronçon 2 de la voie de liaison des Ramassiers, il s'agit plus précisément de proroger la déclaration d'utilité publique prise en avril 2012. Cela concerne plus globalement la question des déplacements sur les communes de Toulouse et de Colomiers. Une prorogation pour une durée de cinq ans qui va permettre de procéder à l'acquisition des emprises foncières nécessaires au projet.

La délibération 9.2 concerne la ZAC Malepère sur la commune de Toulouse et il s'agit d'approuver le bilan de la mise à disposition du public du dossier comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale de l'État. On signale dans la délibération qu'aucune remarque n'a été formulée dans le cadre de cette concertation.

La délibération 9.4, que l'on peut grouper avec les 9.5 et 9.6, qui toutes les trois concernent des conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP) : la 9.4 sur la commune de Castelnau ; la 9.5 encore sur la commune de Castelnau mais avec un autre promoteur et la 9.6 sur la commune de Colomiers. On a là des PUP tout à fait classiques et je rappelle ce que mon collègue Jean-Luc LAGLEIZE a dit lors de la dernière conférence métropolitaine : une réflexion est en cours sur les projets urbains partenariaux, pour lesquels il est vrai on a une grande diversité de contenus, l'idée étant d'essayer de définir une doctrine qui, une fois définie, sera bien entendu présentée dans la commission Aménagement et politique foncière.

La délibération 9.9, il s'agit aussi d'un PUP cette fois-ci sur la commune de Saint-Orens avec la société VINCI Immobilier Promotion. La 9.10, également un PUP, toujours sur la commune de Saint-Orens avec la société SNC Saint-Orens le Bousquet.

Enfin il y a une demande d'intervention sur les 9.12 et les 9.13, qui sont des zones d'aménagement différé qui sont mises en place. La 9.12, il s'agit d'une ZAD sur la commune de Colomiers sur environ 27 hectares avec justement l'idée de maîtriser le futur en se donnant la possibilité d'acquérir des

fonciers. Et la 9.13, c'est la création d'une ZAD à cheval sur les communes de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane, donc là on ne sait pas où s'arrêteront les corbeaux. Une ZAD d'environ 91 hectares qui prend la suite d'une ZAD beaucoup plus grande qui existait auparavant sur Cugnaux mais qui est devenue caduque et qui inclut cette fois-ci des terrains sur la commune de Villeneuve. Je voudrais rappeler qu'on a là un grand projet de création d'une gendarmerie intercommunale et à terme également, des projets d'urbanisation.

M. LACAZE

En espérant que Jean-Luc MOUDENC nous rejoigne sur ce débat aussi important de l'aménagement et politique foncière, quelques explications de vote même si ça rejoint ce qui vient d'être dit. Il y a effectivement une nécessité de vision globale sur la Métropole et d'une réflexion sur l'urbanisation. Il y a aussi un débat sur le rôle de l'EPFL et les moyens qui peuvent lui être donnés, qui nous a traversé à différentes occasions. Nous nous abstenons sur la délibération 9.6 concernant la commune de Colomiers. Sur la délibération 9.4 et 9.5, nous voterons contre et nous réaffirmons ici, mais nous le redirons en direct au Président de la Métropole, qu'il faut, à tout prix, dès maintenant et sans attendre un hypothétique futur, lier le développement du transport sur le Nord toulousain et les projets d'urbanisation. Donc nous profitons de ces deux délibérations pour exprimer la nécessité de revenir à un financement global du Boulevard Urbain Nord.

M. GODEC

Une intervention sur la question des projets urbains partenariaux que nous avons eu l'occasion d'évoquer en commission. Ce dispositif fait l'objet d'un groupe de travail qui n'a rendu, pour l'instant, aucune conclusion, pourtant nous continuons à délibérer avec une très grande hétérogénéité entre les dispositifs, entre les différentes communes de l'agglomération et parfois, on va le voir sur Castelginest, à l'intérieur même d'une seule commune. Cela rend difficile la lisibilité par nos concitoyens de la politique de la Métropole en la matière. Parce qu'en fait, le projet urbain partenarial vient se substituer aux taxes d'aménagement ou aux taxes d'aménagement majorées sur certains territoires, taxes qui seraient versées à la collectivité pour des opérations d'aménagement. Lorsqu'on regarde les différents projets urbains partenariaux - nous en avons parlé dans le conseil précédent, notamment parce que, sur Saint-Jory, un dispositif spécifique venait financer un certain nombre d'équipements - il y a des recettes liées à des équipements, strictement liées à l'opération d'aménagement et tout ce qui relève de la voirie ou autres est évidemment nécessaire. Mais, dans la Métropole, une politique se développe de plus en plus qui consiste à faire également participer les promoteurs à la construction d'un certain nombre d'équipements publics, notamment les écoles. De fait, il est difficile d'expliquer à nos concitoyens pourquoi cette règle s'applique dans certaines communes et pas dans d'autres ; et pourquoi à l'intérieur de certaines communes, elle s'applique différemment en fonction des projets urbains et parfois même de façon rééchelonnée dans le temps. Enfin, il y a des territoires où cette règle ne s'applique pas du tout. C'est le cas, par exemple, sur les délibérations 9.4 et 9.5 qui concernent la même commune, la commune de Castelginest. Monsieur CARNEIRO nous répondra peut-être, lui qui était intervenu dans le débat précédent pour défendre la commune de Saint-Jory, Monsieur FOURCASSIER n'étant pas là. Concernant Castelginest, sur la délibération 9.4, on demande une participation par logement qui est extrêmement importante : 4618 euros par logement. Ici, il s'agit en réalité d'un avenant à une convention votée en septembre 2015. L'avenant augmente la participation de 50 000 euros, avec un argument qui porte sur la modifications des accès. Je crois qu'au lieu d'être sur le chemin de Bartolle on est sur la route de Bruguières. Mais alors pourquoi revoir en même temps la répartition de la participation du constructeur entre la Ville et la Métropole ? Pourquoi cela se traduit-il par une augmentation en faveur de la Ville de Castelginest du reversement pour 100 000 euros, une multiplication par trois. Il est dit qu'il est nécessaire que ces logements contribuent au financement de la construction d'un groupe scolaire. On arrive ici à un financement par logement pour l'extension du

groupe scolaire qui passe de 1100 euros, l'année dernière, à 2700 euros aujourd'hui. Pourquoi cette augmentation ? La délibération ne nous l'explique pas !

Un autre projet partenarial qu'on nous propose de voter se trouve dans la délibération suivante, la 9.5. Il s'agit d'une autre opération d'aménagement qui, là non plus, ne propose pas de connexion avec les transports en commun. Il n'y a pas de crédits pour le financement du Boulevard Urbain Nord, nous dit-on ! Et bien là, nous calculons 7849 euros par logement. C'est un montant qui n'a jamais été atteint dans les projets urbains partenariaux précédents. À Saint-Jory, que nous avons refusé de voter, la fois précédente, c'était 5873. On est 2000 euros au-dessus pour chacun des logements. Et ici, nous allons demander aux propriétaires, aux aménageurs, de financer 2200 euros par logement pour le groupe scolaire. 2700 tout à l'heure, 2200 ici. Nous avons voté en septembre 2015 un troisième projet urbain partenarial, toujours sur la commune de Castelnest. On parle d'hétérogénéité à l'échelle des trente-sept communes mais là, c'est la même commune, les mêmes citoyens qui sont amenés à financer les mêmes places dans un même groupe scolaire. On leur demandait 1000 euros par logement. Et dans l'hypothèse où des opérations seraient menées dans le diffus à Castelnest et l'on ne doute pas qu'il y en aura, on demanderait simplement le paiement de la taxe d'aménagement. Comment voulez-vous que les citoyens trouvent une lisibilité dans la politique publique d'aménagement menée ? Et comment estimer le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt ? Pour ces raisons, face à la multiplicité des projets urbains partenariaux dont certains demandent le financement d'une partie des groupes scolaires, vu que la doctrine n'est pas rendue, nous ne voterons pas ces délibérations aujourd'hui. Je les passe en revue rapidement : La 9.6, PUP sur Colomiers, 57 logements, pas de participation pour les équipements scolaires, nous voterons. 9.7, à Cornebarrieu, 55 logements, pas de participation pour les équipements scolaires. Gratentour, 9.8, 6953 euros par logement dont 2680 pour les équipements scolaires, nous ne voterons pas cette délibération. Saint-Orens, un PUP qui est important, 180 logements dont 55 logements sociaux, mais la commune ne demande aucune participation pour l'équipement scolaire, nous le soulignons et nous voterons la délibération, les deux délibérations d'ailleurs puisque la 9.10 pour un PUP de 86 logements à Saint-Orens ne demande pas non plus de financement complémentaire pour les équipements scolaires. Et nous voterons la 9.11, délibération qui concerne Tournefeuille. Là aussi, c'est une opération importante de 103 logements, mais qui ne demande aucune participation pour les équipements scolaires. Nous suivrons avec attention les travaux du groupe de travail mais pour l'instant, vous le reconnaîtrez avec nous, la lisibilité de la politique publique n'est pas évidente.

Il y a un certain nombre d'autres délibérations sur lesquelles nous souhaitons intervenir. Je vais commencer par la délibération 9.2 qui concerne la ZAC Malepère. C'est à ma connaissance la ZAC la plus importante programmée dans la décennie à venir. Sur un site de 113 hectares, on s'attend à accueillir 14 000 habitants et les enjeux sont extrêmement forts. Évidemment, en matière de desserte en transports en commun, tantôt la ZAC Malepère est raccordée au projet troisième ligne de métro, tantôt elle ne l'est plus. Aujourd'hui, dans le tracé soumis au débat public par exemple, la ZAC ne l'est pas. La réponse en transports en commun ne semble pas portée par la collectivité, ne semble pas strictement définie. Pour autant, le projet avance et nous devons aujourd'hui approuver le bilan d'une concertation sur un avis de l'autorité environnementale de l'État. Monsieur COQUART dans sa présentation a mentionné qu'il n'y avait eu aucune remarque dans le processus de concertation. J'ai envie de dire que c'est assez logique puisque la concertation a été extrêmement restreinte. Seuls, la mairie annexe de l'Ormeau à Toulouse et le centre technique de Saint-Orens ont, me semble-t-il, accueilli les registres et les citoyens n'ont pas forcément fait le déplacement pour consigner leurs observations. Pourtant, ce site est un enjeu important sur la question environnementale. Sur ce site, dans les avis de l'autorité environnementale de l'État, on repère des espèces de biodiversité qui sont extrêmement importantes à sauvegarder, et plusieurs espèces patrimoniales. Et j'attire votre attention sur la chouette chevêche, la chevêche Athena, symbole de la connaissance dans la Grèce antique, qui niche à proximité. A certaines époques, en 2012, elle a même été identifiée sur le site, qui devrait faire

l'objet de mesures de protection spécifique. Vous savez que les écologistes seront vigilants sur ce point. Nous voterons la délibération parce que c'est un avis sur un processus de concertation mais nous espérons que ces éléments seront pris en compte. Dans l'avis, nous serons attentifs à ce que les éléments sur la renaturation et les éléments énergétiques de la ZAC soient améliorés car, à ce jour, ils sont insuffisamment définis. C'est l'autorité environnementale de l'État d'ailleurs qui le souligne et elle nous alerte sur l'extension du réseau de chaleur urbain du Mirail sur le site de Malepère, qui pourrait peut-être poser problème. C'est simplement un duplicata d'autres réponses qu'on a mis sur d'autres ZAC. Vous pouvez donc compter sur la vigilance des écologistes sur l'aménagement futur de la ZAC de Malepère. Mon collègue Patrick JIMENA souhaite prendre la parole sur les délibérations qui concernent la zone d'aménagement différé à Colomiers.

M. MOUDENC

Je reprends la présidence de la séance et je la lui donne bien volontiers.

M. JIMÉNA

Sur cette délibération, il s'agit de faire une zone d'aménagement différé (ZAD) de 28 hectares. Il est indéniable que le principe des ZAD est tout à fait pertinent pour la maîtrise foncière publique puisque il permet effectivement de ne pas courir de risques face à des initiatives privées incontrôlées. Mais là, en l'occurrence, on est dans une zone très particulière puisque la ZAD en question est déjà fléchée sur un projet d'urbanisation dont on ne connaît pas précisément les contours puisque c'est une ZAD. Seuls quelques éléments sont donnés, sans plus de précisions. Il faudra attendre les études, par définition. En tout état de cause, 28 hectares vont être artificialisés et je renvoie à la problématique de l'artificialisation des terres, notamment sur l'orientation qui consiste à sauvegarder des terres agricoles. Là, il s'agit de 28 hectares en zone N, en zone agricole. Il faut attirer l'attention de l'assemblée sur deux particularités de cette zone. Elle est en bout de la piste d'atterrissage de Toulouse-Blagnac avec à proximité, le radar et toutes les études montrent que, dans un rayon d'un kilomètre autour d'un radar, Monsieur KELLER ne me contredira pas, il est hors de question de mettre beaucoup d'habitants. J'ajoute que le radar a une puissance d'émission beaucoup plus importante qu'une antenne de téléphonie mobile. En fait, derrière cette ZAD se cache une réflexion globale que nous devons mener. Si ce sont des outils d'aménagement foncier public tout à fait pertinents, je pense qu'on ne peut pas faire l'économie des orientations définies dans le cadre du SCoT notamment, sur la préservation aussi des terres agricoles autour de nos centres urbains. Monsieur LACAZE et beaucoup d'autres groupes ont aussi pointé la question des transports. Or, sur cette zone qui est donc fléchée à urbaniser, tous les accès en direction de Blagnac, en direction de Toulouse via la 124, sont tout le temps bouchés. On a là une grosse problématique de transports en commun, c'est le moins qu'on puisse dire. En tout état de cause, rajouter de l'urbanisation dans une zone qui pose question au niveau transports, qui pose question au niveau sanitaire et qui pose question au niveau de l'artificialisation des terres, pour nous, ce sont autant d'éléments qui nous pousseront à voter contre.

M. MOUDENC

Très bien, je vais demander à Dominique COQUART de répondre et je sais que Grégoire CARNEIRO et Karine TRAVAL-MICHELET veulent également intervenir.

M. COQUART

Il y a effectivement beaucoup d'interrogations sur un certain nombre de délibérations et je dois dire qu'à titre personnel, je partage une partie de ces interrogations. Ceci étant dit, on doit gérer des systèmes complexes et arbitrer entre des décisions de court terme et des décisions de moyen terme. Les décisions de court terme, ce sont effectivement des projets de construction accompagnés de projets urbains partenariaux, avec très souvent en arrière-plan, la loi SRU, la loi ALUR/DUFLOT,

avec des obligations de création de logements sociaux dans le cadre d'objectifs triennaux. Et, nous sommes quelques-uns à le savoir, on risque des pénalités éventuellement multipliées par cinq. Personnellement, je comprends qu'un certain nombre de collectivités soient amenées à accepter des projets alors qu'on est pas forcément, et c'est là qu'arrive le moyen terme, dans une situation idéale en termes de cohérence urbanisme-transport. C'est tout le problème de la gestion au quotidien, et comment on l'inscrit dans un exercice de planification plus générale. On a perçu ce côté un peu étonnant de la diversité des PUP, à la fois par les montants, quand ils sont ramenés au nombre de logements ou à la surface de plancher et quant à la diversité du contenu de ces PUP. On a essayé de faire, avec les services, une première analyse qui est très complexe, parce qu'on n'est pas sur des secteurs comparables de la métropole, on n'est pas avec les mêmes coûts de foncier, on n'est pas avec les mêmes types de projets. Finalement, trouver des régularités et une logique d'ensemble est très difficile et, pour l'instant nous n'y sommes pas encore arrivés. Mais on sent bien la nécessité de mettre en place quelques principes que les communes partageraient. La question est effectivement de savoir si on ne finance que du réseau, que de la voirie ou si on finance aussi, et dans quelles conditions, des équipements communaux. C'est un sujet qui est sur la table et, cela a été signalé par l'analyse des projets de délibérations ; on n'a pas aujourd'hui toujours les mêmes réponses. Ce dont je voudrais tout de même témoigner, c'est qu'en amont des délibérations inscrites à l'ordre du jour, il y a un travail approfondi des services de la Métropole et notamment des pôles territoriaux. Derrière les chiffres affichés, il y a toujours une réalité technique qui ne sera pas forcément la même selon les projets. Parfois, il y aura un petit bout de trottoir à faire, parfois il faudra intervenir sur les réseaux, parfois ça sera plus lourd. Et pour tout ça, il y a des annexes techniques, des chiffrages, ce qui peut expliquer certaines différences. Dans tous les cas bien sûr, le PUP se substituant à la Taxe d'aménagement (TA) voire à la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM), quand leur montant est supérieur à celui de la TAM, notre métropole n'est pas perdante en termes de ressources. Voilà des éléments de réponse sur les PUP.

Ensuite, on entend un certain nombre de choses sur la logique de cohérence urbanisme-transport. Oui, on a deux débats en cours. L'un a longuement été évoqué, c'est le débat sur le Plan de Déplacements urbains (PDU). L'autre, on y a fait allusion, c'est le débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Je pense que beaucoup de communes ne peuvent pas dire : « On arrête tout tant que les choses ne sont pas complètement réglées dans le PADD et tant que les choses ne sont pas totalement réglées dans le PDU ». Le PADD est en plein débat et essaie de jeter un certain nombre de bases en matière de cohérence urbanisme-transport. J'invite tous les élus à s'exprimer dans leurs conseils municipaux puisque c'est la phase dans laquelle on se trouve actuellement.

Sur les ZAD, celle de Colomiers a été évoquée. Rien n'a été dit sur la ZAD Cugnaux-Tournefeuille ? Pourtant, elle était pointée. Je pense que la ZAD sert d'abord à préserver l'avenir. On dit : « Il n'y a pas de projet précis ». C'est vrai, le projet est à élaborer mais on l'élabore en se donnant les moyens de ne pas être sous la pression foncière, notamment des promoteurs, dont on sait qu'ils font souvent de la surenchère et qu'on aboutit à des terrains extrêmement chers, donc c'est vraiment une mesure de protection. Et si ma mémoire est bonne, il y a un certain nombre de verrous. On se trouve dans le cadre de zones qui sont pointées au SCoT pour lequel, même si ce n'est plus le nom aujourd'hui, il y a des principes de cohérence urbanisme-transport avec ces fameux contrats d'axes. Donc, on est là dans des projets qui sont de très long terme, qui sont bordés par le SCoT et qui, petit à petit, auront du contenu. Ce que je voudrais ajouter mais je suis sûr que Madame le maire de Colomiers en dira plus que moi, c'est qu'on est là sur un secteur très stratégique, à l'interface de la ville de Colomiers et de celle de Cornebarrieu. C'est un des secteurs qu'on avait identifié comme un secteur sur lequel il faut être vigilant dans le cadre de la réflexion sur le PLUi-H. On s'est notamment attaché, et c'est un des acquis du futur PLUi-H, aux questions d'interface entre communes. Voilà quelques éléments, Monsieur le président.

M. CARNEIRO

J'interviens au risque de me répéter partiellement. D'abord, on ne vit pas dans un monde idéal ni uniforme. Et ceux qui croient que lorsque Toulouse Métropole sera l'étage de référence de la réalité communale avec les modifications du mode de scrutin et tout ce qui va derrière, ne régleront pas le problème. Parce qu'on ne changera pas la diversité des territoires. Qu'est-ce que cela signifie, la diversité des territoires ? Ça signifie que parfois, pour raccorder un programme, il faut beaucoup plus de voies, de routes qu'un autre et il faut également construire des classes supplémentaires. Dans d'autres cas, on a la capacité qui permet effectivement d'absorber quelques élèves. Et je dirais qu'il y a trois niveaux. Premier niveau, on peut absorber ; deuxième niveau, il faut construire un peu et, troisième niveau, il faut construire beaucoup. Dès lors qu'on a effectivement ces charges, le contribuable doit-il les supporter ? Je rappelle qu'en matière de logement social, ce ne sont pas les maires qui ont voté la loi DUFLOT qui a fait passer de 20 à 25 % le pourcentage minimal de logement sociaux. Ce ne sont pas les maires qui ont choisi la réduction très substantielle des dotations de l'État. Si l'on demande à la Métropole de régler tous les problèmes posés par une politique générale qui ne correspond pas et par une évolution, je dirais parfois un peu idéologique, ça n'est pas possible ! En écoutant tous mes collègues qui interviennent, on voit bien la différence qu'il peut y avoir en matière d'approche de ces questions, entre ceux qui sont maires et ceux qui ne le sont pas. Je le dis très sincèrement car, moi, je le suis depuis un certain temps. Il y a effectivement des visions parfois divergentes. Parce que tout simplement, on n'a pas les mêmes préoccupations en matière de développement des territoires, certains privilégient Toulouse, d'autres le Nord, d'autres le Sud, d'autres l'Est, mais de façon très globale. Et les maires, eux forcément, portent le zoom sur leur commune. Forcément ils ne peuvent que prendre en compte la réalité qui s'impose à eux. Voilà ce que je voulais dire très schématiquement mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on aura encore des PUP divergents. Les travaux qui sont faits en amont par les services sont remarquables en matière d'estimation et d'évaluation. On ne peut pas les remettre en cause. Et on ne peut pas non plus changer la réalité dans sa diversité territoriale. C'est la raison pour laquelle il y aura encore des PUP différents en matière de part contributive demandée aux promoteurs. Et c'est bien normal parce qu'à défaut, ce serait le contribuable qui paierait. Alors, où doit-on mettre le curseur ? Chacun évidemment, a son idée en la matière. Nous, nous pensons qu'à chaque aménagement important, il faut que le promoteur, le constructeur mette la main à la poche. C'est quand même bien normal et préférable, plutôt que le contribuable.

Mme TRAVAL-MICHELET

Oui, finalement je ne ferai pas beaucoup plus de commentaires par rapport à ce qu'a indiqué notre collègue Dominique COQUART qui a très bien rappelé l'intérêt général des ZAD. Bien sûr à Colomiers, dans la zone concernée, il s'agit réellement d'une mesure de préservation de l'avenir. Et justement, Monsieur JIMENA, on en a discuté longuement en conseil municipal. Vous l'avez bien compris puisque vous l'avez d'ailleurs rappelé, il s'agit d'éviter une éventuelle appropriation de ces terrains aujourd'hui privés, par des promoteurs. Il s'agit de donner un signal de l'intérêt public sur cette zone et la préserver d'un aménagement que nous ne maîtriserions pas. Donc la ZAD a cet intérêt-là, de permettre de préserver l'avenir et de nous laisser le temps de construire et de réfléchir à un schéma d'aménagement. Effectivement, il devra être un schéma d'aménagement d'ensemble cohérent, intégrant les perspectives d'évolution de ce secteur, notamment de l'aéronautique, en lien avec Cornebarrieu, avec Blagnac, mais aussi bien sûr avec Colomiers. Finalement, il s'agit de deux terrains relativement peu importants en termes de surface sur la commune de Colomiers mais qui, au regard de leurs perspectives sur les communes, notamment de Cornebarrieu, présentent un intérêt stratégique. Nous devons donc nous laisser le temps. Et pour ce faire et montrer le signal de l'intérêt public, la zone d'aménagement différé est en effet l'outil d'urbanisme idoine que nous devons poser. Bien évidemment, le SCoT n'entre pas en contradiction puisqu'au contraire, il contient, vous le savez, sur ce

secteur-là, un contrat d'axe, mon collègue Dominique COQUART l'a très justement rappelé. L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est donc, en tout cas pour l'instant, soumise à ce contrat d'axe. Donc il y aura une réflexion qui inclura bien entendu l'ensemble de ces thématiques, tant sur le schéma d'aménagement, l'intérêt stratégique de la zone, la préservation des éléments, le cas échéant, de biodiversité puisque nous avons là d'ailleurs un couloir écologique qui a été identifié dans la trame verte et bleue en cours de discussion au niveau du PLUi-H. Donc, ne rien faire et ne pas poser cet outil très pertinent sur cette zone nous engagerait au contraire vers une appropriation par des promoteurs privés. J'ajoute un élément juridique sur la possibilité d'activer le droit de préemption. Nous sommes en zone N et par conséquent, nous n'avons pas la possibilité de préempter sur ces terrains privés. Seule la SAFER en aurait éventuellement le droit, ce qui ne simplifie pas les choses. En actant la zone d'aménagement différé, nous récupérons ce droit de préemption qui nous permettra de gagner du temps et de mener une réflexion globale du schéma d'aménagement de la zone plus général et bien sûr, pas uniquement pour Colomiers. Voilà, je ne ferai pas davantage d'explications. Je crois qu'il est pertinent au contraire, mes chers collègues, de réagir et de voter cette délibération, merci.

M. MOUDENC

Monsieur GODEC, sur Malepère, vous avez évoqué un certain nombre d'hypothèses de dessertes. C'est effectivement un projet lancé et vous savez qu'il est caractérisé par une approche assez originale. On est sur un des derniers quartiers de Toulouse aux franges non urbanisées. Effectivement dans la première partie d'étude de Toulouse Aerospace Express, il y a eu plusieurs hypothèses mais depuis, nous avons avancé. Il est vrai qu'à un moment, on a dû faire un choix parce qu'on ne pouvait pas bifurquer à deux endroits à la fois, entre une desserte directe du quartier par TAE ou une desserte de Labège. Mais de par le travail et le dialogue avec le SICOVAL, qui n'a pas été très facile, vous avez suivi cela, nous avons préféré la desserte de Labège, en estimant qu'il y avait des flux supérieurs à ceux de l'hypothèse Malepère. Pour autant, la proximité de la troisième ligne dans le tracé tel qu'il est aujourd'hui retenu par le conseil syndical du SMTC, va nous permettre évidemment de proposer une desserte en bus et de raccorder le futur secteur à urbaniser à la toute proche troisième ligne. Le futur quartier pourra donc bénéficier, non pas directement mais de manière très performante, des effets de la troisième ligne de métro.

M. GODEC

Oui, juste un élément sur les réponses qui ont été fournies par Madame la maire de Colomiers et Monsieur CARNEIRO. Tout d'abord, sur le dispositif de ZAD, vous savez que nous n'avons pas d'opposition de principe. Nous avons eu par le passé à le voter et nous le ferons également sur une autre Zone d'Aménagement Différé. C'est effectivement un outil d'urbanisme. Le problème spécifique porte sur la ZAD de Colomiers car, vous l'avez dit, les terrains sont actuellement classés en zone naturelle, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas sous la pression immobilière comme d'autres terrains pourraient l'être, avec d'importantes déclarations d'intention d'aliéner. Ou alors je ne comprends pas, mais il me semble qu'au pire, ils peuvent changer de propriétaire et d'exploitant agricole, ce qui n'est pas une problématique pour l'urbanisation du site. Donc le site étant protégé par son classement au PLU, il ne nous semble pas judicieux de le classer en Zone d'Aménagement Différé. Mais vous allez sans doute nous répondre.

Et pour Monsieur CARNEIRO, j'ai bien compris la distinction que vous faites au niveau des conseillers métropolitains. Il y en aurait un certain nombre qui seraient éclairés, qui seraient dans la réalité du monde, ce sont les maires, et puis une centaine d'autres qui seraient dans la virtualité et qui tiendraient des propos strictement politiques ! Je vais faire appel à vos connaissances et à votre éclairage, celui que vous avez depuis votre « sommet » de maire, pour m'expliquer comment, au niveau de Castelginest, il peut y avoir des participations aussi différentes dans ces différents Projets urbains partenariaux. Je les ai citées, tout à l'heure. Et je ne parle que des participations à l'équipement scolaire,

parce qu'autrement, il y a des opérations d'aménagement différentes, avec des coûts spécifiques à chacune des opérations. Mais quand on va demander, sur l'un des PUP, 2700 euros par logement, dans un second, 2200, dans un troisième, 1000 euros, et dans des opérations qui sont en dehors du PUP 0 euros, je ne comprends pas quelle est la politique mise en œuvre. Vous nous avez répondu en disant : « Ce n'est pas la Métropole qui va décider pour les maires ». A l'intérieur de la même commune, on pourrait au moins avoir une politique qui soit homogène.

Mme TRAVAL-MICHELET

Effectivement, vous ne pouvez pas, Monsieur, connaître le détail de tous les territoires. Donc je suis, même du haut du perchoir d'aujourd'hui, bien ancrée dans ma ville et dans mon territoire. Venez donc sur place vous rendre compte qu'il s'agit là d'un terrain qui est tout à fait en continuité de la ZAC du Garroussal-Saint-Jean, qui jouxte en effet des terrains qui sont soumis à pression, notamment par le développement d'Airbus. En 2012, le SCoT a ouvert des pixels qui permettent demain d'ouvrir, au niveau du PLU et du PLUi-H, des droits à construire. Ça a été fait, je le rappelle, dans le SCoT précédent, en cours de validité. Vous l'aviez, à l'époque, accompagné. Donc, il ne faut pas se le cacher, on est sur un secteur aujourd'hui en zone N, mais qui a déjà intégré une évolution dans les documents d'urbanisme qui encadrent le PLU et le PLUi-H. C'était également noté dans le PLU de Colomiers en 2012. Et donc le SCoT va permettre, ceux qui ont étudié ce dossier le savent très bien, une extension très logique de l'urbanisation à cet endroit déjà très fortement urbanisé. On peut garder des petites enclaves de terrains agricoles ou cultivés, mais il a été indiqué au niveau du SCoT qu'il n'y avait pas d'enjeu de ce niveau-là. Et donc oui, nous avons un véritable risque, nonobstant le classement aujourd'hui en zone N et compte tenu des éléments du SCoT, de voir ces terrains évoluer, et de les voir appropriés par un promoteur privé, qui ferait de la réserve foncière. Et vous le savez très bien, peu importe que cet aménagement soit ouvert dans 4 ans, dans 5 ans ou dans 10 ans, nous avons ce risque. Donc je maintiens en effet qu'il est pertinent d'afficher un vote positif sur ce terrain en ZAD mais vous le vérifierez.

M. MOUDENC

Merci de ces précisions. Je sais que certains ont regretté que je n'aie pas été à la tribune pendant un certain temps ; je vous prie de m'en excuser. J'accueillais le président de la Fédération Française d'Athlétisme, avec qui nous avons noué, je crois, un partenariat très prometteur pour le marathon. Il y avait également un échange avec la presse. Mais vous savez, il n'y a pas de personnalisation du pouvoir dans cette assemblée. Il y a un travail d'équipe et un premier vice-président qui est à la fois compétent et chevronné, donc pas de difficultés.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le président, j'entends vos excuses mais même s'il n'y a pas de personnalisation, c'est bien que vous soyez présent à la tribune.

M. MOUDENC

J'y suis sensible. Je ne m'y attendais pas, c'est une heureuse surprise.

DEL-16-0717 - Voie de liaison des Ramassiers - tronçon 2 : Prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du 24 avril 2012
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0331 - ZAC Malepère (commune de Toulouse) : approbation du bilan de la mise à disposition du public du dossier comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat concernant le projet
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0812 - ZAC Toulouse Montaudran Aerospace (Commune de Toulouse) : Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL 2015) - Oppidea
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BROQUERE.)

DEL-16-0706 - Commune de Castelginest - Chemin de la Bartolle - Convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la Société "Les Capitouls" et convention de reversement : approbation des avenants n°1
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0780 - Commune de Castelginest - RD59 - Route de Bruguières : adoption d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société SNC PIERRE PREMIER et convention de reversement
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]
CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0659 - Commune de Colomiers - Secteur Triguebeurre Sud : Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) et approbation des premières conventions subséquentes
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [127 VOIX]
ABSTENTION [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-16-0661 - Commune de Cornebarrieu - Secteur route de Pibrac : Instauration d'un périmètre et d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société NEXITY
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0782 - Commune de Gratentour - 4, Route de Bruguières : adoption d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la Société NOVILIS PROMOTION et convention de reversement
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0183 - Commune de Saint Orens-de-Gameville - Secteur de Bousquet-Pradelle - Travaux de voirie et réseaux : instauration d'un périmètre et d'une convention de Projet urbain Partenarial (PUP) avec la Société VINCI Immobilier Promotion
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]

DEL-16-0184 - Commune de Saint-Orens de Gameville - Secteur de Bousquet-Pradelle - Travaux de voirie et de réseaux : approbation d'une convention de Projet urbain Partenarial (PUP) avec la Société SNC Saint-Orens le Bousquet
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0675 - Commune de Tournefeuille - Accessibilité du chemin de Larramet et de ses abords : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) avec la SCCV ARIZONA
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0699 - Création de la zone d'aménagement différé (ZAD) Caillouris-Fourcaudis à Colomiers
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [129 VOIX]*
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0700 - Création de la zone d'aménagement différé (ZAD) Belle Enseigne - Pé d'Estèbe - Montole sur les communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0719 - Opérations foncières - Commune de Fonbeauzard - Zone d'activités des Quatre Saisons : Cession du lot 1 à la SCI LINA AKIM
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0733 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - 103, rue Edmond Rostand : Cession d'un ensemble immobilier au Syndicat Mixte des Transports en Commun
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0820 - Toulouse Saint-Simon - Lancement d'une consultation pour la cession d'un terrain situé chemin de Guilhermy : Autorisation de signer une promesse de vente avec le candidat retenu
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0813 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - Oncopole : cession de l'îlot D4 à SNC ICADE PROMOTION TERTIAIRE
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

DEL-16-0732 - Opérations foncières - Commune de Toulouse - ER 742 - aménagement de la route de Labège : Acquisition d'emprises foncières à M. Cattelan, aux copropriétés des n° 65 et 81 de la route de Labège et à la SA HLM Promologis
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [133 VOIX]*

.....

Suspension de séance à 13h30

.....

Reprise de séance à 14h30

.....

4- ADMINISTRATION

M. MOUDENC

Comme convenu ce matin, je vous propose d'examiner et d'adopter la délibération 4.7. Il faut désigner les 3 représentants de la Métropole. Il s'agit du Zénith, un équipement transféré de la Ville de Toulouse vers la Métropole. Donc après discussion entre les groupes, la proposition qui me parvient est la suivante :

- M. Francis GRASS
- M. Claude RAYNAL.
- Mme Corinne VIGNON-ESTEBAN

DEL-16-0294 - Zénith - Transfert de compétences : reprise des actions cédées par la Ville de Toulouse au capital social de la SEMEST et désignation de représentants
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

10- HABITAT

M. MOUDENC

Il y a deux délibérations relevant du domaine Habitat, avec une demande de présentation de la 10.2.

Mme TRAVAL-MICHELET

Il s'agit, dans le cadre de la politique de la Ville, du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain et de l'adoption d'une convention cadre avec l'AUAT pour la réalisation d'études et de diagnostics. Le protocole prévoit la réalisation d'études et de diagnostics dans le cadre de ce protocole de préfiguration pour éclairer le programme d'action à mettre en œuvre et pour répondre aux grandes orientations du contrat de Ville. Parmi ces études, il est proposé d'en confier notamment trois à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine avec laquelle nous travaillons régulièrement. Une étude de positionnement des quartiers sur le marché immobilier, une étude de définition des conditions de production d'un parc de logements à bas loyers et un état des lieux et diagnostic territorial du quartier Mirail-Université. Le coût global de ces études qui auront une durée de 15 mois est estimé à 240 000 euros et inclut une participation financière de la Caisse des Dépôts de l'ANRU au titre de l'ingénierie du projet.

M. LACAZE

Monsieur le Président, puisque vous ordonnez les débats, on pense que c'est important aussi, pour les rapporteurs mais aussi pour tout le monde, qu'on présente certaines délibérations. Nous souhaitons effectivement que cette délibération, qui nous paraît importante, soit présentée, sans obligatoirement avoir une intervention. Je pense qu'il faut qu'on veille à ce que le conseil de la métropole et le travail des élus soit présenté à un moment donné, que ne soient pas simplement les délibérations sur lesquelles on serait contre qui seraient mises en exergue.

M. MOUDENC

Parfait. De toute façon, on peut discuter des délibérations sans être contre. Pour poser des questions, pour enrichir la réflexion. D'ailleurs, j'observe que la plupart du temps, quand il y a une demande d'examen particulier d'une délibération, il y a des votes qui sont très convergents.

DEL-16-0600 - Contrat de Ville - Quartiers prioritaires Politique de la Ville : conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0815 - Contrat de Ville - Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain : Adoption d'une convention cadre 2016-2017 avec l'aua/T pour la réalisation d'études et de diagnostics
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [119 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [15 VOIX] (MMES MAALEM, LAIGNEAU, SUSSET, FAURE, MM. CARLES, GUERIN, TERRAIL-NOVES, BIASOTTO, LAGLEIZE, MOUDENC, ESNAULT, PAGNUCCO, REULAND, SOLERA, RAYNAL.)

11- DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

M. MOUDENC

Délibérations du chapitre 11, il y en a une, elle est importante et il y a beaucoup de demandes d'intervention.

M. LATTES

C'est une délibération effectivement très importante qui porte sur le GPSO, le Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest. Vous le savez, c'est un projet qui est fondamental pour Toulouse mais qui présente une difficulté majeure, celle du financement. Je prends la parole, Monsieur le Président, mais vous êtes celui qui a été au cœur du dispositif pendant sa préparation. Quel est l'enjeu ? C'est de lancer les achats d'espaces, en particulier de terrains, dès maintenant et de faire une avance. Les quatre collectivités se sont mis d'accord et nous sommes la première collectivité à s'avancer vers cette démarche d'avance pour investissement.

M. RAYNAL

Au-delà du financement des études dont nous parlons aujourd'hui, qui ne pose pas de difficulté de principe, je voulais simplement savoir si vous aviez déjà évoqué avec l'État ou avec les autres collectivités qui financent les études la question du nouveau chiffrage de la ligne en elle-même. Car, si je voulais faire un lien avec mon propos introductif de ce matin, et maintenant que j'ai retrouvé la voix je vais pouvoir un peu développer, il semblerait, si l'on est sur l'idée d'une Ligne à Grande Vitesse (LGV), là aussi à l'horizon 2024, 2025, que nous serions sur un financement qui viendrait s'ajouter, en même temps, à celui du financement du projet mobilité. Les difficultés que j'évoquais pour le projet mobilité seraient bien sûr amplifiées du fait d'un financement concomitant de cette LGV. Donc je voulais savoir d'une part si vous aviez aujourd'hui une notion affinée avec le secrétaire d'État que vous avez rencontré à plusieurs reprises sur les dates possibles de financement de cette LGV ; d'autre part si vous avez une idée, même un peu large, du montant dont il pourrait s'agir concernant Toulouse Métropole.

M. CARLES

Mon intervention va tout à fait dans le sens de celle que vient de faire Claude RAYNAL, à savoir qu'effectivement, nous allons être amenés à travailler sur un séminaire financier, bien sûr sur ce mandat, mais qui va naturellement dépasser et déborder sur le mandat suivant, au regard des engagements qui vont être pris. Alors pourrait-on imaginer avoir une estimation de ce que pourrait être la participation de la Métropole sur ce projet qui, bien sûr, impactera tout le dispositif ultérieur ? Sur ce mandat,

je n'ai pas d'inquiétude mais par contre, ça va largement impacter les suivants, et comme il y a concomitance avec le financement de la troisième ligne, il faudrait avoir des informations, le plus tôt possible, informations qui bien sûr ne pourront être données que par l'État.

M. PÉRE

Oui, c'est effectivement important d'être bien informé sur les chiffres de ce projet. Or, ce que je vois dans la délibération n'est pas forcément en accord avec des chiffres annoncés par ailleurs. C'est bien une mise en service 2024 qui est visée, pour un coût total de 8,3 milliards d'euros. En les donnant, je demande confirmation. Cela inclut quatre projets : Bordeaux-Toulouse, l'AFNT, la portion Bordeaux-Dax et l'AFSB au Sud de Bordeaux. Deuxième interrogation, ces 5,6 milliards d'euros dont nous parlons aujourd'hui seront-ils pris sur le chapitre de la PPIM de 300 millions d'euros, au titre des « projets importants » ? Je crois qu'on avait déjà soulevé la question sur la destinée de cette enveloppe de 300 millions d'euros, et c'était relativement juste. En début de mandat, elle a été votée avec plusieurs projets qui y étaient accrochés : TESO, le Pex et la LGV. Et la troisième question, sûrement la plus importante, c'est le montant de la participation de Toulouse Métropole sur les 8,3 milliards d'euros, coût global des quatre projets que j'ai cités. Cette participation est-elle définie ou non ? Et la question sous-jacente, c'est la question du modèle économique de cette future ligne. Je dis cela parce j'ai lu une déclaration du ministre VIDALIES sur Twitter. C'est à confirmer mais il était jugé ce matin « exclu que la SNCF-Réseau finance le moindre kilomètre de cette ligne ». Je dis cela au regard des chiffres dont on dispose sur le projet Tours-Bordeaux, c'est un bon exemple qu'il nous faut regarder. C'est un projet dont le montant est inférieur au projet dont nous parlons, puisque c'est un projet à 7,8 milliards d'euros, à comparer aux 8,3 dont j'ai parlé. C'est un projet où l'exploitant privé a un mandat sur 44 ans. C'est un projet où la SNCF Réseau a payé 1 milliard d'euros sur les 7,8. Je répète la déclaration du ministre de ce matin qui semble dire que cette fois-ci, la SNCF-Réseau ne paierait rien. L'exploitant a très récemment annoncé 200 millions d'euros de pertes d'exploitation par an sur cette ligne Tours-Bordeaux, telle qu'elle est actuellement configurée. On voit bien qu'il y a une très forte interrogation à la fois sur le financement, avec le milliard ou les quelques milliards qui disparaissent avec la déclaration de l'État concernant SNCF Réseau, mais également une interrogation sur le modèle économique, puisqu'on voit que le PPP, le partenariat public-privé intégrant le concessionnaire LISEA sur Tours et Bordeaux et malgré le concours de l'État dans l'investissement, engendre une perte d'exploitation annuelle de 200 millions d'euros.

M. LACAZE

Oui, Monsieur le président, nous voterons cette délibération avec la volonté que la LGV arrive sur Toulouse et désenclave la région, dans des perspectives plus importantes sur le transport ferroviaire. Je pense que ce débat sur le transport ferroviaire fait partie de l'actualité globale du pays, on l'a vu avec l'exemple d'Alstom. A travers plusieurs des interventions, c'est un peu un compte rendu de votre rencontre avec Monsieur VIDALIES qui est demandé, avec une vue sur les perspectives futures. Je crois qu'il y a un engagement sur lequel il faudra que nous appuyons de manière concrète. Nous avons participé à la ligne Tours-Bordeaux dans une réflexion globale qui vise l'arrivée de la LGV à Toulouse. Pour nous, cette question rejoint d'ailleurs une problématique qui est plutôt celle de l'État. Pendant que vous n'étiez pas là, j'ai plusieurs fois contesté l'absence de cohérence entre urbanisme et transport, mais les perspectives de nouveaux habitants dans l'agglomération vers 2030, que vous avez évoquées ce matin, justifient complètement l'arrivée de la LGV sur Toulouse. De même le développement de l'aéroport de Toulouse doit être pris en compte, on le voit avec les arrivées programmées des lignes low cost, à une fréquence assez importante. Toulouse-Blagnac est un aéroport urbain et je rappelle que 150 000 habitants, de Toulouse ou de l'agglomération, sont concernés par les gênes sonores dues à l'aéroport. Nous pensons que lutter contre le hub toulousain qui pourrait constituer l'aéroport de Blagnac, en tout cas tel qu'il est annoncé, ou potentiellement annoncé, fait partie du débat sur la LGV.

Donc nous voterons effectivement cette délibération et nous attendons, comme les différents intervenants, que vous développiez l'issue de cette rencontre que vous avez eue je crois avec Carole DELGA, présidente de la région Occitanie.

M. JIMÉNA

C'est vrai que c'est une délibération d'importance. Pour préparer l'arrivée de la LGV à Toulouse, elle nous invite à participer de manière importante aux études et acquisitions foncières. C'est quand même un montant qui n'est pas négligeable, d'autant plus qu'on fait supporter sur quatre collectivités locales le coût de ces études et de ces acquisitions foncières, puisque les départements n'y participent plus. Pour nous, ce qui est important, c'est que la LGV arrive à Toulouse. La LGV oui, mais pas à n'importe quel prix. Que le TGV arrive à Toulouse est quelque chose de fondamental, mais vous savez qu'il y a eu tout un débat autour du tracé. Le tracé qui a été choisi est de notre point de vue irresponsable. Vous savez qu'il y avait une alternative et qu'il n'y avait pas de consensus puisque plusieurs étiquettes politiques, couleurs politiques, étaient contre le tracé choisi. Donc, pas de consensus d'un côté comme de l'autre. Mais c'est quand même terrible : à l'heure où l'on parle de soutenabilité financière, ça a été dit pour le métro, on nous demande de voter une délibération sans savoir le coût final de l'opération, ni qui paiera à la fin. Nous, écologistes, nous étions pour un tracé qui privilégiait l'amélioration des lignes existantes au détriment du tracé qui a été choisi, qui artificialise les terres et tue véritablement des terroirs agricoles de manière très importante. Nous souhaitons valoriser non pas la lenteur, mais simplement le delta entre le tracé choisi qui nous coûte dans les 8 milliards d'euros et le tracé qui passait par l'amélioration des lignes existantes et qui coûtait aux environs de 2 milliards. Alors évidemment, il faudrait préciser d'un côté comme de l'autre le coût final. Mais vous imaginez, à l'heure de la baisse des dotations générales de fonctionnement, on nous demande de financer les 15 minutes de différence entre le tracé choisi et le tracé qui aurait pu être celui du bon sens. On nous demande de choisir quelque chose qui, de notre point de vue, est irresponsable, qui a un coût exorbitant et qui ramène la seconde à plus de 77 millions d'euros, si on estime que l'écart est de 15 minutes. La plupart des études et rapport sont critiques, notamment celui de la Cour des comptes qui a alerté sur le développement des LGV en France. Mais malgré la convergence de tous ces rapports, et l'absence d'utilité publique pour cet ouvrage, une décision politique a été prise qui a consisté à balayer d'un revers de manche toutes ces analyses pertinentes au profit d'un tracé qui aujourd'hui pose des questions au niveau du coût et de l'exploitation. Le dernier rapport du Sénat nous invite, quand même, à beaucoup de prudence. Par exemple, dans les nombreux points qu'il développe par rapport à la LGV, il nous invite à geler pendant 15 ans le financement par l'État de nouveaux projets de LGV, en vue de donner la priorité à la modernisation des réseaux existants, dans un contexte budgétaire contraint. Que dit encore le rapport du Sénat ? Il propose de rendre obligatoire la réalisation d'une étude de soutenabilité budgétaire. Dans les 15 points qu'il développe, il veut mettre fin à une pratique, que j'ai apprise en lisant ce rapport, la pratique qui consiste à allonger la durée des concessions, tenez-vous bien, autoroutières. Des autoroutes pour financer des investissements et le développement du réseau ferroviaire. Pourquoi pas ? Je crois qu'il faut tenir compte de tous ces rapports. J'ajoute que vous nous présentez cette délibération comme si elle faisait suite à la réunion de la semaine dernière au ministère des Transports. Or cette délibération a été présentée en Commission il y a 15 jours. Donc pour toutes ces raisons, qui nous éloignent du bon sens, qui s'éloignent d'une priorité qui devrait être celle du financement public des trains du quotidien dans les grandes agglomérations, nous voterons contre cette délibération. Rien aujourd'hui ne peut nous amener à la voter, en raison du coût exorbitant, tout ça pour ne gagner que quelques minutes entre Toulouse et Paris. D'autre part, nous réfutons les discours qui consistent à nous dire qu'il est absolument nécessaire de réaliser ce Toulouse-Paris en 3 heures parce qu'il en va de la vitalité économique de notre Métropole. Ce matin, tout le monde a salué la croissance de Toulouse Métropole qui ne s'est jamais aussi bien portée. Pourtant, nous n'avons pas la LGV. Nous préférerions un

TGV qui arrive à Toulouse avec 15 minutes en plus, mais qui permettrait aussi de dégager des financements pour d'autres investissements dont nous avons besoin.

M. MOUDENC

Quelques éléments d'information sur ce dossier majeur qui, je vous le confirme, est porté de manière très forte et avec une communauté de vue par-delà les différentes sensibilités, par les exécutifs des quatre collectivités concernées : région Nouvelle-Aquitaine, région Occitanie, Métropole de Bordeaux, Métropole de Toulouse, et le gouvernement. Trois réunions, 12 juillet et la semaine dernière dans le bureau du secrétaire d'État, les quatre collectivités et l'État. Et la troisième réunion, le 19 septembre, que nous avons coanimée, la présidente DELGA et moi, avec les collectivités de Midi-Pyrénées. Le fait nouveau de la part de l'État, c'est qu'au-delà de son soutien clair à ce projet, au-delà du fait que le gouvernement réaffirme sa volonté de voir réalisée cette infrastructure, au-delà du fait que le gouvernement confirme, oui, je réponds à Claude RAYNAL, le calendrier de mise en service pour 2024, le fait nouveau, c'est que le gouvernement accepte enfin d'ouvrir le dossier du financement. Pourquoi ? Parce que nous savons tous, et plusieurs d'entre vous l'ont souligné à bon escient, que le modèle économique envisagé jusqu'ici n'est plus possible et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que dans le plan de financement, initialement monté en 2008 avec une soixantaine de collectivités participantes, un certain nombre d'entre elles se sont retirées, même si ce sont des contributions parmi les plus faibles. Mais voilà, il y a des recettes en moins. Par ailleurs, vous l'avez souligné, nous savons ce qui s'est passé pour Tours-Bordeaux, un échec du modèle financier mis en œuvre. Certes, le 2 juillet, dans moins de 9 mois, la LGV entrera en gare de Bordeaux-Saint-Jean. Mais pour autant, il y a un trou de 700 millions dans le financement par rapport à ce qui avait été convenu. Il est donc impossible de reproduire le même schéma économique, on est tous d'accord là-dessus. Lors de la première réunion le 12 juillet, les deux hauts fonctionnaires de Bercy qui sont les chevilles ouvrières de l'élaboration du plan de financement, nous ont dit vouloir travailler sur trois hypothèses qui sont les trois modèles économiques mis en pratique en France, à savoir le Partenariat-Public-Privé (PPP), la Délégation de Service Public (DSP) et la concession. Et nous avons tous protesté d'un seul cœur, dès le 12 juillet, pour dire : « Non, on ne peut pas se contenter de reproduire les modèles économiques existants, nous voulons que soient regardées d'autres approches beaucoup plus innovantes, et en particulier dans un certain nombre d'autres pays ». Et là-dessus, je dois dire que le secrétaire d'État n'a pas tergiversé et tout de suite, il nous a donné raison. Par conséquent, le fait nouveau aussi, c'est qu'on va imaginer d'autres moyens de financement que ceux jusqu'ici mis en œuvre sur différents TGV en France. Autre fait nouveau et pour moi positif, c'est que l'État ne va pas faire ça tout seul dans son coin mais accepte dès le départ, c'est-à-dire dès maintenant, de constituer un groupe de travail animé par les deux hauts fonctionnaires qu'il a désignés, dont le nom d'ailleurs est reproduit dans la délibération que vous avez. Dans le groupe de travail, d'emblée, il y a les quatre collectivités en question. Autrement dit, nous allons être, et ça, c'est quand même une première, dans une réflexion stratégique partagée et non pas dans un travail unilatéral où l'on ne ferait que nous demander notre avis occasionnellement. Je considère que c'est positif. Je confirme l'information parue dans la presse ces jours-ci et que le secrétaire d'État nous a indiquée il y a plusieurs semaines, à savoir que la SNCF ne participerait pas au financement. Lorsque j'étais député, j'ai présidé un groupe de travail avec Gilles SAVARY sur toutes ces questions. Nous savons depuis plusieurs années que la SNCF n'est plus en état de financer, pour une raison simple, c'est qu'elle est étouffée par sa dette. Elle a plusieurs dizaines de milliards à rembourser, et chaque année, de manière automatique, la dette croît. Donc il est certain qu'on ne va pas être sur un ancien mode de financement, la SNCF ne sera pas dans le tour de table des investisseurs. Autre fait nouveau, plusieurs d'entre vous l'ont très justement fait remarquer, c'est la baisse des dotations de l'État. Et là-dessus, nous sommes tous tellement atteints qu'effectivement les participations qui étaient envisagées à l'époque, c'était autour de 350 millions d'euros pour la Métropole de Toulouse, ces participations-là ne sont plus soutenables aujourd'hui notamment parce que nous sommes engagés sur

d'autres projets, d'autres programmes, où nous sommes, nous le savons, financeur principal. Donc l'idée que nous partageons à peu près tous, les uns et les autres, qui demande bien sûr à être fouillée juridiquement et techniquement, idée également portée par le président du conseil économique et social et environnemental Jean-Louis CHAUZY, cette idée, c'est d'aller vers un autre modèle, qui pourrait passer par exemple par un emprunt de long terme, non pas de 20 ans ou 30 ans comme d'habitude mais un emprunt d'un demi-siècle. Il serait porté par l'État mais permettrait évidemment une participation des collectivités, avec des échéances de remboursement qui seraient en volume beaucoup plus réduites et donc beaucoup plus soutenables dans la durée. Les deux présidents de région, la présidente DELGA et le président ROUSSET ont pris une initiative heureuse : sans attendre que le groupe de travail finances dont je vous parle se mette en œuvre, ils ont commandité une étude à caractère juridique sur les modèles financiers nouveaux, notamment à l'étranger. Ça permet de gagner du temps et d'avoir une expertise propre aux collectivités. Je crois que là-dessus, on peut être d'accord les uns et les autres. J'ai bien entendu ceux qui par principe sont contre et qui ont réaffirmé leur position, mais on est d'accord sur le fait qu'on ne peut pas reprendre ce dossier comme on l'avait laissé, voilà. Donc qu'est-ce qui va se passer ? Nous nous sommes donné 9 mois, jusqu'au mois de mai, pour produire un plan de financement et ce groupe de travail va bientôt se mettre à l'œuvre, étant entendu que les deux hauts fonctionnaires du ministère de l'Économie et des Finances ont commencé évidemment déjà à débayer le sujet. S'agissant de la délibération d'aujourd'hui, elle a pour but d'enclencher le projet, puisqu'elle est portée par des collectivités qui sont pour le projet, très clairement. Il s'agit d'enclencher tout de suite, sans attendre le mois de mai, pour ne pas perdre de temps et être dans le calendrier annoncé par l'État. Ces 45 millions vont se répartir ainsi, grosso modo : une quinzaine de millions pour des études complémentaires suite à l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) que l'État a pris au début du mois de juin et une trentaine de millions pour les premières acquisitions foncières. Mais il est entendu que, et là-dessus je réponds à quelques questions posées, cette clé de répartition, bien évidemment, ne préjuge pas de la clé de répartition finale du plan de financement, puisqu'on sera quand même plus de cinq collectivités à financer. J'ai entendu dire qu'il y avait le retrait des départements. C'est faux, certains départements se sont retirés, mais beaucoup de départements restent à nos côtés. Je ne suis pas là pour parler au nom du département de Haute-Garonne, mais nous sommes en Haute-Garonne et le président MÉRIC est très clair là-dessus, il a d'ailleurs publié un communiqué de presse il y a quelques jours qui réaffirme cet engagement. Donc aujourd'hui, il s'agit de débloquer 45 millions selon une clé qui a été négociée. Bien sûr, cette avance sera décomptée dans notre participation finale une fois qu'on aura le plan de financement. Donc c'est une avance que l'on fait pour ne pas perdre de temps. Le 19 septembre dernier, nous avons, Carole DELGA et moi, réuni les départements et les communautés d'agglomération de l'ancienne région Midi-Pyrénées qui se sont déclarés jusqu'ici prêts à être partenaires du projet. Et qui, eux aussi, nous ont fait passer le même message, à savoir qu'il était exclu de reprendre les chiffres d'il y a huit ans, qu'il fallait retravailler le sujet. Donc, le rôle de la région Occitanie ici, Nouvelle Aquitaine là-bas, sera d'être chef de file, à travers les contrats, une fois que le plan de financement sera finalisé et que la contribution des autres collectivités que les quatre majeures aura été précisée. D'ici là, il y a un rôle, je dirais, d'animation politique qui est confié conjointement à la Métropole et à la région, ici dans l'ex-Midi-Pyrénées et dans l'ex-Aquitaine, nos deux collègues équivalents. Voilà où nous en sommes. C'est un sujet évidemment qui va évoluer, on en reparlera très régulièrement. Pour terminer, je veux vous dire ma conviction qu'il est absolument nécessaire que nous ayons la LGV. J'entends la position de ceux qui réaffirment leur opposition à ce projet. Je fais observer une chose, c'est que si jamais on y renonçait, à part Nice qui est dans une situation très extrême en termes de situation géographique, si on y renonçait, nous serions, dès le mois de juillet prochain, la seule grande ville de France à l'écart du réseau TGV français et européen. Le projet, selon l'évaluation de 2011 que vous avez, comporte deux branches, une branche bien connue ici, Bordeaux-Toulouse, et la branche Bordeaux-Espagne qui tient à cœur, bien évidemment, aux Aquitains. C'est un dossier qui est

ouvert mais qui fait maintenant l'objet d'une méthode que pour ma part je considère comme satisfaisante.

DEL-16-0748 - Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) - Financement des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax : Adoption du principe de financement des études et de l'action foncière
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MME SIMON-LABRIC, MM. LEPINEUX, PERE, SANCE.)

12- COHÉSION SOCIALE

M. MOUDENC

Y'a-t-il des demandes d'intervention sur les points relatifs à la Cohésion sociale ?

Mme ESCUDIER présente les points ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Monsieur le président, chers collègues, il s'agit de la troisième tranche de subventions accordées aux associations en matière de cohésion sociale. Neuf projets sont proposés à l'approbation du Conseil. Trois sur le thème de l'emploi et de l'insertion pour un total de 31 000 euros. Une sur le thème de la prévention, pour un total de 51 510 euros, et deux sur le thème de l'accès aux droits pour un total de 5000 euros et enfin, trois sur le thème de la parentalité pour un total de 12 800 euros. Soit au total 100 310 euros.

M. MAURICE

Une question pour savoir si cette tranche est la dernière tranche de subventions de l'année, auquel cas cela signifierait une baisse importante du soutien aux associations de cohésion sociale. Aujourd'hui, avec cette troisième tranche, on atteint 524 000 euros de soutien aux associations, l'an dernier, on était à 568 000 euros et on avait déjà vécu des baisses. Je note par exemple qu'il n'y a aucune aide pour l'instant pour le planning familial, sur les trois tranches que nous avons déjà votées cette année, alors que nous avons versé l'an dernier 7000 euros annuels, plus l'aide exceptionnelle, puisque vous vous souvenez de la situation du planning familial l'année dernière. Donc j'aimerais avoir une réponse sur les éventuelles nouvelles subventions qu'on aurait d'ici la fin de l'année, mais en tout état de cause, on est déjà sur des baisses programmées, donc nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme VERNIOL

Je n'interviendrai pas sur les délibérations qui nous sont proposées mais sur le travail qui va s'amorcer au sein de la Commission Cohésion sociale, à l'instar d'ailleurs d'autres commissions. Brièvement, un audit a déterminé les attentes des élus métropolitains en matière de cohésion sociale, et a priorisé les thématiques. La méthode maintenant va consister à mettre en place des groupes de travail qui auront pour objectif d'approfondir les thématiques, cette méthode-là est plutôt une marque de fabrique de votre présidence. Mais des groupes de travail, comités de pilotage, nous en voyons beaucoup, en voirie, PLUi-H, aires de grand passage, PUP et je dois en oublier. A priori, ces petits groupes de travail pourraient renvoyer au simple bon sens, car il n'est pas facile de travailler à 30, nombre moyen des élus siégeant dans les Commissions. Mais, à y regarder de plus près, ces petits groupes arrêtent des décisions, les font entériner ou pas en Commission, sans donner le temps de l'appropriation réelle par les élus. Et là, je veux alerter notre assemblée sur plusieurs points. De par la multiplicité de ces sous-groupes, cette méthode de travail est chronophage. Multiplicité mais aussi concomitance des réunions

des groupes de travail qui empêchent les élus d'y participer effectivement. Et je veux alerter également sur le risque de cloisonnement de notre travail. Cloisonnement qui empêche le débat. Un cloisonnement qui mettrait également à mal la transversalité de la politique métropolitaine. Nous sommes nombreuses et nombreux, au terme de deux ans de mandat, à estimer que cette méthode fragilise l'exercice de la réflexion et le débat politique.

Mme ESCUDIER

Pour répondre à Antoine MAURICE, il ne s'agit pas du dernier examen des subventions aux associations. Je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous n'avons pas de baisse sur les subventions proposées à ce jour, mais qu'au contraire, nous en avons de nouvelles puisque cinq nouveaux projets sont présentés aujourd'hui, très exactement, il s'agit d'Accueil et Famille, AFCC, ACEM, Le Refuge et Médecins du monde.

Pour revenir sur ce qu'indique Madame VERNIOL, effectivement, notre commission a travaillé de façon assidue à la fois à un diagnostic et suite à ce diagnostic, à définir une nouvelle méthode de travail, qui permet de définir des priorités annuelles. Ces priorités ont été présentées et travaillées au bureau de la Commission du 4 juillet. A la commission du 12 septembre, nous avons donc présenté le plan d'action issu de ce diagnostic, avec les thématiques que nous avons retenues en bureau. Et je vous avoue que je suis étonnée que la question des groupes de travail soit posée de cette façon aujourd'hui, puisqu'à aucun moment ça n'a été évoqué en Commission qui est pourtant véritablement une Commission de concertation et de coconstruction. C'est ce qu'on essaie de faire depuis le début, donc cette question m'étonne. Cela dit, je vais y répondre et suis prête à révoquer cette question concernant les sous-groupes. Peut-être que cela fait beaucoup de travail et j'entends ce que vous dites en ce qui concerne l'impossibilité pour les élus d'être présents à l'ensemble des sous-groupes, mais ils peuvent travailler et il peut y avoir une instance de restitution suite à ces groupes. Ensuite, on reste sur nos modalités de travail dans cette Commission, qui sont bien basées sur des échanges, des discussions et de la coconstruction.

M. MOUDENC

Oui, j'avoue que je suis assez surpris par ce type de remarque. Ce matin, on nous a seriné sur le thème : « Il n'y a pas assez de réunions, pas assez de débats », et là, maintenant, on nous dit que c'est chronophage. Ce que j'ai compris, c'est que, quelle que soit la méthode que j'impulse, elle sera mauvaise aux yeux de certains. C'est la raison pour laquelle je fais la méthode que j'estime la meilleure.

DEL-16-0645 - Cohésion sociale : Attribution de subventions aux associations - 3ème tranche 2016

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0730 - GIP Réussite Educative : Attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2016

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0731 - GIP Ressources et Territoires (MODAT) : Contribution 2016 de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

13- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

M. MOUDENC

Je vais demander la présentation d'un certain nombre de délibérations du chapitre 13, comme souhaité par un certain nombre de collègues. Je vais demander à Martine SUSSET de présenter la 13.2 et à Élisabeth TOUTUT-PICARD de présenter la 13.1, la 13.6, la 13.7 et la 13.8.

Mme SUSSET

Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit ici de la compétence gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, nommée GEMAPI. En effet, afin de mener à bien l'ensemble des réflexions engagées et de réaliser des actions concrètes, il est proposé que Toulouse Métropole mette en œuvre par anticipation cette compétence telle que définie par l'article 56.2 de la loi MAPTAM. Je ne vais pas reprendre entièrement la délibération, mais sachez qu'elle porte sur 7 points principaux. D'abord, sur la coordination à l'échelle des bassins versants, sur le périmètre d'intervention, notamment en cas de risque d'inondation ; sur le patrimoine impacté, certains ouvrages ou sites devant être considérés comme prioritaires, les masses d'eau, les ouvrages, les dispositions particulières pour la défense contre les inondations. Rapidement, je vous rappellerai que la compétence GEMAPI est liée aux autres compétences de la Métropole notamment ce qui concerne l'urbanisme ou la gestion des eaux pluviales. Je voulais vous rappeler aussi que le risque d'inondation est un enjeu majeur pour la Métropole, il concerne 18 % du territoire et 82 000 habitants qui sont exposés, 45 000 habitants qui sont derrière les digues et 40 000 emplois. L'État s'est tourné vers Toulouse Métropole pour élaborer le TRI, Territoire à Risque Important d'Inondation, qui touche quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale et 12 communes. Comme vous le voyez, Toulouse Métropole est déjà fortement engagée sur la GEMAPI. Dans cette délibération, il est proposé de mettre en œuvre par anticipation l'application de la compétence à partir du 1er janvier 2017.

M. CARLES

J'interviens parce que j'ai été saisi par le président du syndicat du Touch au regard de ces modalités. Sur le fond et le transfert de la compétence, il n'y a pas de débat, pas de questions, effectivement, la Métropole doit assurer la compétence. Dans la délibération, il est explicitement prévu que l'exercice de cette compétence se mettra en œuvre avec la participation des présidents des différents syndicats. J'attire l'attention sur le fait qu'il est, me semble-t-il, absolument nécessaire que des conventions de mise en œuvre de ce dispositif puissent être établies, et il me semble qu'il serait intéressant que nous puissions avoir connaissance du contenu de ces conventions, d'ici la fin de l'année, si la compétence est transférée au 1er janvier 2017. Ces informations permettraient que le dispositif se fasse non pas *contre* mais plutôt *avec* les syndicats préexistants, étant entendu qu'ils ont eux-mêmes un passé sur ces questions-là. Je crois que c'est plus dans un processus de bonne entente avec eux et dans un processus de conventionnement qu'il faut envisager cela, étant entendu que la question du transfert de la compétence ne se pose absolument pas.

M. LÉPINEUX

Président, chers collègues, j'interviens au titre du syndicat que je préside. Le transfert de compétences s'inscrit dans l'histoire des transferts des compétences d'une manière générale. C'est inscrit dans la loi, la loi MAPTAM, comme on vient de le dire. Mais je voulais juste porter à connaissance des élus ce que faisaient les syndicats, syndicats qui ont différentes formes juridiques. Aujourd'hui, ils travaillent sur leurs fonds propres, avec le soutien de l'Agence de l'eau. Un transfert de charges va donc nécessairement être mis en œuvre. Il y a un transfert aussi de gestion, gestion des cours d'eau, sous forme de plan d'investissement pluriannuel établi en général sur cinq ans. Ces plans sont en cours actuellement.

Les syndicats assurent aussi le travail de proximité, l'entretien de proximité concerté avec les communes et les riverains. On s'inscrit dans les objectifs de la directive du cadre sur l'eau, sur le plan hydraulique, hydromorphologique et écologique. Vis-à-vis de ce travail effectué, il est important qu'on puisse, à travers ce transfert de compétences, comme on l'a fait par ailleurs sur la voirie, sur l'assainissement, conserver ce lien de proximité. C'est ce travail de proximité qui est aujourd'hui visible par les citoyens et c'est aussi ce qui rend intéressant le travail d'élu de la Métropole. Donc on a une opportunité de gérer de manière intégrée ces bassins versants, sur le plan hydrologique aussi bien qu'écologique. Il faut donc prendre en compte les travaux initiés par ces syndicats. Il faut savoir aussi qu'une démarche a déjà été initiée par trois syndicats, sur la partie Ouest, le bassin versant de l'ouest, syndicats du Courbet, de l'Aussonnelle et du Touch, qui était mentionné par Joseph CARLES. Nous avons financé une étude de rapprochement. Il faut aussi prendre en compte ce rapprochement, de manière à suivre les préconisations de l'Agence de l'eau qui vise une gestion intégrée des bassins versants. Aujourd'hui, notre groupe Métropole Citoyenne va voter pour ce transfert de compétence. Par contre, c'est une relation de confiance qu'on établit entre nous, parce qu'effectivement on a encore du travail à effectuer d'ici le 1^{er} janvier 2017 et, dans la délibération, il est bien écrit que cela pourra prendre la forme d'une convention. Il faudra que cette convention puisse assurer la continuité du service. Il faudra également sanctuariser les budgets parce que, au-delà du transfert de charges, il est important qu'on puisse conserver le budget d'entretien. Il ne faudrait pas qu'une « mise au pot commun » génère une disparition des budgets. Enfin, un dernier point, souligné par mon prédécesseur, concernant la mise en place d'une gouvernance qui doit nous permettre d'assurer ce lien de proximité. Voilà, j'ai vraiment des attentes d'ici janvier 2017 sur ces trois points-là.

M. STRAMARE

Oui, Monsieur le président. Je rejoindrai mon ami Joseph CARLES et François LÉPINEUX pour ce qui concerne le syndicat intercommunal du bassin Hers Girou, qui assume ces fonctions depuis 1972. J'étais à l'origine de la création du syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de l'Hers et du lit de l'Hers, qui est bien structuré. Il a embauché du personnel conséquent et qualifié, qui mène à bien tous les services qui ont pu être apportés dans l'entretien du lit de l'Hers, du Girou et tous les affluents qui s'y jettent. Si on a une réunion à ce sujet avec le président Gilbert HÉBRARD, conseiller départemental, je souhaite qu'il puisse y avoir une coordination et continuer à bien œuvrer dans ce sens, afin que nous puissions continuer à maintenir ces rivières et aussi les fossés qui vont devenir des cours d'eau.

M. DEL COL

Monsieur le président, simplement pour vous signifier que les élus de Cornebarrieu, directement impactés par cette délibération à travers le suivi de l'Aussonnelle, sont parfaitement solidaires des interventions précédentes.

M. MOUDENC

Ce qui confirme leur position de toujours.

Mme SUSSET

Je confirme notre volonté de travailler ensemble. Nous savons évidemment que les syndicats ont effectué un gros travail, nous allons travailler en partenariat, je voulais les rassurer sur ce point.

M. MOUDENC

Bien, les choses sont confirmées. Nous délibérons en application de la loi, mais l'attachement des élus aux syndicats qui existent depuis longtemps est bien connu. Il est connu dans notre agglomération, il est également très consistant partout ailleurs dans notre pays, et je pense que c'est tout à fait normal.

D'autant que les syndicats en question, par leur ancienneté, détiennent un savoir-faire, une expérience et une connaissance de phénomènes dont on sait qu'ils sont parfois un peu complexes et peuvent être dangereux. Il serait je crois très aventureux et très imprudent de le méconnaître. Donc ce que je souhaite, c'est que la délibération soit prise en application de la loi mais que continue le dialogue avec les syndicats intercommunaux sur la manière dont on procède après. Et je dois avouer que si l'on arrive, en prenant en compte les évolutions législatives, à continuer de solidariser la Métropole sur l'ensemble des bassins versants concernés de part et d'autre de notre agglomération, j'en serais ravi. La seule chose que je demande aux actuels présidents de syndicats c'est, dans la gouvernance future, de tenir compte du poids de la Métropole. Là-dessus, je serai particulièrement attentif. C'est un principe constant chez moi, pour ceux qui me connaissent. La Métropole doit être traitée à la hauteur de ce qu'elle représente. On ne peut pas d'un côté vouloir que la Métropole paie beaucoup plus que quiconque et de l'autre côté, que son rôle décisionnel soit minoré, même si je sais que dans ce département, le mouvement intellectuel que je viens de décrire est un classique. Non, il faut, comme l'article 204 du Code Civil qui prévoit les charges du mariage, il faut que ce soit « à proportion des facultés respectives ». Donc d'accord pour maintenir le mariage, mais il faut revoir l'application de l'article en question du Code Civil, qui n'a pas été correctement appliqué jusqu'ici. La loi nous offre la possibilité de le faire. Comme ça, on repartira sur de bonnes bases. Je donne maintenant la parole à Élisabeth TOUTUT-PICARD pour la suite.

Mme TOUTUT-PICARD

La délibération 13.2 concerne la création et la mise en ligne d'une boîte à outils et d'un logo à destination des campagnes de biodiversité menées par les communes de Toulouse Métropole qui souhaitent étayer les démarches qu'elles peuvent porter au sein même de leurs communes. Cette décision s'inscrit dans la réflexion du groupe de travail biodiversité, du Club 21, qui, comme vous le savez, est une instance de réflexion et de partage des expériences et des actions menées en faveur de l'environnement, du développement et des énergies à l'échelle du territoire de Toulouse Métropole. Cinq fiches pratiques et informatives ont été construites avec le Muséum d'histoire naturelle ; elles sont ainsi mises à disposition des communes intéressées, ainsi qu'une étiquette biodiversité, accompagnée d'une campagne de communication.

La délibération 13.6 propose le versement d'une subvention de 13 300 euros à l'association Nature Midi-Pyrénées, qui est gestionnaire de la réserve naturelle régionale de la Confluence Garonne-Ariège pour la mise en œuvre du programme d'action de l'année 2016. Cette proposition de délibération intervient très logiquement à la suite du classement par la Région de la réserve naturelle de la Confluence Garonne-Ariège. Ce territoire, je vous le rappelle, s'étend sur 580 hectares et recoupe 11 communes.

La 13.7 concerne l'attribution de subventions aux associations qui gèrent des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. 12 actions vous sont ainsi proposées, qui sont réparties en grandes thématiques: emploi dans les métiers verts, production et consommation alimentaire responsable, biodiversité, jardins et compostage et enfin réseau et accompagnement de projets associatifs pour l'éducation au développement durable. Le total de ce budget est de 40 000 euros.

Enfin, la 13.8 concerne le site industriel de Finagaz situé sur la commune de Fenouillet. C'est un établissement classé « seuil haut » et soumis à autorisation en raison de la quantité de propane et de butane liquéfiés qui y sont stockés. Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été prescrit par la préfecture en mars 2008 et le périmètre concerne les communes de Fenouillet et de Saint-Alban. La Métropole est invitée à se positionner et a deux mois pour délibérer. Cette proposition de PPRT est passée en Commission environnement, développement durable et énergie, qui a émis un avis défavorable. Ceci pour deux raisons essentielles : premièrement, Toulouse Métropole estime avoir

été insuffisamment associée dans le cadre de son élaboration ; deuxièmement, elle achoppe sur la question majeure de la sécurisation de la route départementale 820 qui traverse la zone la plus à risque de ce PPRT. Le manque de dialogue de la part de l'État n'a pas permis de mener de vrais débats participatifs et surtout de trouver des solutions pour protéger les utilisateurs de la route départementale 820. C'est pour ça qu'il est proposé de délibérer sur un avis défavorable.

M. MAURICE

J'interviendrai sur les délibérations 13.6, 13.7 et 13.8. Concernant les délibérations 13.6 et 13.7, évidemment, nous soutenons les subventions proposées pour la réserve naturelle Confluence Garonne-Ariège et pour les projets des associations d'éducation à l'environnement, mais déjà que le budget global était modeste, notamment pour les associations d'éducation à l'environnement, aujourd'hui on atteint 40 000 euros pour 11 projets. Vous poursuivez le choix politique de baisse des subventions aux associations environnementales, choix que nous déplorons. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ces deux délibérations.

Concernant l'avis de la Métropole sur le PPRT Finagaz Fenouillet, nous partageons bien sûr l'avis défavorable qui est proposé, simplement nous pensons que les motivations qui conduisent à un avis défavorable doivent aller au-delà d'une simple posture par rapport à l'État, puisque la problématique de Finagaz à Fenouillet dépasse largement le problème de la route départementale. Il y a aussi des questions de transports en commun avec la voie ferrée et d'autres projets de transports en commun sur ce territoire. Il y en a tout un développement plus global en cours, notamment par des choix que nous avons en partie contestés, en particulier pour l'agrandissement de Casino dans cette zone. Nous continuons à défendre le démenagement des sites à risque des zones déjà denses. Et pour nous, ce sont ces éléments qui motivent un avis défavorable, que nous partageons cependant, c'est pourquoi nous voterons cette délibération.

M. LÉPINEUX

J'interviens sur la délibération 13.2. De mémoire, c'est la première délibération qui est portée par le Club 21. J'interviens aussi en tant que vice-président de cette Commission parce qu'il y a une réelle dynamique au sein de ces groupes, des quatre groupes de travail. Avec des choses concrètes qui commencent à sortir, celle-ci en est une. L'éclairage urbain est également un succès, puisqu'un certain nombre de communes se sont engagées sur l'extinction en nuit profonde, qui génère de très fortes économies au sein des communes, donc on ne parle pas uniquement de développement durable, on parle aussi d'économies. Et ce que l'on fait sur les bâtiments publics, c'est aussi important. On est confronté également aux questions de précarité énergétique. Ensuite, il reste à développer, il y a encore beaucoup de travail, je pense notamment à l'agriculture. Je pense que nous avons un enjeu, une opportunité de développer une agriculture métropolitaine. Il faut qu'on arrive à mettre tous les acteurs autour de la table, à travailler sur un projet commun. Cela renvoie à la question des moyens : quels moyens avons-nous pour travailler ces projets ? Peut-être avec la Commission Développement économique ? Il faut absolument porter une ambition sur ce secteur économique et le territoire métropolitain s'y prête, puisque nous avons encore 25 % de surfaces en espaces agricoles. J'invite donc les communes qui aujourd'hui n'ont pas de représentant dans ces différents groupes du Club 21 à venir nous y rejoindre.

DEL-16-0470 - Compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0689 - CLUB 21 - Création et mise en ligne d'une boîte à outils et d'un logo "biodiversité" à destination des communes de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0724 - Projet Civigaz : Approbation d'une convention de partenariat entre Toulouse Métropole, FACE Grand Toulouse et GRDF

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0725 - Défi Familles à Energie Positive : lancement de la troisième édition

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0726 - Dispositif AGIL'T : attribution de prix

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0721 - Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège - animation et élaboration du Plan de Gestion - Programme 2016 : attribution d'une subvention à Nature Midi-Pyrénées

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES CHAUMETTE, BELKACEM

GONZALEZ DE CANALES, MAYEUX-BOUCHARD, SUSSET, TOUTUT-PICARD,

MM. AUJOULAT, LAGLEIZE, SOLERA, ZONABEND.)

DEL-16-0723 - Education à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-16-0589 - Règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques Finagaz à Fenouillet : avis de Toulouse Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

14- CULTURE

M. MOUDENC

Y'a-t-il des demandes d'intervention sur les point relatifs à la Culture ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-16-0568 - Théâtre et Orchestre National du Capitole - Développement de l'offre culturelle de l'Orchestre : Adoption d'une convention de partenariat avec la Société MERCIALYS

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0835 - Théâtre National de Toulouse (TNT) : approbation de l'avenant n°2 à la convention financière 2016

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0802 - Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Futurapolis 2016 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0801 - Approbation d'une démarche de recherche de mécénat au bénéfice des projets de culture scientifique, technique et industrielle : adoption d'une convention type de mécénat et d'une convention de mécénat avec l'entreprise Altran
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

DEL-16-0631 - Construction de la halle du conservatoire des mécaniques : remise gracieuse des pénalités appliquées à l'entreprise CCB titulaire du marché n°14M285 relatif au lot n°12 menuiseries intérieures - signalétique
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

15- VOIRIE

M. MOUDENC

Nous allons vers le chapitre 15 que va rapporter notre collègue Grégoire CARNEIRO. Il y a des demandes de présentation et-ou d'intervention sur la 15.1, la 15.2, la 15.3, la 15.4, la 15.5, la 15.6, la 15.7.

M. CARNEIRO

Pour la 15.1, il s'agit de la Jonction Est et précisément de l'approbation du bilan de concertation. La Jonction Est, c'est la création d'un nouvel échangeur entre celui de Lasbordes et celui de Montaudran, mais c'est aussi un accompagnement de l'équipement des ZAC Montaudran Aérospace et Malepère, la mise en place d'un Linéo 10, donc un meilleur accès aux transports en commun. Il y a dans ce schéma très général une double maîtrise d'ouvrage, la société des autoroutes ASF et Toulouse Métropole, ce qui explique que nous ayons deux délibérations, la 15.1 et la 15.2, puisqu'il y a des études à faire financer par ASF. La première, c'est tout simplement la concertation publique qui s'est achevée, je crois que c'est à la page 48 que vous avez les conclusions. La 15.2, c'est l'approbation d'une convention d'étude avec ASF, concernant la part qui revient à ASF de la maîtrise d'ouvrage.

La 15.3, c'est la desserte du Ritouret sur la commune de Blagnac et l'approbation du programme de création d'un accès sur l'A621 depuis la rue Dieudonné Costes.

La 15.4, toujours sur la commune de Toulouse, c'est la création d'une sortie de la RD 901 sur la rue Vélasquez.

La 15.5, c'est un aménagement du centre-ville de Bruguières. Il n'y a pas d'indication de montant mais je le donnerai tout à l'heure si la question m'est posée et notamment les modalités de financement. La 15.6 concerne la commune de Bruguières et le réaménagement du cœur de ville.

La 15.7 concerne la commune de Toulouse et le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Bordeblanche. C'est la deuxième phase qui consiste en un réaménagement du chemin de Bordeblanche, d'un cheminement doux vers le chemin Ramelet Moundi et l'approbation de l'avant-projet et du montant prévisionnel des travaux.

M. Michel ROUGÉ

Monsieur le Président, je profite de ces délibérations 15.1 et 15.2, sur la Jonction Est. Ce sont des projets qui sont relancés mais qui au départ de la mandature n'étaient pas forcément prévus. Je n'ai pas d'avis particulier sur l'opportunité de ce projet, simplement je voudrais émettre le souhait par rapport au Nord toulousain, encore une fois, que le projet du Boulevard Urbain Nord (BUN) avance aussi vite. Et demander par la même occasion qu'au niveau de la PPIM, on puisse réviser comme il était prévu au départ, qu'on puisse réviser les montants alloués pour permettre justement aux projets de transport en commun d'aller plus vite et d'être accélérés, puisque nous en avons fortement besoin.

M. CARNEIRO

Un mot peut-être si vous permettez, président, pour dire que ce projet était totalement inscrit à la PPIM votée en 2015, enveloppe mobilités et infrastructures, qui je vous le rappelle était de 532 millions. Il n'y a pas de nouveauté, ou plus précisément, il y en a une, c'est que l'État a récemment fait part de son intention de créer de nouveaux travaux et de mettre en œuvre des financements complémentaires pour des échangeurs. Je pense que cet échangeur, pour la partie qui concerne l'État, pourra donc en bénéficier. On ne peut que s'en réjouir.

M. CARLES

Nous avons ensemble convenu de consacrer 20 % des enveloppes voirie à des travaux de voies restructurantes. Finalement, on voit que ça fonctionne, puisqu'on a un certain nombre d'opérations. Ma deuxième remarque porte sur les délibérations 15.3 et 15.4. Bien sûr pour me féliciter de ces travaux qui sont réalisés sur le giratoire du Ritouret, mais pour préciser que ce n'est qu'un tout petit morceau de l'opération Desserte du Nord-Ouest (DNO) et que ça ne peut pas s'arrêter là. Quand on mesure effectivement le trafic sur ce secteur, il faut aussi que l'on enclenche l'ensemble du processus de la desserte Nord-Ouest. Bien entendu, ce qu'on fait là, déjà, va beaucoup améliorer les choses mais il faut qu'on s'inscrive aussi dans une démarche de continuité par rapport à l'enjeu.

M. CARNEIRO

Si vous permettez, Président, il faut un début à tout. Je rappelle que nous avons inscrit à la PPIM, 28 millions pour ces aménagements DNO.

M. PÉRÉ

Effectivement, on voit que cette Jonction Est progresse très rapidement et, effectivement, nous, les maires du Nord et du Nord-Est, nous voyons que le BUN ne progresse pas à cette vitesse-là, alors même que le projet était sur les rails dès le début du mandat. Donc nous insistons sur le fait qu'il faut continuer à travailler sur l'agenda du BUN et qu'à l'occasion d'une révision de la PPIM, nous puissions revoir le faible budget consacré au BUN, seulement 30 millions d'euros. Enfin, nous verrions d'un bon œil que la même célérité soit appliquée au projet BUN qu'à celui de la Jonction Est.

Sur la 15.2 et parce que je vois l'acronyme ASF dans le projet de délibération, je voudrais juste sensibiliser les élus du Conseil aux actions entreprises par plusieurs maires, peut-être une dizaine de maires, autour du petit péage de l'Union, la deuxième quinzaine d'octobre. L'occupation du péage par les conseils municipaux et leur maire entend montrer à quel point c'est un non-sens que ce péage soit présent à cet endroit-là, notamment avec l'arrivée de Latécoère. J'insiste également sur le fait que sur les 2 km qui séparent la rocade de ce péage, tous les abords sont gelés et les véhicules sont obligés d'aller jusqu'à ces péages-là. On pourrait au contraire exploiter ce secteur pour irriguer la zone Montredon/Gramont/Auchan par le Nord, et soulager la sortie 15 de la rocade qui, tous les matins, ceux qui la prennent le savent, essuie environ 2 km de bouchons dans les deux sens, notamment pour les personnes qui essaient d'aller vers Balma-Gramont. Il faut bien comprendre que ce ne sont pas des gens qui entrent dans Toulouse, ce sont des gens qui sortent pour essayer de rejoindre la zone d'Auchan, Cultura, Darty, pour ne pas citer des marques connues. Toute cette zone est donc sursaturée et il est inadmissible qu'elle ne puisse être atteinte par le nord, à cause de ce petit tronçon d'autoroute aujourd'hui gelé. Une autre action sera proposée aux maires ici présents, que ce soit dans le Nord, le Sud et l'Est toulousain, et au-delà de Toulouse Métropole. Ce sont des actions que nous mènerons avec différents maires, dont le maire de Castanet, avec qui j'ai déjà eu un échange. Il faut que les maires s'expriment à travers un courrier que nous leur proposerons de signer et qui viendra demander qu'à l'occasion d'une nouvelle programmation de grands travaux pour les autoroutes, d'un nouveau plan de rénovation autoroutière, les sommes en jeu soient utilisées de façon à desserrer l'étau qui entoure Toulouse au Nord avec le péage qui part vers Montauban, à l'Est avec le grand péage qui part vers Albi, et au

Sud, le péage qui part vers Carcassonne. Il faut mener la bataille pour que ces trois péages reculent de quelques kilomètres de façon à ce qu'on puisse libérer les abords immédiats. Nous sommes la seule métropole de France à être enserrée de cette façon par trois péages immédiats. C'est le résultat de l'histoire, de certains « deals », mais on ne doit pas considérer cela comme une situation acquise. Il faut se battre pour que ces trois grands péages reculent. Je voudrais juste donner quelques chiffres au sujet des autoroutes de France, trois ou quatre chiffres que j'ai glanés à l'occasion de différentes interviews. Il faut bien comprendre que quand les autoroutes françaises ont été privatisées et cédées à trois entreprises, le commissaire au plan de l'époque avait estimé à 22 milliards le prix de cette concession. En 2005-2006, elle a été vendue par le gouvernement Dominique de VILLEPIN, mais la privatisation avait commencée en 2001, sous le gouvernement FABIUS. Elle a été vendue 15 milliards d'euros à ces trois compagnies alors que le commissaire au plan parlait de 22 milliards. Il faut bien comprendre aussi que le chiffre d'affaires annuel de toutes les autoroutes en France, c'est 11,2 milliards d'euros, soit le chiffre d'affaires moyen d'une entreprise d'une taille très conséquente. C'est 50 % de bénéfice net : 2 milliards d'euros par an. Et sur ces 11,2 milliards d'euros, 2 milliards d'euros sont donnés aux actionnaires. Ce ne sont donc pas des bénéfices mais c'est de l'argent versé aux actionnaires. Depuis 2005 et la privatisation, ce sont 15 milliards d'euros qui ont été sortis de ces entreprises et versés aux actionnaires. 15 milliards d'euros, vous voyez bien qu'il y a là de quoi mener une réelle politique de transport innovante. La question du retour dans le giron public des autoroutes se pose donc. Elle se pose d'autant plus qu'un article, l'article 38 des contrats de concession, prévoit exactement le mécanisme à mettre en œuvre pour que ces autoroutes reviennent dans le giron public, et qu'on puisse dégager 2 milliards d'euros par an pour mener une politique moderne de transports. 2 milliards d'euros par an, Monsieur le Président, entre autres, c'est le prix d'une ligne de métro !

M. MOUDENC

Je comprends pourquoi vous êtes pour une quatrième ligne ! Je vais demander des éléments de réponse.

M. CARNEIRO

Une petite précision, simplement pour répondre à notre ami Marc PERE et également au maire de Launaguet. Les sommes consacrées au Boulevard Urbain Nord dans le cadre de la PPI sont les mêmes, à peu près, que celles consacrées à la Jonction Est. Il y a une double maîtrise d'ouvrage Etat/Métropole qui est, je dirais, en trompe-l'œil, et qui peut changer un peu les chiffres mais en réalité, la Métropole consacre la même somme. Sur le fond, je partage le point de vue, étant moi-même un maire du Nord, je ne manque pas d'occasions de faire remarquer les difficultés que rencontre le Nord, qui est un véritable réservoir d'habitat. Oui, c'est aujourd'hui le Nord qui se développe parce que les terrains sont moins chers qu'ailleurs pour tout un tas de raisons. Mais malgré tout, on ne peut pas accuser Toulouse Métropole, de ne pas prendre en compte les besoins. Nous le faisons avec réalisme, en fonction des moyens disponibles. Et je le rappelle, l'enveloppe globalement consacrée à la voirie est de 532 millions, dont 360 millions aux enveloppes locales. On peut toujours faire mieux, mais il faut trouver l'argent. Et un maire sait cela mieux que personne.

Je précise également un mot que j'ai tenu tout à l'heure. J'ai parlé de deux catégories, les maires et quelques autres. Je ne veux pas dire par là qu'il y a les maires et tous les autres conseillers métropolitains mais pointer le fait que les maires n'ont pas la même sensibilité sur les questions de territoire. Bien entendu, quelques conseillers, qui sont toujours les mêmes, interviennent toujours pour nous donner des leçons et dire ce qu'il faudrait faire. Je dis cela très tranquillement et, je pense, à bon escient.

M. MOUDENC

Sur la Jonction Est par rapport au BUN, quelques mots en complément. D'abord, pour le BUN, les choses sont maintenant enclenchées. Nous inaugurons à la fin de l'année le premier tronçon et l'échan-

geur de Borderouge, dont j'entendais parler depuis un quart de siècle. Donc la logique BUN, qui était quelque chose de totalement virtuel, devient réalité et il nous appartient effectivement de progresser par un effort pluriannuel. La différence entre le BUN et la Jonction Est, c'est que l'État s'est positionné, il y a quelques semaines, pour abonder au financement de la Jonction Est. Le Président de la République a tenu un discours, le 28 juillet dernier, à Rivesaltes, sur la relance du programme routier et autoroutier du pays. A la suite de cela, des arbitrages ont été rendus au mois de septembre, en faveur d'un certain nombre d'investissements prévus. Parmi ces investissements, il y a la Jonction Est. Il n'y a pas le BUN mais il y a la Jonction Est, ce qui va nous permettre effectivement d'avancer par une collaboration avec l'État, les ASF, la Région peut-être, je ne sais pas. Donc c'est une bonne nouvelle, même si j'aurais préféré qu'il y ait et le BUN et la Jonction Est, bien évidemment.

DEL-16-0641 - Jonction Est : Approbation du bilan de concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

DEL-16-0642 - Jonction Est : Approbation d'une convention d'étude avec ASF

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)*

DEL-16-0639 - Desserte Ritouret - Commune de Blagnac : Approbation du programme de création d'un accès sur l'A621 depuis la rue Dieudonné Costes

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0640 - Desserte Ritouret - Commune de Toulouse - Création d'une sortie de la RD901 sur la rue Vélasquez : Ouverture de la concertation et approbation des modalités

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0593 - Commune de Bruguières - Réaménagement du coeur de Ville Place de la République : Approbation du Bilan de concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0643 - Commune de Bruguières - Réaménagement du coeur de Ville Place de la République : Approbation de l'avant projet et du montant prévisionnel des travaux

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0020 - Commune de Toulouse - PAE Bordeblanche - 2ème phase - Réaménagement du chemin de Bordeblanche et d'un cheminement modes doux vers le chemin de Ramelet Moundi : Approbation de l'avant projet et du montant prévisionnel des travaux

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0652 - Commune de L'Union - Quartier de la Violette - Aménagement des espaces publics : Approbation des modalités de concertation

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

DEL-16-0671 - Installations Communautaires de Télécommunication (ICT) : Adoption de nouveaux tarifs pour les droits d'usage des installations métropolitaines de télécommunication sur les secteurs hors zones d'aménagement concertées

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]*

16- EAU ET ASSAINISSEMENT

M. MOUDENC

Y'a-t-il des demandes d'intervention sur les point relatifs à l'Eau et l'Assainissement ?

M. SOLÉRA présente le point inscrit à l'ordre du jour.

Il s'agit très simplement de la construction d'une station d'épuration à Saint-Jory. Un peu d'histoire, Saint-Jory depuis 2006 est reliée à une station d'épuration située sur la commune de Castelnau-d'Estrétefonds mais la convention s'arrête en 2018. Si Saint-Jory veut se développer harmonieusement, il est absolument nécessaire qu'une station d'épuration soit construite. On prévoit 7000 équivalents habitants en 2020 et par la suite 14 000 équivalents habitants. Des subventions seront demandées au Conseil départemental et à l'Agence de bassin.

M. PÉRE

Mon intervention ne porte pas précisément sur la délibération du chapitre 16 mais j'aurais un certain nombre de questions ou de demandes de précision qui n'appellent pas forcément une réponse en séance, Monsieur le Président. Elles concernent le programme ou l'opération « Eau Toulouse 2020 ». Je sais qu'un travail est fait en Commission, certainement, mais j'estime qu'il faudrait informer le Conseil de la Métropole des avancées sur cette initiative Eau Toulouse 2020. J'aimerais savoir quand interviendra le débat sur ces questions absolument essentielles : savoir ce qui se passera en 2020 en ce qui concerne la gestion de l'eau à l'échelle métropolitaine. Quel mode de gestion ? Quel modèle économique ? Qu'est-ce qu'on proposera ? Quand le débat aura lieu au sein du Conseil ? Sur quel calendrier ? Il semble important que tout ne se passe pas dans les commissions pour être finalement mis devant le fait accompli, comme ce fut le cas pour le Marché d'Intérêt National de Toulouse (MINT) ou pour la troisième ligne, où l'on arrive un peu en fin de processus. Je ne souhaite pas que le débat sur le mode de gestion de l'eau soit tronqué parce que tardif. Merci, Monsieur le Président.

M. MOUDENC

Avant que Bernard SOLÉRA, éventuellement Pierre TRAUTMANN, donnent des réponses, je veux dire que vous avez comparé des choses non comparables. La troisième ligne, on n'est pas à la fin ! Quant au MIN, vous savez qu'on a dû faire face à une situation d'urgence. Par contre, l'échéance 2020 que vous évoquez est connue depuis longtemps et nous ne sommes pas du tout dans la même situation.

M. SOLÉRA

Oui, on a lancé un schéma départemental pour l'eau, un autre pour l'assainissement, et on attend les résultats. On a choisi l'assistant à maître d'ouvrage (AMO) qui va plancher sur les différentes options possibles pour la gestion de l'eau à l'horizon 2020. Tout ça sera présenté de façon très transparente et le choix sera lui aussi très transparent.

M. TRAUTMANN

Oui, comme l'a dit Bernard SOLÉRA, on a effectivement trois AMO pour les trois dossiers principaux. La question de notre collègue Marc PÉRE a été déjà posée en Commission, ainsi qu'à l'occasion d'une réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Et aux deux, nous avons répondu que ces dossiers passeraient par la Commission et seraient présentés à la CCSPL, où des associations sont spécialisées dans le domaine de l'eau et nous donneront des conseils. Donc il y aura le cheminement tout à fait normal de toutes les décisions que nous prenons ici.

M. LACAZE

Monsieur le Président, j'ai la même question que celle exprimée par Marc PÉRÉ, pour le groupe communiste républicain et citoyen. Sur ce débat, je ne reviendrai pas sur les éléments de réponse donnés mais ferai quelques propositions qui rejoignent nos préoccupations sur les éléments budgétaires dans les années 2020 voire 2030. Je pense que la question de l'eau mérite un séminaire dès 2017, séminaire des élus, débat public. Cette question est regardée par nos concitoyens, pas simplement sur un aspect qualitatif ou quantitatif. A-t-on assez d'eau ? Est-ce qu'elle est assez bonne ? Il y a un débat, vous le savez, qui porte sur la gestion, publique ou pas. Et dans ce débat, comme souvent, se pose la question des tarifs. Une question politique est donc posée, et effectivement, on arrive dans des éléments de décision. De toute façon, la loi nous oblige à envisager tous les scénarios. Mais je pense qu'il faut, comme vous le faites sur les transports, que nous ayons début 2017 un séminaire des élus, une commission élargie peut-être, pour que chacun puisse y puiser des éléments de débat public. Sur tous les modes de gestion : délégations de services publics, régies, d'autres modes de gestion, comme à Lyon où existe un établissement public industriel de la gestion de l'eau. La question est aussi celle de l'emploi, de développement économique de nos territoires et un enjeu de maîtrise publique. On vit actuellement un bel été indien. J'ai vu les alertes sur le niveau de l'eau. Je crois qu'assurer une maîtrise et une régie publiques dès 2020 par la Métropole est un enjeu de transparence et de démocratie vis-à-vis de nos concitoyens. C'est un enjeu de maîtrise des coûts et de ce que vont effectivement payer les contribuables ; c'est un enjeu de maîtrise publique pour les 30 années à venir. Ce n'est pas nouveau pour notre groupe de dire qu'on veut une régie, mais les éléments bougent en cette faveur. Je crois qu'il faut prendre la décision dès 2017. Je sais bien que des scénarios s'imaginent, et sans doute certains ont plus la faveur que d'autres, mais je crois que cela mérite entre nous un débat transparent, comme vous avez accepté de le faire sur les transports. Je pense que cette démarche peut se poursuivre. Donc au-delà de la demande de renseignements de Marc PÉRÉ, c'est une proposition très concrète que nous soumettons, Monsieur le président, Monsieur le président de la commission, à votre réflexion.

M. MOUDENC

Je vais donner la parole à Pierre TRAUTMANN qui va préciser le calendrier mais, auparavant, Monsieur LACAZE, je connais bien votre position, j'attire à nouveau votre attention. Je l'ai déjà fait mais je vois bien qu'il faut que je le refasse. Si vous corrigez le choix de la régie, le choix du mode d'exploitation, à la seule question des tarifs, vous restreignez et vous appauvrissez le débat. Il faut parler mode de gestion, il faut parler tarification, mais il faut parler aussi qualité de l'eau, qualité du réseau et donc niveau d'investissement que l'on souhaite. Parce que dire que le mode de gestion ne sert qu'à gérer la tarification, ce n'est pas vrai ! On doit, et je crois que c'est ce que nous demandent nos concitoyens, d'abord garantir la qualité de l'eau dans un monde réglementaire qui ne cesse d'évoluer, où les normes sont durcies sans arrêt, et donc nécessitent des investissements croissants pour la gestion des réseaux. Voilà, on en reparlera, mais on ne peut pas d'emblée réduire le débat comme vous le faites une fois de plus.

M. TRAUTMANN

Oui, je confirme que les instructions que nous a données le président, c'est qu'on étudie ce dossier sans aucun a priori. Toutes les solutions sont ouvertes. On l'a dit à nos AMO, on a dit « Vous êtes libres, donnez-nous l'ensemble des éléments qui permettront au Conseil de Métropole de décider ». Ça, c'est pour le choix du mode de gestion. Après, notre collègue Pierre LACAZE a posé deux questions : quels sont les tarifs ? Y a-t-il assez d'eau ? Je vais essayer de répondre à la première question au niveau des tarifs.

M. MOUDENC

Si vous pouvez répondre à la question que j'ai posée aussi, sur l'agenda d'ici 2020, ce n'est pas plus mal.

M. TRAUTMANN

Sur l'agenda d'ici 2020, je préfère que ce soit Bernard SOLÉRA qui réponde parce que je n'ai pas les dossiers. Nous n'avons pas encore eu les éléments en retour de l'AMO. On doit avoir des réunions prochainement et ce sera soumis aux commissions, mais on sait que le rendez-vous, c'est 2020, et on fera tout pour être en mesure de respecter cet agenda, en respectant les débats démocratiques au sein de nos assemblées, avec les CCSPL, etc.

Sur la question des tarifs, quelle est la situation actuelle ? Au niveau de notre agglomération, on a à peu près une vingtaine de tarifs parce que nous sommes dans des modes d'organisation différents, mais ce qui fait le poids principal par sa population et par la masse financière, c'est la Ville de Toulouse. La Ville de Toulouse est dans le premier tiers du classement des communes des tarifs de notre agglomération. Et à Toulouse, nous aurons à la fin de notre DSP une baisse des tarifs et ce, pour plusieurs raisons. Initialement, le délégataire est parti avec 200 millions d'emprunt à rembourser. En fin de délégation, ce sont uniquement 14 millions d'emprunt qui seront à rembourser. Cela nous donne beaucoup de marge de manœuvre et nous devrions pouvoir baisser le tarif de manière conséquente sur la Ville de Toulouse. A partir de cette baisse, nous pourrions arriver à un tarif unique pour l'agglomération en faisant baisser la majorité des prix pour tous les autres. Si Toulouse avait été au deuxième tiers, nous aurions eu beaucoup de mal à converger vers ce tarif unique. S'il fallait augmenter les prix dans beaucoup de communes, les choses auraient été plus délicates. Là, la quasi-totalité des communes va pouvoir en 2020 bénéficier d'une baisse de tarif. La Ville de Toulouse est, pour l'eau, la ville la moins chère de tous les chefs-lieux de l'ancienne région Midi-Pyrénées et nous sommes à peu près à la moitié de l'ensemble des grandes villes de France, mais la hausse est très faible entre le premier et le deuxième tiers, donc c'est très constant. Avec la baisse que nous allons avoir, nous serons également parmi les moins chers des grandes villes de France.

Pierre LACAZE posait une autre question: y a-t-il assez d'eau ? C'est une question que nous nous sommes posée à la Ville de Toulouse depuis pas mal de temps. A l'époque, on parlait de barrage de Charlas comme moyen de garantir le niveau d'alimentation. Naturellement, vis-à-vis des investissements et de leur amortissement, on se tournait vers l'endroit où il y a beaucoup d'habitants pour payer. Donc nous avons fait le calcul. Combien consomme l'ensemble de Toulouse Métropole par seconde ? L'ensemble de Toulouse Métropole consomme 1,8 mètre cube seconde. Combien restituons-nous à nos stations d'épuration ? Nous restituons 1,3 mètre cube seconde. Ça veut dire que tous les usagers de Toulouse Métropole et pour tous les différents usages, domestiques, industriels, arrosages des jardins, nous consommons 0,5 mètre cube seconde. Il faut aussi se pencher sur les débits de crise parce que finalement, Toulouse, c'est un endroit médian et stratégique. Avant Toulouse, il y a peu de population et donc pas de problème d'approvisionnement en eau. Après, vers Bordeaux, il n'y a pas de problème puisqu'il y a assez d'eau. Donc le problème de la Garonne se concentre sur Toulouse. Nous avons deux points : Portet-sur-Garonne et Verdun-sur-Garonne et, sur ces deux sites, le débit de crise est de 20 mètres cubes seconde. C'est-à-dire que nous, toute notre agglomération, nous consommons 0,5 mètre cube seconde sur 20, c'est-à-dire 2,5 %. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème et qu'il ne faut pas économiser. Mais ce n'est pas chez nous que se passe l'essentiel du problème de l'eau. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. SOLÉRA

Oui, je remercie Pierre TRAUTMANN pour ce qu'il a dit mais j'ai l'impression que la présente délibération ne vous intéresse pas, car pas une question ne portait sur Saint-Jory ! Et je crois que

Thierry FOURCASSIER est très déçu. C'est quand même un projet très important pour la commune et ça ne passionne personne.

M. LACAZE

Oui, nous voterons pour la création de la station d'épuration de Saint-Jory et l'augmentation de sa capacité et c'est bien parce qu'on s'y intéresse que l'on discute des suites. Moi, je suis prêt à tous les débats avec Monsieur TRAUTMANN. Sans être un spécialiste de l'eau, j'ai beaucoup travaillé. Mais la question n'est pas que l'entrée-sortie et le volume de la consommation de Toulouse Métropole. La question de l'eau est un débat sur les multiples utilisations, et puis en entrée comme en sortie, se rajoute la question de la pollution. Monsieur le Président, les grands groupes français qui maîtrisent le marché mondial de l'eau sont aussi ceux qui fixent les règles. Et lors du dernier congrès mondial de l'eau, ils ont effectivement insisté sur les capacités d'investissement prévisibles pour les besoins et sur la qualité. Mais nous pouvons peut-être répondre à travers des formes de coopération. Ce que je souhaite, moi, c'est que le débat ait lieu. Et pas uniquement lors d'un Conseil de la Métropole. Quand je parle d'un séminaire, c'est pour qu'à un moment donné, nous puissions, Monsieur TRAUTMANN, moi et d'autres, échanger de manière plus approfondie. Il me paraît important que nos concitoyens ne découvrent pas au dernier moment cette question qui n'est pas sans conséquence, et qui effectivement recouvre plusieurs aspects dont notamment les investissements et la qualité, vous avez raison. Donc la proposition, c'est qu'en 2017, plutôt en début et non pas en fin d'année car les choses avancent vite, nous puissions avoir ce débat. Nous l'aurons par ailleurs, bien sûr, avec nos concitoyens, mais c'est à la collectivité de donner tous les éléments et enjeux du débat, à court, moyen et à long terme. Et à long terme, les choix que nous défendons sont peut-être plus défendables qu'à court terme, y compris sur les questions d'investissement.

M. MOUDENC

Tout à fait, on est sur des questions qui par définition n'embrassent pas quelques années mais le long terme.

M. ZONABEND

Pour commencer à répondre à vos interrogations sur la qualité de l'eau et sur les débits de l'eau, il faut savoir quand même qu'en 2050, on aura un étiage qui aura diminué par deux, vu les prévisions climatiques. La Garonne et l'Ariège auront un débit réduit de moitié par rapport à maintenant, pour compléter les propos de Pierre TRAUTMANN. Sur la qualité de l'eau, je me suis longuement exprimé avec Pierre LACAZE et il est invité à un colloque sur la qualité de l'eau. Enfin sur la station de Saint-Jory, je suis content qu'il vote la proposition, parce qu'il faut savoir que les trop-pleins qu'on n'arrive pas à évacuer de Saint-Jory vers Castelnau-d'Estrétefonds sont versés dans l'Hers et qu'il y a urgence à construire cette station et à voter dès maintenant les délibérations sur l'usine de Saint-Jory.

M. MOUDENC

Pour répondre à la préoccupation de Pierre LACAZE qui portait sur 2017 et également à mon souhait qu'on puisse éclairer bientôt, très bientôt, à l'aide du cabinet qui nous assiste, l'assemblée métropolitaine sur le calendrier de travail d'ici à 2020, je vous rassure : personne ne sera pris par surprise. Ce sont des questions très importantes, qui doivent être traitées en toute transparence, et elles le seront, croyez-moi bien. Je réaffirme, en termes de modes de gestion, ce que j'ai dit. Vous, Monsieur LACAZE, vous avez une croyance qui est la régie. Moi, en l'occurrence, je suis agnostique. Il y a certains services sur lesquels j'ai une conviction très déterminée, soit en faveur de la régie, soit en faveur de la DSP. Sur cette question de l'eau, je suis agnostique. C'est la raison pour laquelle, effectivement, je souhaite véritablement que les deux approches soient équitablement préparées. Après, on fera un choix.

M. TOMASI

Suite à votre intervention, Monsieur le Président, sur la qualité de l'eau, je tiens à saluer les excellents résultats, tant en qualité qu'en tarifs, de la distribution et de l'eau qui provient de l'usine de Tournefeuille, par la régie.

DEL-16-0743 - Commune de Saint-Jory - Construction de la nouvelle station d'épuration : principe et acquisitions foncières
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [134 VOIX]

17- SPORTS ET BASES DE LOISIRS

M. TERRAIL-NOVÈS présente le point inscrit à l'ordre du jour.

Il s'agit d'une convention avec la Fédération Française de Rugby pour la mise à disposition à titre gratuit du Stadium pour la rencontre de rugby France-Samoa du 12 novembre 2016. C'est une convention qui a été présentée en Commission, qui a suscité quelques remarques. En Commission, nous nous étions engagés à solliciter le comité départemental de rugby pour les inciter à faire participer des clubs de la région, de la métropole en tout cas, à cette grande fête. Et je peux vous dire, ça n'est pas marqué dans la convention, que par exemple, 1000 places ont été vendues par le comité Midi-Pyrénées au tarif promotionnel de 5 euros aux clubs de la région pour en faire profiter les plus jeunes. Il y aura également sur le parvis une animation et un tournoi de rugby à V avec 150 jeunes U12, U14, qui y participeront. Donc l'engagement que nous avons pris en Commission a été tenu.

M. CARLES

Oui, d'abord, je me félicite de ces contreparties, mais permettez-moi d'être un petit peu choqué, non pas sur le principe, mais de voir des fédérations qui ont des exigences de plus en plus insupportables à l'égard des collectivités. On en a eu la démonstration au moment de l'Euro avec des exigences qui sont aujourd'hui délirantes. Il me semble qu'à un moment, il va falloir que les collectivités territoriales fassent passer le message aux fédérations que la prise en otage ne peut pas continuer, qu'on ne pourra pas en permanence avoir ces exigences à notre rencontre sur les terrains, sur les stades, sur les patinoires, sur les systèmes de protection. Nous ne pourrions pas continuer à satisfaire toutes ces demandes. S'il ne s'agit pas, bien entendu, de remettre en cause le travail fait par la Commission et l'organisation de France-Samoa, je profite de cette occasion pour insister, et je me tourne vers le président de France urbaine pour dire qu'à un moment, il faut aussi qu'il y ait peut-être une rencontre avec les fédérations pour que cesse cette escalade des exigences à l'égard des collectivités dans la mise en œuvre des activités sportives.

M. GODEC

Une intervention qui ira évidemment dans le sens de celle de Joseph CARLES, parce que vous savez que le groupe des élus écologistes est soucieux des finances publiques sur cet équipement qui est le Stadium. Nous avons eu l'occasion de dénoncer, sans aller jusqu'à utiliser le terme de « pris en otage » mais je suis heureux de le voir employé aujourd'hui, de dénoncer le cahier des charges de l'UEFA pour la construction du Stadium. Il est très, très cher pour le contribuable, à plusieurs niveaux. Mais aujourd'hui, on ne va parler que de la question de la Métropole. Effectivement, l'organisation d'un test-match à Toulouse est une bonne nouvelle et nous souhaitons que cet événement puisse se dérouler à Toulouse, dans le Stadium. Ça a déjà été le cas il y a quelques années pour d'autres matches, France-Australie, je crois. Mais la question de la mise à disposition à titre gracieux ne peut pas être évoquée comme ça au détour d'une délibération. La Fédération Française de Rugby dispose de moyens conséquents. Elle aura un certain nombre de recettes liées à ce test match. Il serait donc trop simple de considérer

que la collectivité propriétaire de l'équipement doit le céder à titre gracieux sans la moindre rétribution et sans la moindre négociation. Donc nous souhaiterions que la discussion soit approfondie avec la Fédération Française de Rugby, pour envisager une rémunération logique de l'équipement et que ces crédits puissent être redistribués pour des activités sportives de sport amateur au sein de la collectivité. Je profite de cette délibération pour prendre quelques nouvelles de l'annonce qui avait été faite concernant l'augmentation de la redevance d'utilisation du Stadium. Nous savons que lorsque les travaux avaient été décidés pour la mise aux normes du Stadium, il avait été annoncé aux clubs utilisateurs, le TFC et le Stade Toulousain évidemment en priorité, que cela se traduirait dans les années suivantes par une augmentation de la redevance. Depuis, l'équipement, un équipement municipal à l'époque, est devenu métropolitain. Je n'ai pas entendu de clarification sur l'évolution de cette redevance. Est-elle confirmée pour l'année prochaine ?

M. STRAMARE

Je rejoins la déclaration de Monsieur CARLES. Toutes les communes souffrent actuellement des exigences des fédérations et de la ligue. Pas plus tard qu'il y a 8 jours, j'ai été saisi par la Ligue Midi-Pyrénées de football qui demandait de prévoir un vestiaire pour arbitres de 12 mètres carrés, alors que nous l'avions fait dans les normes, il y a une douzaine d'années, avec vestiaires, tribunes et tout. Il faut tout recasser aujourd'hui, ce qui demande de l'argent. Les collectivités ne peuvent pas suivre. Je pense qu'il faudra saisir les fédérations ou la ligue pour leur dire « stop », et leur dire de ne pas être si exigeants. Il en est de même pour les éclairages des stades. Le Conseil Départemental en a ras-le-bol d'augmenter les flux pour éclairer les terrains à l'occasion de compétitions nocturnes. Voilà, je tenais à m'associer à sa déclaration et demander à saisir la Ligue de Midi-Pyrénées, la Fédération Française de Football ainsi que les Fédérations de rugby.

M. TERRAIL-NOVÈS

Oui, on ne peut que souscrire aux propos qui sont les vôtres et on les partage. Simplement, les exigences de la fédération en ce qui concerne la rencontre France-Samoa, quelles étaient-elles ? La gratuité du Stadium. On parle de négociation, Monsieur GODEC, mais la négociation était très vite vue. La question qui se pose à tous les élus, est la suivante : « Est-ce que vous acceptez que la Fédération Française de Rugby vienne, sachant qu'elle ne viendra que si c'est gratuit. Et si ce n'est pas gratuit, il y a d'autres collectivités qui proposent la gratuité à la FFR ». Voilà à quoi se résume la négociation. Nous avons eu ce débat en Commission mais ne nous cachons pas les choses. D'autres collectivités font un appel du pied aux fédérations en disant : « Venez, c'est du sport, c'est le XV du France, c'est le 11 au foot ». Et aujourd'hui, le sport est ce qui rassemble le plus les uns et les autres, c'est ce qui crée le plus d'enthousiasme, de convivialité. Dans la situation aujourd'hui que traverse notre pays, on a jugé que c'eût été dommage de voir partir cette rencontre dans une autre collectivité. Comme vous l'avez souligné, il y a eu plusieurs rencontres avant France-Samoa, ici à Toulouse. Mais cela faisait très longtemps, et le président de la FFR a voulu renouer avec cette tradition, à la condition de la gratuité. Malheureusement, on peut appeler ça une prise d'otage, mais nous n'étions pas en position de force parce que nombreuses étaient les autres collectivités candidates pour accueillir ce match à titre gratuit.

M. MOUDENC

Bien, effectivement, je crois que c'est la réponse de la vérité et du pragmatisme. On peut le regretter et je le regrette. On est dans une période où si nous pouvions engranger des recettes, on serait tous bien d'accord pour le faire. D'ailleurs, dans le mandat précédent, vous savez bien qu'il y avait eu un épisode assez douloureux. Vous vous en souvenez Monsieur GODEC, vous étiez adjoint au maire à l'époque. Nous avons eu cette expérience difficile à Toulouse. Non, à mon avis, le vrai problème, et plusieurs collègues l'ont dit, à défaut d'espérer engranger des redevances sur des matches de gala, le sujet qui est à travailler, c'est effectivement les exigences croissantes - et de plus en plus insupportables du fait de

nos contraintes financières - de la part des ligues et autres organismes. Il y a eu l'UEFA et le cas est bien connu et récent. Nous en avons souvent parlé dans le club des dix villes hôtes de l'Euro. Et puis, le président STRAMARE en parlait, il y a ensuite d'autres exigences du quotidien qui sont moins médiatisées mais qui sont tout aussi pesantes sur les structures communales et intercommunales. Je suis d'accord, pour répondre au président CARLES, pour qu'il y ait une démarche de la part de France urbaine. En réalité, il faudrait qu'il y ait une démarche aussi de l'Association des Maires de France (AMF) parce que les grandes collectivités ne sont pas les seules concernées. Je sais pas trop ce que cela donnera mais en tout cas je suis d'accord pour qu'effectivement, on essaie de traiter cette question. La réponse à Régis GODEC sur la redevance ? J'ai bien entendu ce que vous avez dit, à savoir que lorsque avait été décidé, sous la mandature précédente, d'accueillir l'Euro et de rénover le Stadium, avait été annoncée, nous dites-vous, une revalorisation ultérieure de la redevance encaissée par la collectivité à partir du club résident, c'est-à-dire le TFC. Je ne vous cache pas que le président du TFC, qui par définition n'est pas dans notre assemblée, témoigne d'une réalité que personne ne pourra contester, à savoir que la rénovation s'est traduite par la perte de 3 000 places. Donc, à partir de là, dire qu'il faut valoriser la rénovation du Stadium, ça induit le fait que la rénovation permet de générer un chiffre d'affaires, une richesse économique pour l'économie du Stadium. En réalité, cette richesse n'est pas là ; je crois qu'on ne peut pas le contester. Par contre, j'ai demandé et je sais que Romuald PAGNUCCO y travaille, en lien avec les élus investis sur la thématique du sport, c'est-à-dire Vincent TERRAIL-NOVÈS et Philippe PLANTADE à la Métropole, puisqu'on est sur un équipement métropolitain, en lien aussi avec Laurence ARRIBAGÉ, en tant qu'adjointe aux sports à la Ville de Toulouse. Si l'équipement a été transféré, les relations avec le club, elles, ne l'ont pas été et les subventions viennent toujours de la Ville de Toulouse. Donc j'ai demandé à Romuald PAGNUCCO d'entamer, avec le soutien de l'administration bien sûr, une phase de renégociation de l'ensemble de nos rapports avec le TFC. Il y a la question très médiatisée de la pelouse. J'ai indiqué au début du mois de septembre que j'étais favorable à la demande historique du TFC d'assurer la gestion de la pelouse, mais il faut voir à quelles conditions et il faut que l'on ait des garanties pour les autres utilisateurs, notamment pour le Stade toulousain même si on vit une période où ce club a du mal à remplir les gradins. En réalité, il n'a pas de besoin très fort. Là-dessus, pas la peine de se payer de mots, même s'il y a des jeux de faux semblants. Mais ça fait partie du jeu, justement. Et puis il y a, également, du fait des travaux d'adaptation, l'éventualité d'accueillir des spectacles, et moi je le souhaite. Donc on doit prendre en compte ce problème de la pelouse, et préserver les droits d'accès des autres clubs, mais au-delà, il y a également la gestion d'autres équipements périphériques. Je pense au terrain Brice Taton à Toulouse. Et il y a, vous avez raison de le dire, la question de la redevance puisque nous demandons une redevance qui, ici, est historiquement basse par rapport aux équipements comparables dans les autres grandes villes. Tout ça doit être mesuré de manière prudente, parce qu'il se trouve aussi que dans les clubs de Ligue 1, le TFC est un de ceux qui a les recettes publiques les plus faibles, pour une raison qui est très simple, c'est qu'en soutien financier vous avez la ville de Toulouse, So Toulouse qui s'est ajouté depuis quelques années, mais ça s'arrête là. Le Département n'a jamais rien donné, la Région verse quelque chose comme 140 000 euros. Quand vous comparez avec d'autres clubs, vous voyez que les autres collectivités participent plus. A Montpellier par exemple, vous me direz que cela correspond au passage de Georges FRECHE qui est très particulier dans toutes les institutions, mais à Montpellier, vous avez un soutien financier du club de Montpellier qui vient de la Ville, de l'agglomération, et de la Région. Et 50 % de l'aide publique que perçoit le club de foot de Montpellier, c'est la Région ! La situation n'est pas la même ici. Je n'ai pas discuté, ni avec la présidente DELGA, ni avec le président MÉRIC, des intentions des deux collectivités là-dessus. Ce que nous savons, c'est que depuis longtemps, le public du foot à Toulouse, c'est un tiers la Ville et l'agglo, un tiers le Département, un tiers la Région. Donc je ne sais ce qui va advenir, et je n'ai pas qualité pour parler au nom des autres. La seule chose que je sais, c'est que l'on doit réviser la redevance, je vous le confirme. Mais nous devons le faire en prenant en compte tous les paramètres, ceux qui nous arrange et ceux qui ne vont pas forcé-

ment dans le sens d'une revalorisation de la redevance à la hausse. Il y a donc des paramètres contradictoires. J'ai souhaité qu'on regarde cela de la manière la plus objective possible, et qu'on redéfinisse la totalité de nos rapports avec le club, par rapport aux installations. Ce travail est en cours, je souhaite qu'il aboutisse d'ici la fin de l'année, c'est du moins l'instruction que j'ai donnée aux élus et services concernés, pour qu'une nouvelle convention entre en vigueur au premier juin de l'année prochaine. On s'est mis d'accord, le président SADRAN et moi, là-dessus. Donc moi aussi, je souhaite comme vous la revalorisation de la redevance, simplement je ne pense pas qu'on pourra concrétiser les espérances maximales, que peut-être vous et moi partageons, à cause d'autres critères qui ne sont pas en faveur du club. Le club a également investi depuis 12 ans qu'il occupe les lieux, il faut aussi en tenir compte. Il y a vraiment beaucoup d'éléments, mais nous avons décidé de mettre tout sur la table pour ne pas régler la question de la pelouse de manière isolée. Il faut au contraire qu'on soit dans une approche extrêmement complète et cohérente, vous voyez c'est un dossier que je suis personnellement, comme beaucoup de dossiers sportifs, chacun le sait, parce que c'est important.

DEL-16-0819 - Rencontre France-Samoa (12 novembre 2016): adoption d'une convention avec la Fédération Française de Rugby à XV pour mise à disposition du Stadium à titre gratuit

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [121 VOIX]

ABSTENTION [11 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, TOUCHEFEU, MM. BRIANCON, JIMENA, CARREIRAS, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, MERIC.)

18- VŒUX

M. CHOLLET présente le vœu du Groupe Métropole d'Avenir en faveur de la candidature de Toulouse Métropole à l'accueil de l'Agence Européenne du Médicament

M. MAURICE

Nous sommes un peu gênés par ce type de vœu, parce que c'est toujours un jeu de compétition entre territoires pour l'accueil de telles agences. Je pense que chaque territoire français va se sentir légitime pour différentes raisons. Effectivement, nous avons des atouts, vous l'avez rappelé, avec l'Oncopôle. Je suis plus mesuré sur le positionnement géographique qui est peut-être moins avantageux que celui de Lille et Strasbourg, également candidates. Nous sommes un peu gênés par l'entretien de cette compétition permanente alors qu'il pourrait y avoir une réflexion justement au sein de France urbaine, que vous présidez, Monsieur le Président, entre les métropoles. Dans ce genre de situation, des discussions en amont permettraient d'éviter qu'à chaque fois, chacune se fasse plaisir à candidater et à formuler des vœux pour son territoire. Par ailleurs, sur un autre sujet, mais je vais pas ouvrir le débat, les écologistes sont souvent en alerte sur les conflits d'intérêts avérés de la part des experts qui constituent cette agence. Donc par rapport à ce positionnement, par rapport à ce lobby pharmaceutique et de possibles conflits d'intérêts, nous n'avons pas de toute façon une confiance absolue dans cette agence. Nous nous abstenons donc sur ce vœu.

M. PÉRE

Le groupe Métropole citoyenne soutiendra ce vœu, notamment pour la richesse du tissu médical et scientifique de notre région, que ce soit par l'existence d'infrastructures comme le Centre Hospitalier Universitaire ou le Centre régional de pharmacovigilance, mais aussi l'existence dans notre écosystème de capacités, notamment en termes de super ordinateurs, de cloud computing et de traitements d'image, et d'une offre foncière existante. Nous appuierons donc fortement ce vœu.

M. STRAMARE

Monsieur le président, en ce qui concerne le groupe des Indépendants, nous sommes tout à fait favorables à cette candidature, et nous voterons pour.

M. MOUDENC

Merci. Notre collègue Gérard BAPT est très investi sur cette question.

M. CHOLLET

Juste un mot. C'est vrai que Gérard BAPT a pris l'initiative sur cette demande qui est louable. Je voulais juste dire un mot à Monsieur MAURICE sur la compétition. Elle ne se situe pas entre Strasbourg ou Lille. La compétition, c'est Stockholm, c'est Rome et les autres capitales d'Europe. La compétition, elle est incontournable. Elle a débuté, et je peux vous assurer que d'ores et déjà, les territoires se positionnent. Je ne vois pas pourquoi on nierait cet esprit de compétition et on refuserait cette compétition. Deuxième chose, les conflits d'intérêts que vous mentionnez, que vous pointez, sont traités. Ils ont fait l'objet d'un gros débat et de mesures extrêmement drastiques à l'agence européenne, à l'agence nationale aussi à l'occasion de l'affaire du Médiateur. Je pense quand même qu'il y a des dispositions prises à l'encontre de ces conflits d'intérêts.

M. MOUDENC

Juste une précision s'agissant de France urbaine. Vous savez que France urbaine n'a pas vocation à arbitrer les volontés de projets, parfois identiques, parfois concurrentes d'une métropole à l'autre. Nous sommes là avant tout pour porter ensemble les thématiques et problèmes communs que nous rencontrons auprès des pouvoirs publics. Je crois qu'il faut pas se méprendre sur le rôle de France urbaine. Je mets le vœu aux voix.

DEL-16-0968 - Vœu du Groupe Métropole d'Avenir en faveur de la candidature de Toulouse Métropole à l'accueil de l'Agence Européenne du Médicament
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

Mme KATZENMAYER présente le vœu du groupe Métropole d'avenir en faveur de la mixité sociale dans les établissements scolaires de la métropole.

Mme TOUCHEFEU

Je suis ravie d'avoir l'occasion de parler de cette initiative. Je voudrais remercier le Conseil Départemental d'avoir pris à bras le corps la question de la discrimination scolaire, la discrimination sociale dans les collèges. De l'avoir pris, parce qu'évidemment c'est un sujet d'un enjeu capital. On le voit, toutes les études actuelles montrent le fait que l'école augmente les inégalités plutôt qu'elle n'arrive à les aplanir. C'est un enjeu d'autant plus primordial dans la situation nationale et internationale que nous vivons. Sans rentrer dans le fond du débat, je voudrais citer Philippe MEIRIEU qui récemment disait encore : « *L'objectif de l'école publique n'est pas simplement d'instruire chaque individu séparément, mais d'éduquer ensemble des citoyens différents pour qu'ils apprennent à se respecter et à construire une société solidaire* ». Personne ne pourra donc nier l'enjeu de cette discussion. Du coup, elle n'accepte ni raccourci, ni approximation, ni instrumentalisation. Et je voudrais aussi saluer le sérieux avec lequel le Conseil Départemental a abordé ce débat, avec une véritable consultation en plusieurs temps. Premier temps, avec une présentation des données sur l'ensemble du département. Tout le monde peut aller sur le site du Conseil Départemental, où ces données publiques sont mises à la dis-

position de tout un chacun pour en comprendre les enjeux. Tout le monde verra alors que c'est sur l'ensemble du département que le Conseil Départemental a analysé les données et regardé la situation des collèges. Ces données montrent effectivement que la question de la « ghettoïsation », osons le mot, des collèges, est plus vraie sur la partie toulousaine. Les dix collèges les moins favorisés du département, ceux qui peuvent atteindre jusqu'à 80 % des enfants provenant de familles défavorisées, les dix collèges les plus défavorisés sont situés sur la ville de Toulouse. A l'inverse, de manière moins exclusive, les collèges les plus favorisés, pour ce qui concerne le public, sont sur la ville de Toulouse. Donc, il est faux de dire, tel que c'est écrit dans le vœu, que l'analyse ne porte que sur Toulouse et qu'il faudrait l'étendre à Toulouse Métropole. L'analyse est portée sur Toulouse Métropole et sur l'ensemble du département.

Deuxième question sur le travail engagé. J'évoquais plusieurs temps de concertations. Il ne s'agit pas seulement d'un temps rapide de présentation des choses, de discussion et puis après, on vote. Non, il y a un premier temps de présentation de ces éléments d'analyse. Un deuxième temps de récolte des réactions, évidemment, en premier lieu des partenaires, que ce soit l'Éducation nationale, les Principaux de collèges, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et les citoyens. D'ailleurs moi-même, j'irai ce soir à une réunion sur le collège de Reynerie. Troisième temps, une présentation des premières conclusions et, en suivant, le temps des premières décisions. On ne peut donc pas parler d'une concertation bâclée. Qui plus est, ça a été dit dans les réunions, mais je ne sais pas s'il y a beaucoup de conseillers métropolitains, ou même de conseillers toulousains qui ont participé à ces temps d'échanges, il a bien été précisé, et c'est repris dans la délibération, que les premières mesures que l'Assemblée départementale pourrait arrêter au regard de l'intérêt général seront proposées au cours de la session de janvier 2017 pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2017. C'est-à-dire que le processus ne va pas se borner à une prise de décision après laquelle le Conseil Départemental pourrait considérer que tout est réglé. C'est un processus qui commence et qui pourra prendre plusieurs années, pour sa mise en œuvre mais aussi pour qu'il donne des résultats. C'est pour ces raisons que nous ne pouvons pas suivre le vœu tel qu'il est présenté, qui demande à ce que l'analyse porte sur toute la métropole alors que c'est déjà le cas, et qui demande à surseoir à la mise en application. En fait, nous ne pouvons pas non plus suivre son appréciation générale qui dit : « C'est très important, il faudrait y aller, mais non, pas tout de suite, ne nous précipitons pas. » C'est de ce genre de tergiversations que souffre cette question de la discrimination sociale, depuis des décennies. Tout le monde reconnaît son importance mais personne ne fait rien. J'exagère, mais on ne le prend pas assez à bras le corps pour vraiment avancer.

Mme DURRIEU

Je vais tout à fait dans le sens de ce que Claude TOUCHEFEU vient de dire. Aujourd'hui, on sait que des problèmes importants existent à l'école, à l'école dans le sens large, à l'Éducation nationale, et qu'un certain nombre d'élèves sont exclus, ou tout du moins se sentent exclus de leur propre établissement et du système éducatif. On sait que ça se passe très tôt, notamment dans les collèges. Aujourd'hui, au vu de l'enjeu, il est important que le Conseil Départemental se préoccupe de cette affaire et qu'il lance un processus autour des collèges, parce qu'il en a la responsabilité et parce que c'est au collège que les choses démarrent. Il me semble qu'il serait temps que nous approuvions l'initiative tous ensemble, et que les collectivités se donnent la main autour de ce processus pour agir effectivement sur ces discriminations. Vous demandez que ce soit étendu à la métropole ? Mais si on regarde attentivement, rien n'exclut qu'un certain nombre d'établissements de la métropole participent et soient inclus dans ce processus. Moi, je veux insister sur l'urgence à agir. On ne peut pas demander de temporiser, de continuer à réfléchir ; on ne peut pas faire semblant de vouloir effectivement agir. Donc je dis qu'il était temps qu'un processus se mette en place. Le Conseil Départemental l'a fait ? J'approuve le fait qu'il ait commencé à agir dans ce sens plutôt que de polémiquer sur le fait qu'il ne prendrait pas suffisamment de collèges en compte. Au lieu de polémiquer, il vaut mieux, je pense, travailler ensemble sur un phénomène massif qui gangrène notre société, qui sont les discriminations sociales dès

l'école. C'est un phénomène qui, on le voit, remet en cause le pacte républicain dans notre pays. Arrêtons de polémiquer sur le thème : « Le conseil Départemental ne fait pas suffisamment. Ce n'est pas une bonne collectivité ! » Arrêtons ! C'est de la politique politicienne !

(applaudissements dans la salle)

Et puisque quelque chose se met en place, voyons-le comme un moment important pour la ville de Toulouse et sa métropole. Comme le fait justement remarquer l'étude du Conseil Départemental, les véritables problèmes se situent dans la dizaine de collèges toulousains. On ne dit pas que plus tard, d'autres collèges ne seront pas gangrenés, mais commençons à agir... Il serait temps qu'on y aille.

M. MOUDENC

Je rappelle à l'ordre l'assistant du groupe socialiste. Vous n'êtes pas là pour applaudir les uns ou les autres, et dans le cadre de la police de l'assemblée je suis là pour vous le rappeler.

M. LÉPINEUX

Est-ce qu'il existe un enjeu sur la mixité? Oui. Donc notre groupe Métropole citoyenne l'affirme. Le problème de fond provient initialement de la carte scolaire. C'est le premier problème à traiter, avec les autorités compétentes. Nous avons un petit souci concernant ce vœu parce que nous n'avons pas les éléments. Quels sont les éléments qui motivent le vœu ? Est-ce qu'il y a eu une expérience réalisée ? Est-ce que cette expérience a été co-construite avec le corps enseignant, avec l'inspection académique, avec les parents d'élèves ? C'est ce qui nous manque, si vous voulez, pour nous positionner sur ce type de vœu. Ensuite, nous nous posons aussi des questions. Première question concernant ce dispositif : si des enfants partent des collèges qui sont en zones prioritaires et viennent ensuite sur des communes qui sont, plus « favorisées » en termes de population, est-ce que quelque part le remède ne va pas être pire que le but recherché ? C'est vraiment une question et je pense qu'il nous faudrait le point de vue des professionnels, mais également de toutes les collectivités en charge de ces questions-là, pour se positionner. C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Mme VERNIOL

Je souscris tout à fait aux interventions de Claude TOUCHEFEU et de Monique DURRIEU, et je rajouterai un argument, c'est le vote de Madame LALANE DE LAUBADÈRE, élue toulousaine en charge de l'éducation, qui a voté pour ce dispositif au Conseil Départemental.

M. MOUDENC

Ce qui montre bien qu'on est dans une approche constructive.

M. MÉDINA

Le groupe des Indépendants votera pour ce vœu. Nous sommes bien évidemment d'accord sur le principe de la mixité sociale dans tous les établissements scolaires, dont les collèges, mais nous pensons aussi que pour certains de nos collèges, l'application sera difficile, compte tenu de leur emplacement géographique.

M. GODEC

Au nom du groupe des élus écologistes, je voudrais exprimer notre surprise tout simplement au dépôt de ce vœu, parce que si vous y énoncez le souhait de mettre en œuvre une mixité sociale dans l'ensemble des établissements scolaires et les collèges de l'agglomération, de la métropole, dès qu'il y a le début d'une réflexion initiée par la collectivité qui a la compétence sur les collèges, il faudrait que nous délibérions pour dire : « cette délibération nous met en danger ». Regardons attentivement la délibération prise par le Département et qui est mise en cause par ce vœu, qu'est-ce qu'elle propose concrètement ? Qu'est-ce qui serait dangereux pour Toulouse ou pour la Métropole, pour la qualité d'enseigne-

ment dans les collègues ? Je ne vois rien. L'article 3 propose des rencontres bilatérales avec les principaux partenaires, la Ville de Toulouse, évidemment, principale partenaire, mais la Métropole aussi. Notre collectivité est invitée à des rencontres. Évidemment l'inspection académique, l'enseignement privé, un travail avec les responsables d'établissements. Vous évoquez dans le vœu qu'il n'y aurait un conventionnement qu'avec une seule collectivité : la mairie de Toulouse. Mais non, la délibération ne dit pas ça, elle dit le contraire. Dans son article 3, la délibération dit que « L'Assemblée départementale pourrait arrêter un conventionnement avec les partenaires, notamment l'inspection académique et la mairie de Toulouse. » Oui, la mairie de Toulouse est citée, mais pas comme partenaire unique. Il ne s'agit pas de mettre en place des mesures express dictées par l'Assemblée départementale, au niveau du simple périmètre de la ville de Toulouse, mais d'engager une réflexion sur la mixité scolaire pour que des mesures se mettent en place sur plusieurs années. Si tout le monde est d'accord à l'issue du tour de consultation de l'ensemble des collectivités, l'inspection académique, les enseignants, certaines mesures seraient effectives dès la rentrée de septembre 2017. Comment peut-on vouloir prendre une délibération pour s'opposer à un processus de cette nature ? Non, en réalité, je ne pense pas que ce vœu soit pertinent, et en tout cas le groupe des écologistes votera contre ce vœu.

M. MOUDENC

En tout cas, je précise l'esprit de ce vœu. Il s'agit de prendre acte du vœu du Département, mais de l'élargir de manière explicite, parce que les collègues, tout comme les lycées, obéissent à des bassins de vie qui sont plus larges et mouvants que la stricte application de la délimitation communale. Donc, à partir de la démarche proposée par le Département, il s'agit d'élargir la réflexion et de rester dans un esprit positif, et non pas comme je viens de l'entendre à l'instant, de s'opposer. Il suffit de lire le vœu pour voir qu'on propose un élargissement de la réflexion, et non pas une opposition frontale qui n'aurait aucun sens par rapport à la démarche justifiée que le Département entame. Je mets le vœu aux voix.

DEL-16-0969 - Vœu du Groupe Métropole d'Avenir en faveur de la mixité sociale dans les établissements scolaires de la Métropole

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [83 VOIX]

CONTRE [36 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, COMBES, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. ANDRE, LAURENT, BRIANCON, JIMENA, SIMION, GUERIN, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE, COHEN, RODRIGUES, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, GODEC, FRANCES, TOMASI, COQUART, MERIC.)

ABSTENTION [8 VOIX] (MMES ARMENGAUD, SIMON-LABRIC, RAMOS, MM. LEPINEUX, BIASOTTO, PERE, SIMON, SANCE.)

M. LACAZE présente le vœu du groupe des élu-e-s communistes, républicains et citoyens relatif aux licenciements au sein du groupe Latécoère.

M. MÉDINA

Notre groupe est tout à fait conscient des problèmes rencontrés par le groupe Latécoère, mais nous considérons que Latécoère n'est pas Alstom. Nous ne connaissons pas de collectivité qui ait pu intervenir et s'immiscer dans la gestion d'une société privée. Si délocalisation il y a, elle se fait sur Toulouse. Pour cela, nous reconnaissons l'effort qui a été fait pour conserver Latécoère près de son site actuel. Je pense que si nous n'avions pas trouvé de solution, Latécoère serait peut-être parti ailleurs. Donc nous voterons contre ce vœu bien sûr.

M. REULAND

Monsieur le président, chers collègues, je remercie tout d'abord le groupe communiste d'avoir alerté le Conseil sur la situation de la société Latécoère qui est un important acteur de l'économie toulousaine. La société Latécoère me tient particulièrement à cœur puisque c'est pour devenir chef comptable du groupe Latécoère que je suis venu dans l'agglomération toulousaine, dans notre belle région, il y a 26 ans. J'ai occupé ces fonctions pendant 11 ans, traversant en particulier la crise aéronautique de 1993. Par la suite, la Direction a lancé un certain nombre d'investissements tous azimuts, en particulier dans de nombreux nouveaux programmes qui exigeaient des investissements recherche-développement très importants, parce qu'ils étaient en « risk sharing », c'est-à-dire en partage de risques et en financement par les partenaires, Airbus, Boeing, Dassault, etc, et des investissements qui allaient au-delà puisque l'entreprise envisageait même de racheter deux établissements de son donneur d'ordre, les établissements de Saint-Nazaire et de Méaulte.

Quelle est la situation de la société Latécoère aujourd'hui ? La société Latécoère est aujourd'hui le numéro un mondial des portes d'avions, vendant à Airbus, Boeing, Embraer au Brésil, Bombardier au Canada, et le numéro un européen de l'aéro-structure, premier fournisseur en ce domaine d'Airbus. Numéro un européen des câblages aéronautiques, premier fournisseur d'Airbus. Latécoère vient de déposer ses comptes du premier semestre. Ils témoignent d'une belle progression : plus 11,5 % du chiffre d'affaires, plus 27,5 % de l'activité câblage aéronautique, plus 28 % de l'activité service. Ce n'est pas mal même si, bien sûr, il y a des vulnérabilités vis-à-vis du dollar, vis-à-vis de l'endettement très important et une situation de trésorerie très préoccupante. Mais c'est un acteur important qu'il nous faut soutenir. Je ne voterai pas le vœu du groupe communiste pour deux raisons. D'une part je ne pense pas que le gouvernement actuel se préoccupera de la situation de cette société ; d'autre part les préconisations qui sont données en conclusion me semblent trop abruptes et mériteraient une analyse plus approfondie. C'est ce que je demande à Toulouse Métropole. Je demande à Toulouse Métropole une grande vigilance sur ce dossier, et une analyse approfondie de la situation de cette entreprise qui, outre 5 000 salariés, fait vivre un très grand nombre d'entreprises sous-traitantes, en particulier dans la région.

M. PÉRÉ

A travers cette question de Latécoère, à travers les difficultés et les menaces qui pèsent sur les chaînes de sous-traitance, y compris même sur l'avionneur principal puisque vous avez entendu récemment des alertes, on s'aperçoit à quel point tout cela est fragile, et quand on est face à une industrie extrêmement florissante, avec un carnet de commandes plein pour huit ans, avec des dizaines de milliers d'avions à commander dans les années à venir, on peut être extrêmement inquiets quand on voit qu'il y a des menaces sur l'emploi, dans un domaine qui pourtant est montré comme étant le plus florissant en France. Donc ça montre la fragilité de ce secteur et le signal est extrêmement inquiétant.

Mme TOUCHEFEU

Notre groupe votera le vœu déposé par les communistes, même si on ne l'aurait peut-être pas rédigé exactement dans ces termes-là. Nous avons posé la question ce matin et nous regrettons fortement que nous n'ayons eu aucune réponse sur la question de Latécoère. Si notre assemblée est capable dans une délibération de dire : l'intérêt partagé est que Latécoère puisse faire de nouveaux investissements ; je crois que nous devons aussi être capables de demander que le gouvernement se penche aujourd'hui sur la situation de Latécoère et de dire que la Métropole est attentive et veut défendre les emplois et empêcher les délocalisations en Bulgarie.

Mme FAURE

C'est pourquoi nous vous proposons une modification de ce vœu. Quelques éléments de contexte sur les effectifs de Latécoère et de sa filiale LATElec. Aujourd'hui, le groupe Latécoère représente 4 900 personnes dans le monde, dont 2 300 en France, 855 sur notre site de Périole, quelques 95 à Gimont dans le Gers, et 34 à Tarbes. Sur le site de la métropole, on parle de 850 emplois aujourd'hui. Le dialogue social, préliminaire à tout plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), a permis de diminuer de 70 le nombre de licenciements, amenant aujourd'hui le chiffre de 174 licenciements envisagés à ce stade, majoritairement sur le site de Périole. L'État, vous le savez tous, est évidemment garant de ces procédures, et c'est pourquoi aujourd'hui nous proposons l'amendement suivant dans le vœu proposé par les élus communistes, dans le dernier paragraphe : C'est pourquoi, compte tenu de l'importance de l'industrie aéronautique pour notre métropole et sa région, le Conseil de la métropole, réuni le 6 octobre 2016, demande au gouvernement et à la place des attendus proposés, nous proposons : *« d'agir auprès du groupe Latécoère en faveur du maintien de l'emploi et de la production, dans la métropole. »*

M. LACAZE

J'entends le fait que la collectivité, pour certains de nos collègues, ne pourrait pas s'impliquer dans les choix industriels de Latécoère. Je ne partage pas ce point de vue vis-à-vis du gouvernement. L'autre aspect, au-delà du fait que ce vœu ne porte pas sur l'idée de gérer Latécoère à la place de la Direction, c'est un positionnement de soutien effectif aux salariés et, je reprendrai une partie de la proposition sur l'amendement, pour le maintien de l'emploi. Deuxièmement, on ne peut pas aller au bout d'une démonstration sur la comptabilité du groupe Latécoère, et vous avez raison sur les comptes de l'année et sur le leadership mondial dans certaines activités aéronautiques, et accepter l'idée qu'il y aurait une forme de délocalisation sur Toulouse. Au-delà du chiffre de licenciements bruts en termes de perte d'effectif, il va y avoir une comptabilité négative au bout. Donc je suis assez favorable à reprendre votre proposition sur l'idée du maintien de l'emploi et de la production sur la métropole.

M. MOUDENC

Bien, vous avez vu que l'amendement a pour but d'abord de tenir compte du fait que l'on ne connaît pas le plan social. Il y a eu des communiqués, des communications, on a tous lu dans la presse ce qui a été écrit, certains d'entre nous ont rencontré des représentants de la Direction, des représentants des syndicats, les choses ne sont pas officielles quant aux modalités et le fait d'affirmer qu'il y a délocalisation d'emplois en Bulgarie, je trouve que c'est un peu rapide. Quant à la question de la vente de l'usine Toulouse Périole, il me semble que l'amendement permet de dire qu'il faut rester sur le territoire de la métropole, il faut rester avec un outil de la production de Latécoère. Plusieurs ont dit qu'il y avait des conclusions un peu abruptes dans le vœu. Tous évidemment, et je remercie Jean-Louis REULAND pour son témoignage, tous nous souhaitons qu'une entreprise qui est un fleuron, qui a du sens et une histoire et surtout un savoir-faire actuel, qu'elle reste présente ici. Évidemment, pour cela, il faut qu'elle soit capable de s'adapter. Pour autant, je pense qu'il faut avoir le sens des réalités économiques et ne pas interpeller le gouvernement sur des choses qu'il ne pourra pas faire de toute façon. On n'est pas sur un jeu de posture. Je l'ai dit ce matin et je le redis, ma remarque est valable dans tous les sens. Donc, je souhaite l'adoption de l'amendement proposé, selon la méthode que vous connaissez bien je vais faire voter l'amendement. S'il est voté, je ferai voter le vœu amendé. Si l'amendement n'est pas voté, effectivement on votera le vœu tel qu'il est.

Je mets aux voix l'amendement du dernier paragraphe : *« C'est pourquoi, compte tenu de l'importance de l'industrie aéronautique pour notre métropole et sa région, le Conseil de la métropole, réuni le 6 octobre 2016, demande au gouvernement d'agir auprès du groupe Latécoère en faveur du maintien de l'emploi et de la production, dans la métropole. »*

L'amendement proposé est adopté.
Le vœu ainsi amendé est mis aux voix.

DEL-16-0970 - Vœu du Groupe des élu-e-s communistes, républicains et citoyens relatif aux licenciements au sein du Groupe Latécoère
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]

M. MOUDENC

Nous abordons maintenant le quatrième vœu. La parole est toujours au groupe communiste et c'est Monsieur BARÈS-CRESCENCE qui présente le vœu concernant les tarifs, mais par souci d'efficacité je souhaite que, juste après, on donne la parole au groupe socialiste de façon à présenter le vœu qui porte sur le même objet, à savoir la tarification de Tisséo.

M. BARÈS-CRESCENCE présente le vœu du groupe des élu-e-s communistes, républicains et citoyens relatif à la politique des transports.

Merci Monsieur le président. Au nom du groupe CRC, je souhaitais présenter notre vœu sur la politique des transports et faire part de nos inquiétudes concernant la nouvelle tarification. Nous avons sur notre territoire le mystère du financement de la troisième ligne de métro, nous sommes préoccupés par le fait que cette recherche de trésorerie amène la remise en cause d'un certain nombre de projets, projets que nous avons listés dans notre texte : le prolongement du tram, le calendrier retardé ou étalé pour le BUN, et la remise en cause de ce qu'on appelait les BHNS, bus à haut niveau de service, en site propre. Sur la question de la tarification, la nouvelle grille a été publiée dans la presse et nous avons entendu vos arguments concernant la comparaison avec les autres grandes villes en France. Pour nous, comparaison n'est pas raison. Notre collectivité est souveraine et nous n'avons pas systématiquement à nous comparer avec les moins-disants dans notre pays, sinon nous arriverons à un service public dégradé. L'augmentation du tarif pour les actifs passe donc de 46,50 euros à 50 euros. Elle aboutit à une augmentation pour une partie des usagers des transports. Finalement, vous augmentez de 7,5 % les impôts, les tarifs. Est-ce que c'est un chiffre fétiche pour vous, je ne sais pas ? En tout cas, les salaires eux n'augmentent pas dans cette proportion. Vous allez me répondre : « Oui, mais les salariés bénéficient d'une prise en charge par moitié par leur employeur » Sauf que les actifs ne sont pas tous salariés, et qu'une bonne partie paieront cash cette augmentation. Je discutais récemment avec une connaissance, qui est assistante maternelle libérale et qui me disait : « Moi, je n'ai aucune aide, aucune prise en charge ». Et, déjà dissuadée par la tarification actuelle, la nouvelle ne l'incitera pas davantage à utiliser les transports en commun. Il faut prendre en compte ce nouveau monde du travail, qui est de plus en plus fragmenté, ce que nous appelons « l'ubérisation », non pas pour ce cas précis, mais pour d'autres professions. Cette remise à plat des tarifs aboutit, d'après vous, à une progressivité dans la tarification, et vous parlez même d'une tarification progressive. Pour nous, ce n'est pas du tout une tarification sociale puisque vous faites le distinguo entre les pauvres et les très pauvres. L'exemple est identique que ce soit chez les jeunes et les personnes âgées, vous faites payer un senior gagnant le SMIC autant que quelqu'un qui gagne 2 000, 3 000, 4 000 euros mensuels, vous n'avez créé aucune tranche au-dessus de 1 000 euros. Par contre, vous demandez à une personne âgée qui gagne à peine 800 euros de payer quand bien même on voit ce que cela peut représenter, 800 euros pour vivre chaque mois. Franchement, nous ne voyons pas très bien où est la cohérence et la tarification sociale progressive que vous souhaitez. In fine, on n'a pas de tarification sociale. Au contraire, cette tarification va pénaliser les plus précaires. Vous avez vu, les organisations de jeunes se sont insurgées et vous ont alerté, puisque les jeunes travailleurs sont écartés de ce dispositif, ainsi que les étudiants non-boursiers. On prend en compte le revenu des parents, mais ça n'a pas de sens pour des jeunes qui sont indépendants. Finalement, vous infantilisez les jeunes plutôt que de les rendre autonomes. Nous proposons donc ce

vœu puisque nous sommes mécontents sur la fin du tarif à 10 euros par mois pour les jeunes. Nous aurions espéré une vraie remise à plat des tarifs qui pouvait s'entendre pour certaines catégories de la population. Mais c'est une occasion ratée et nous souhaitons marquer le coup par la présentation de ce vœu.

M. CARREIRAS

Ce matin j'ai entendu Sacha BRIAND, avec l'éloquence qu'on lui connaît, critiquer les discours souvent inversement proportionnels à la représentativité de ceux qui les prononcent et je n'ai pas pu m'empêcher de penser au fait, qu'aujourd'hui, l'un des arguments utilisés sur la question des tarifs est un rapport de la Cour des comptes, et les résultats d'une étude d'un cabinet conseil. Dans aucun des deux cas, ils ne sont l'expression du suffrage universel. Ce n'est ni la Cour des comptes, ni les cabinets d'études qui font la politique de la collectivité ! J'ai l'impression que l'invocation de cet argument, de cette Cour des comptes, est inversement proportionnelle à la véritable confiance que vous avez dans vos propres décisions, notamment en matière de tarifs, pour reprendre vos expressions. Ce qui est très étonnant dans les propositions faites aujourd'hui, c'est qu'en réalité elles manquent d'ambition. Il ne s'agit pas d'une tarification solidaire, il s'agit, comme ça a été très justement dit ce matin, de trouver 10 millions de recettes et de les asseoir sur des mesures tarifaires, en particulier sur trois catégories de la population. Je suis d'ailleurs très étonné que vous vous soyez avancés comme vous l'avez fait lors du premier débat de la commission nationale du débat public, lorsque dans votre réponse aux étudiants inquiets quant au tarif jeune, vous avez expliqué que tout cela n'était pas fait pour avoir des recettes supplémentaires. Preuve est faite que ce n'est pas tout à fait le cas, Monsieur BRIAND. Il y a bel et bien un objectif de recettes supplémentaires, de 10 à 12 millions d'euros, peut-être même plus si on se projette un peu plus dans le temps. En plus, ce qui est très étonnant dans ce dispositif, outre les effets de seuil que vient d'évoquer Jean-Marc BARÈS- CRESCENCE et qui démontrent finalement une paresse de la pensée parce qu'une tarification solidaire un peu plus fine aurait été très certainement plus juste, ce qui étonne c'est le parti-pris consistant à vouloir simplifier, avec des catégorisations simples et sommaires. Une bourse, puisque c'est un des critères utilisés, une bourse pour un étudiant n'est pas une allocation, c'est un complément à la famille, ça n'a rien à voir ! Donc on ne peut comparer aujourd'hui des niveaux de bourses, par exemple à des niveaux d'allocations pour des demandeurs d'emplois, ou à des niveaux d'allocations pour des seniors, parce qu'on parle de choses totalement différentes. Je vois bien le souci, qui est celui d'aboutir à une lisibilité du dispositif, mais en réalité cela aboutit, me semble-t-il, à une injustice plus grande encore, sans parler de l'effet d'éviction que les remises en cause de gratuité vont naturellement entraîner. Et l'effet d'éviction, c'est quoi ? C'est le fait qu'en touchant aux tarifs et en supprimant la gratuité, on crée une moindre utilisation des transports collectifs pour une partie des usagers. Aujourd'hui, ces fameux cabinets d'études évoquent des effets d'éviction de l'ordre de 20 %. Si je prends l'exemple des demandeurs d'emplois, sur 70 000 actuels bénéficiaires de la gratuité, 52 000 vont perdre ce bénéfice demain. Et sur ces 52 000, un effet d'éviction de 20 %, ça signifie concrètement que beaucoup de demandeurs d'emplois n'utiliseront plus ce mode de transport. Au final, c'est de la fréquentation en moins, une perte quantifiable, de l'ordre à mon avis, de 3 à 4 millions par an de déplacements en moins, par cet effet d'éviction. Et derrière ce choix, il y a aussi des conséquences sur le réseau de transport lui-même. Enfin, quand on projette sur les perspectives de recettes, on s'aperçoit qu'avec vos mesures, l'essentiel des recettes supplémentaires viennent des demandeurs d'emplois. Comment peut-on concevoir, en plein débat sur une troisième ligne de métro dont vous défendez l'opportunité parce qu'elle traverse des zones d'emplois, de faire payer les demandeurs d'emplois pour contribuer à l'équilibre financier de ce projet ? A travers ces propositions, la preuve est faite qu'il y a effectivement une difficulté à boucler l'équilibre financier de l'ensemble du PDU. En plus, et même si la question de la révision des prix n'est pas tabou, la révision proposée aujourd'hui n'est pas juste et aboutirait à des effets contraires en termes de fréquentation du réseau, en termes de justice. En tout

cas, il y a bien une révélation, un mensonge qui éclate, c'est que l'objectif visait bien à gagner des recettes supplémentaires.

Sur le vœu déposé par le Groupe socialiste, nous l'avions fait à l'époque où nous n'avions pas connaissance de l'ensemble de la grille. Donc, aujourd'hui, le vœu est quelque peu dépassé. Nous le retirons donc et l'on s'inscrira plutôt dans celui qui vient d'être présenté par Jean-Marc BARÈS-CRESCENCE qui dit peu ou prou les mêmes choses que ce que je viens d'exprimer. Notre vœu demandait des éléments de clarification sur la tarification qui depuis ont été transmis, non pas aux membres de cette assemblée, mais aux représentants de la métropole au SMTC.

Mme TRAVAL-MICHELET

Je veux exprimer ma position, pour le coup, un peu personnelle sur ces vœux puisque je me suis exprimée, hier en bureau élargi du SMTC, où ces nouveaux tarifs nous ont été présentés. Donc je veux redire finalement ma première expression d'hier. Dans un premier temps, et Grégoire CARNEIRO, je l'espère, ne me fera pas les mêmes remarques, j'ai effectivement plaidé, mais c'est identitaire au territoire de Colomiers, pour la gratuité pour tous, sans distinction ni de catégorie, ni finalement de revenu. Mais j'entends bien que cette logique ne serait pas acceptable. A tout le moins, nous avons demandé, et je crois que le président MÉRIC l'a d'ailleurs indiqué, que l'évolution tarifaire proposée introduise cette notion de solidarité, ou de tarification solidaire ou sociale. Dans un premier temps, j'ai indiqué qu'il y avait en effet des avancées dans ce sens, notamment la prise en compte de la situation des personnes retraitées, qui souvent n'étaient pas dans la catégorie des fameux seniors de plus de 65 ans. Cela me semble donc être une avancée. En revanche, j'ai également demandé au président LATTES de revoir la proposition qui nous sera faite au conseil syndical du 19 octobre et de maintenir la tarification jeune à 10 euros qui me paraît une priorité, sans revenir, pour ne pas être trop longue, sur les différents arguments qui ont été donnés. En revanche, la formulation et la présentation des vœux telle qu'elle vient d'être formulée me semble aller bien au-delà de ces premières considérations. Donc pour ma part, mais c'est une position personnelle, je m'abstiendrai sur ce vœu tout en demandant le maintien de la tarification à 10 euros pour la catégorie jeunes. Je réserve un examen plus approfondi de la tarification, que nous avons finalement découverte hier, pour mon vote en conseil syndical le 19 octobre prochain.

M. GODEC

Une intervention au nom du groupe des élus écologistes. Tout d'abord, nous sommes un peu gênés des conditions dans lesquelles nous menons cette discussion. Nous ne considérons pas opportun qu'un sujet aussi important soit abordé sous la forme d'un vœu. C'est un peu dans l'esprit de ce qui vient d'être dit, avec des positions publiques qui ne prennent pas en compte la complexité du sujet. Les écologistes sont favorables, et depuis longtemps, à la mise en place d'une tarification sociale, solidaire, qui prenne en compte la complexité des revenus. Dans cet esprit, quand j'étais conseiller syndical au SMTC avec d'ailleurs le maire de Saint-Orens de l'époque, Christian SEMPÉ, nous avons demandé qu'une étude soit menée, parce que cette question ne se règle pas facilement. Comment prendre en compte de manière fine les revenus ? Comment travailler avec des organismes tels que la CAF sur les revenus, les quotients familiaux ? Tout ça ne se décide pas sur un coup de baguette magique. On sait que certaines collectivités l'ont expérimenté. Il nous semblait important d'avoir ce retour d'expérience pour évaluer son caractère applicable au niveau de Tisséo. Malheureusement, depuis que cette étude a été lancée, vous êtes arrivés aux responsabilités. On nous a dit : « l'étude suit son cours, dans quelques temps, vous verrez les conclusions. » Cette étude, nous ne l'avons toujours pas aujourd'hui et je profite de cette séance pour vous demander de la rendre publique afin que l'on puisse voir dans quelle mesure est applicable, en totalité ou en partie, la tarification sociale.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à débattre à partir des éléments d'une conférence de presse que vous avez donnée hier et nous sommes appelés à débattre sur plusieurs éléments : la remise en cause

de la gratuité pour les demandeurs d'emplois, la remise en cause de la gratuité pour les moins de 26 ans, et la remise en cause de la gratuité pour les seniors. Je crois que les conditions du débat ne sont pas clairement posées ici. Nous pensons que nous pouvons remettre en cause les éléments de gratuité pour certains publics qui en bénéficient aujourd'hui et qui ont des conditions de ressources qui ne le justifient pas. Nous osons le dire et l'assumer publiquement. Par contre, je l'ai dit en introduction et je le redis ici : la tarification à 10 euros a une vertu spécifique pour les jeunes, celle du transfert de part modale et elle permet d'initier des nouvelles pratiques de mobilité ; elle change notamment le rapport à la voiture. Quand il y a 15 ans où 20 ans, le « tout-voiture » régnait dans le développement urbain à Toulouse, certaines pratiques de mobilité étaient acquises. Aujourd'hui, nous devons en promouvoir d'autres et il nous semble que ce tarif à 10 euros a cette vertu. Donc nous aimerions que la proposition formulée hier par voie de conférence de presse fasse l'objet d'un travail plus étendu. Après tout, les tarifs ne rentrant en vigueur qu'au premier juillet, nous pouvons nous pencher sur ces éléments à vertus pédagogiques et intégrer dans cette tarification un principe de justice, notamment par la prise en compte des revenus. Nous aimerions avoir un retour d'expérience des collectivités qui les mettent en œuvre, je crois qu'il y a Grenoble, Nantes, Strasbourg, Rennes. Ces éléments-là peuvent être pris en compte dans l'agglomération toulousaine. Évidemment, si vous proposiez la grille de tarifs telle que développée hier en conférence de presse, nous serions contre, car le tarif moins de 26 ans n'est pas conservé à 10 euros par mois. Un dernier élément nous renvoie au débat que nous avons en début de séance sur la méthode. Nous pensons que nous devons travailler de manière plus responsable sur les éléments avant de les produire en conférence de presse. Je vous invite, Monsieur le Président, à relire nos débats, et à constater par vous-même que dans les liminaires, vous avez fait un lien direct entre la hausse des tarifs, des recettes commerciales de 10 millions d'euros par an, et la nécessité de prendre en compte un niveau d'investissement supplémentaire dans les années à venir, dont évidemment la troisième ligne de métro est le premier élément. Ce qui vous met en contradiction avec les propos que vous avez tenus dans d'autres lieux, notamment lors de la première réunion du débat public sur la troisième ligne de métro. Je pense que nos citoyens ont besoin d'être éclairés là-dessus. Il ne faut pas laisser penser que l'évolution tarifaire est liée à un investissement tel que la troisième ligne de métro qui est une promesse de campagne, d'une seule campagne municipale sur l'ensemble de l'agglomération.

M. BRIANÇON

C'est un débat qui est effectivement compliqué, sur lequel il faut arriver à passer du temps et je souscris tout à fait à l'idée que nous puissions trouver des formules pour mener ce débat au-delà d'un simple vœu à la fin d'une journée qui a été longue. C'est un débat compliqué et transversal, y compris, nous venons de l'entendre, à l'intérieur de notre propre groupe. Sur cette question, nous pouvons avoir des approches différentes, et toutes bien sûr respectables, écoutables ; c'est tout l'intérêt du débat. Moi je considère, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que ce qui est important en matière de transports en commun, c'est avant tout de favoriser la progression de l'usage. Or, on ne favorise pas la progression de l'usage par une augmentation des tarifs, quelles qu'en soient les méthodes. Si je reprends quelques éléments des propositions parues ce matin, et j'ai bien compris que c'était des propositions soumises au débat : aujourd'hui un senior qui dispose d'une petite retraite, mettons 850 euros, va dorénavant payer les transports en commun alors qu'il les prenait gratuitement. Un demandeur d'emploi à qui on demande de se déplacer pour se rendre à des rendez-vous et chercher un emploi, et qui jusqu'à présent disposait de la gratuité, s'il dispose d'une allocation de disons 750 euros par mois, ce qui, vous en conviendrez, reste très compliqué pour vivre dignement, dorénavant va payer les transports en commun. En ce qui me concerne, il va falloir quand même me donner beaucoup d'arguments pour m'expliquer que ces mesures sont des mesures de justice sociale.

M. MÉDINA

Le groupe des Indépendants est évidemment pour le maintien d'un tarif jeune. Maintenant, pourquoi le bloquer à 10 euros ? Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour savoir de quelle façon il peut être discuté. Peut-être qu'il faut avantager les moins fortunés ? Donc nous attendons ces éléments pour pouvoir nous prononcer, et dans l'attente, nous nous abstiendrons sur le vœu du groupe communiste.

M. LATTES

Pour répondre à ce qui a été dit, je voudrais refaire un peu l'histoire de cette mise en place du tarif jeune. En 2012, on en a beaucoup parlé déjà, la Chambre régionale des comptes a rendu un rapport. J'ai alors entendu des élus qui disaient : « Le rapport, on peut s'asseoir dessus. » Ce n'est pas comme ça que je considère les institutions de la République. Ce qui est dit dans le rapport est intéressant, très intéressant parce que cela traduit ce qu'est aujourd'hui le système tarifaire toulousain. La Chambre régionale des comptes nous dit que ce système est le plus généreux, il est très généreux, elle le répète, mais elle dit : « votre système est généreux mais il n'est pas juste. » Elle explique, dans plusieurs situations, pourquoi les choses sont ainsi. Dans le mandat précédent, il y a eu deux réunions de bureau qui ont évoqué ce thème, et en particulier en mai 2013, il a été décidé de mandater un cabinet. Monsieur CARREIRAS critiquait les cabinets, mais c'est un cabinet que vous avez vous-même choisi pour étudier la mise en place d'une tarification sociale avec toute une série de principes. Il fallait qu'elle soit incitative, équitable, responsable et solidaire. Dans ce bureau, à l'époque, il y avait Messieurs COHEN, CARREIRAS, RAYNAL et MARQUIÉ. Ça a débouché sur un contrat passé avec une structure, pour un coût de 90 000 euros, et énonçant des objectifs très précis. Il fallait aboutir à des scénarios qui permettraient de mettre en place une tarification solidaire, mais l'effet recettes n'était pas occulté puisque dans le rapport figurait l'objectif, l'idée que cela pouvait apporter des ressources supplémentaires à Tiséo. Quand je suis arrivé, j'ai décidé de garder ce cabinet, et de continuer à travailler avec lui, d'autant plus qu'il avait une mission qui devait se terminer à peu près en 2015, c'est-à-dire juste après les élections municipales. J'ai donc gardé ce cabinet, et tout ce qui a été présenté au dernier bureau du SMTC, c'est le résultat du travail du cabinet que vous aviez vous-même mandaté. Alors, ça veut dire quoi ? Ça veut dire, et c'est très clairement expliqué dans le contrat, que vous étiez sur le point de mettre en place un dispositif similaire. Pour une lecture objective des choses et pour ne pas qu'on puisse dire que je trahis le contenu, j'ai fait photocopier le compte-rendu de la réunion du bureau du SMTC de mai 2013 et le contrat signé par Bernard MARQUIÉ qui mandatait ce cabinet pour des solutions techniques. Vous les avez à disposition, à côté de la photocopieuse. Et vous verrez qu'on y retrouve la stratégie que j'ai présentée hier, en bureau du SMTC. Vous dites que ce que nous faisons n'est pas juste. Je crois au contraire que nous sommes sur un dispositif équilibré. J'entends, c'est une étape, ce n'est pas un système parfait que nous proposons, mais c'est un système qui est, et qui reste malgré tout, le plus généreux de France. Vous pouvez chercher ailleurs des systèmes plus généreux, il n'en existe pas, et de très loin pour certains cas ! Et puis, c'est un système qui permet aussi de gommer quelques iniquités. La bourse niveau sept, ça correspond, d'après la Loi de 2013 qui l'a mise en place, aux grands précaires étudiants, qui désormais bénéficieront de la gratuité. On a parlé longuement du cas particulier des personnes qui étaient entre 62 et 65 ans, qui étaient les plus injustement traitées puisqu'elles se retrouvaient au tarif maximum de ce genre de dispositif, sans pour autant pouvoir bénéficier, elles, de la moindre aide. Pendant trois ans, on avait cette espèce de décrochage dans le système toulousain. Moi je considère, contrairement à ce que vous dites, que nous franchissons avec ce dispositif une étape vers le solidaire. Je sais qu'on a dit beaucoup de choses, j'ai collectionné toute une série de tracts qui sont sortis depuis quelques mois où, entre autres, on annonçait qu'on allait mettre le tarif jeune au taux maximum. J'ai même lu dans un tract des Jeunesses communistes que j'allais privatiser la ligne A et la ligne B du métro. C'est allé assez loin ! Vous verrez que notre système est beaucoup plus modéré que ce que vous avez dit ou écrit. On est sur quelque chose qui est extrêmement équilibré, et je pense que

la proposition qui est faite reste généreuse, dans toutes ses composantes. Vous dites que c'est un moyen de financer le métro : 10 millions d'euros sur 3,8 milliards, je vous laisse penser ce que vous voulez sur les ressources que nous allons créer avec ce dispositif. Vous parlez des projets : bus en site propre, passage du tram en centre-ville et BUN. Très sincèrement, les dossiers des bus en site propre que j'ai trouvés en arrivant à la présidence du SMTC étaient très loin d'être aboutis, pour le moins. Ce qu'on met en face nous, c'est dix Linéo dans le mandat, et on est en train de les inaugurer. Et nous ne renvoyons pas cette date aux calendes grecques, c'est immédiat ! Vous parlez d'un tram en centre-ville, moi je trouve qu'il vaut mieux cibler les extrémités. Nous proposons d'autres outils, d'autres moyens qui permettent de sortir du centre-ville, justement parce qu'il nous semble que le projet que nous proposons n'est plus toulouso-toulousain, comme vous le souhaitiez avec votre tram en centre-ville. Il devient un projet beaucoup plus métropolitain. Je n'oublie pas un dossier qui est majeur, puisque c'est la colonne vertébrale du dispositif, le doublement de la ligne A. Elle va passer d'une capacité de 230 000 à 400 000 pendant le mandat. C'est quelque chose que vous auriez pu faire, et que vous n'avez pas fait. Donc je n'ai pas d'inquiétude par rapport au point du vœu qui expose les projets à réunir. Sans rentrer dans le détail des tarifications, peut-être que Sacha BRIAND le fera, on a des tas de situations où aujourd'hui les choses sont améliorées. C'est avéré et les chiffres le diront bientôt : dans l'avenir, il n'y aura pas d'effondrement de la fréquentation, loin sans faut. Je parie même sur une progression des transports en commun à Toulouse. Lorsque je rencontre les étudiants, en général qu'est-ce qui les intéresse ? C'est l'offre et ils sont nombreux à dire qu'une des propositions qui les a beaucoup intéressés, c'est ce qu'a proposé Jean-Luc MOUDENC et qu'on a mis en place depuis deux ans, c'est le métro la nuit, c'est les bus Tisséo qui circulent jusqu'à 00h30 dans certains territoires. C'est ça qui marche, et je ne suis pas inquiet sur l'avenir.

M. BRIAND

Oui, très sommairement, parce qu'effectivement je crois qu'il y a un certain nombre d'arguments qui tombent d'eux-mêmes, comme l'a dit Jean-Michel LATTES, ce n'est évidemment pas une question de ressources, de financement du projet PDU. On n'est absolument pas dans un lien de relation. Les ressources qui découleront de cette nouvelle politique tarifaire y contribueront, mais de manière extrêmement modeste. J'ajoute que ces ressources qui seraient tirées de cette nouvelle politique tarifaire correspondraient à peu près à un an et demi d'évolution des dépenses de Tisséo lorsque vous étiez aux responsabilités. C'est-à-dire que tous les ans et demi, les dépenses, mécaniquement et au-delà même de l'offre, augmentaient de plus de 10 millions d'euros. On voit bien que si vous aviez souhaité véritablement pouvoir mettre en œuvre une politique tarifaire, vous auriez alors décidé de choix et d'arbitrages entre l'évolution des dépenses et la politique tarifaire. Mais en réalité, vous n'avez eu de cesse que de laisser filer les dépenses d'exploitation sans jamais vous préoccuper du lien nécessaire et indispensable entre les tarifs et l'offre de service proposée aux usagers. Parce que je crois que dans ce débat, ce qui est au cœur de la proposition qui est faite, c'est la réflexion tenant à la part légitime et naturelle que l'usager, qui bénéficie d'un service à la fois collectif et individuel, doit prendre au financement du service. Chacun le sait, et je parle à l'aune de l'expérience que chacune et chacun vous avez de l'exercice des responsabilités politiques. Chacun sait que ce qui est gratuit, souvent, à peu de valeur pour les gens. Aujourd'hui, oui, nous avons la nécessité de mettre en place des politiques publiques, que chacun sait être complexes, dans un contexte budgétaire où chacun doit prendre conscience de la réalité des coûts. Face à ces enjeux, on peut adopter deux postures plus ou moins responsables, c'est comme pour l'ambition métropolitaine que j'évoquais ce matin. Vous aviez vous-même lancé une étude ; vous allez me dire que ce n'est pas parce qu'on a lancé une étude qu'on voulait mettre en œuvre un changement. Enfin, s'il ne s'agit pas de remettre en cause les gratuités, s'il ne s'agissait pas de remettre en cause les tarifs tels qu'ils ont été adoptés, pourquoi lancer une étude ? Donc, si vous nous expliquez que cette étude n'avait pas vocation à remettre en cause les gratuités, je pense qu'il y a probablement là une évolution assez significative du discours entre la réalité, la vérité même, et ce qui était clairement dans

vosre esprit lorsque vous avez lancé cette étude. Vous avez donc deux possibilités, la première c'est d'adopter une attitude de responsabilité et de discuter le cas échéant les propositions qui sont faites pour prendre en compte, au maximum, les contraintes spécifiques ou les particularités. Ce serait alors une attitude, je crois, de responsabilité sur un sujet que vous avez vous-même initié. Et vous avez la posture effectivement politicienne qui consiste aujourd'hui, dès lors que vous êtes placés dans l'opposition, à adopter une pure posture d'opposition démagogique, en défendant aujourd'hui ce que vous aviez décidé dès lors, vous-même, de remettre en cause. Nous, nous avons pris la responsabilité d'engager cette réflexion, avec la volonté d'une équité. On peut débattre des thèmes de solidarité, d'équité, qu'importe le terme, la volonté de faire participer l'ensemble des usagers a minima au financement des transports en commun. Ceux qui aujourd'hui même nous expliquent que l'enjeu du maintien du tarif jeune, c'est d'éviter le report modal vers la voiture, vont être vite limités dans le raisonnement. En effet, l'évolution de la tarification pour certains, au-delà de certains revenus, y compris pour les jeunes, rapportée au coût de deux kilomètres de voiture, deux kilomètres de voiture par mois, c'est un écart de zéro. Donc je crois que l'argument tombe tout seul. Les évolutions tarifaires qui sont proposées, jamais ne seront de nature à inciter quelqu'un à prendre sa voiture, jamais, et le bon sens le démontre. Jamais ! Et s'agissant des ressources, elles sont prises en compte. Elles sont prises en compte avec la volonté de gommer une pratique bien française qui consiste à regarder les situations en fonction d'une catégorie, de mettre les Français dans des petites boîtes, dont il ne faut surtout pas les sortir. Et nous, nous essayons justement de placer les usagers en situation d'équité et d'avoir une grille tarifaire qui évolue vers un système qui a plein d'incohérences, nous les découvrirons probablement, plein d'insatisfactions mais qui globalement place les gens dans des situations équitables, relativement. Si notre proposition n'est pas strictement parfaite, elle demeure en toute hypothèse non seulement juste, non seulement équitable, mais reste la grille tarifaire la plus favorable des grands réseaux de transports publics en France. Et lorsque j'entends certains dire aujourd'hui que placer le tarif à 15 euros, pour les étudiants ayant le plus de ressources, est inacceptable, je ne comprends pas que leurs camarades grenoblois aient, eux, considéré que c'était une avancée significative. Voilà la nécessité de cohérence que nous avons tous. Oui, et naturellement, le discours politique doit présider à nos débats, je le conçois et je le respecte. Mais il y a un moment où le discours politique qui glisse vers le politicien perd toute sa crédibilité et lorsque nous sommes retransmis, et lorsque nos concitoyens nous regardent, alors oui nous portons atteinte à l'image même des mandats qui nous ont été confiés. Pour toutes ces raisons, nous voterons naturellement contre ce vœu.

M. COHEN

Les deux dernières interventions me choquent. Particulièrement, évidemment, celle de Sacha BRIAND qui a une grande capacité à donner des leçons puisque c'est quand même un peu son métier. Je voudrais lui rappeler que les premiers épisodes de gestion que nous avons eu à gérer, à Tisséo au début de notre mandat, c'était quand même une situation de faillite, avec un trou de 32 millions à la suite du départ du conseil général, et en tenant compte d'une injonction de la Banque européenne de rééquilibrer nos comptes. En six ans, nous sommes passés d'une structure qui était quasiment en faillite à une situation tellement saine que, depuis deux ou trois ans, on n'augmente plus les cotisations de la Métropole à Tisséo. Tout ceci montre qu'en termes de gestion, nous n'avons vraiment pas de leçon à recevoir. Le deuxième point que je n'accepte pas, et Monsieur LATTES ne nous avait pas habitués à cela, c'est qu'il essaie de faire croire à la presse, à la radio ce matin, ou encore ici, à l'instant, que l'étude que nous avons engagée nous liait à une issue identique aux choix que vous faites. Oui, on a lancé une étude mais cette étude n'était pas achevée quand vous avez pris le pouvoir. Et de façon générale, faire une étude n'a jamais impliqué, jamais en tout cas pour les politiques, ou pour ce que je crois être le poids du politique, d'entériner et de prendre pour argent comptant le résultat de l'étude. Oui, nous avons la volonté de voir ce que pouvait être réellement une autre tarification, plus juste, comme on voulait le voir aussi sur l'eau et comme pour la plupart des services publics. Cette intention est-elle

réellement allée jusqu'au bout avec ce que vous proposez ? Non. Pourquoi ? La plus grosse injustice, pour moi, c'est celle qui concerne les usagers entre 60 et 65 ans, et même entre 62 et 65. Celle-là est complètement inadmissible. Un chômeur qui arrive à 60 ans et qui prenait les transports gratuitement va se retrouver à payer plein tarif de 60 à 65 ans pour, après 65 ans, revenir à la gratuité.

M. MOUDENC

Vous vous en êtes accommodé pendant six ans !

M. COHEN

Oui, et vous pendant 30 ans, alors excusez-moi, ne venez pas nous donner de leçon ! Vous avez été aux manettes pendant 37 ans, et c'est vous qui avez lancé cette gratuité.

M. MOUDENC

Les temps ont changé.

M. COHEN

Deuxièmement, si on veut vraiment parler de justice sociale, il faut prendre en compte les revenus. Et la plus grande masse d'injustice par rapport aux transports, c'est le salarié qui gagne le SMIC par rapport au cadre qui gagne 6 000 euros mais qui pourtant reçoit le même montant, la part prise en charge par l'entreprise. Oui, nous étions aussi en train de travailler à une justice sociale par rapport aux salariés, parce que c'est sans doute là qu'il y a le plus grand écart. Oui, c'est vrai que depuis le début du mandat, nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes par rapport aux promesses électorales. Et je suis très à l'aise vis-à-vis des promesses électorales que nous avons faites et je me souviens du contexte juste avant les élections municipales, période pendant laquelle Monsieur MOUDENC faisait le tour des clubs du troisième âge pour dire : « Vous savez, Pierre COHEN va augmenter les tarifs, va revenir sur la gratuité, et je peux vous dire qu'avec moi, ça ne sera jamais le cas ! » Et j'ai été obligé pendant les derniers repas de troisième âge d'essayer de montrer que, comme d'habitude, on avait une intoxication de la part de la droite et qu'en ce qui nous concernait, nous avions promis de ne pas revenir sur cette gratuité. Mais c'est vrai que, moi, je peux estimer qu'une promesse électorale est quelque chose qui engage. Vous voyez, sur les tarifs jeunes, le problème n'est pas d'être à 15 euros et de se situer en-dessous des autres agglomérations. Le problème, c'est que vous augmentez de 50 %. Et 50 %, c'est attaquer un pouvoir d'achat, que vous le vouliez ou pas. On peut toujours dire que ce n'est pas grand-chose, bien sûr, 4 ou 5 euros. Mais vous savez tous que, pour une bonne partie des gens, les chômeurs notamment, 5 euros, 4 euros, c'est réellement très important. On est quand même dans une situation, dans notre pays où pour beaucoup, 5 euros, à la fin du mois, c'est important. Et à partir du moment où vous augmentez quelque chose qui était jusqu'alors incitatif, comme l'a dit François BRIANÇON, vos décisions auront des conséquences, vous allez voir et ça, je l'attends avec impatience. Quand vous dites : « Il va y avoir 10 à 12 millions d'euros de recettes supplémentaires », vous misez sur le fait que les 70 % de jeunes qui se sont abonnés avec un tarif à 10 euros, restent sur le tarif à 15 euros. Eh bien on verra, on fera le point. Moi je pense que c'est quand même dissuasif. A un moment où on parle de COP21, à un moment où on parle de pouvoir d'achat par rapport à l'autonomie de la jeunesse, vous n'allez pas dans le bon sens. Comme cela a été dit, cette évolution tarifaire n'est pas aboutie et telle quelle, elle n'est pas juste. Nous souhaitons la retravailler. En tout cas si vous l'acceptez, on peut se donner du temps. Et comme ce n'est pas applicable avant quand même quelques mois, essayons de voir ce qui peut être plus juste. Et puisque Monsieur MOUDENC est tout le temps en train de rechercher le consensus, essayons de travailler ce consensus plutôt que de faire des annonces et des communiqués de presse.

M. CARREIRAS

Il n'y a pas besoin de remonter 37 ans en arrière pour évoquer le sujet puisqu'il y a à peine deux ans encore, cette gratuité des seniors n'était pas un problème, Monsieur le Président, puisque vous leur avez promis de la maintenir, comme le disait Pierre COHEN. Ce qui est inquiétant, c'est que c'est encore une fois un reniement de campagne qui aboutit à quoi ? Une ponction sur le pouvoir d'achat. Entre les 40 millions d'impôts par-ci, les tarifs par-là qui augmentent, maintenant ce sont les tarifs Tis-séo. Bonjour la politique ambitieuse ! Heureusement que c'est un territoire dont le PIB augmente. Mais le PIB, ce n'est pas les revenus par tête d'habitant, c'est pas la même chose. Le résultat au final en 2020, ce sont des millions d'euros qui auront été prélevés sur le pouvoir d'achat des Toulousains. C'est aussi cela que ça signifie et il faut en mesurer l'ensemble des conséquences. Vraiment, je remercie Jean-Michel LATTES d'avoir distribué les documents parce que je n'arrivais plus à mettre la main sur cette fameuse étude qui avait été commandée. Du coup, je la redécouvre et je confirme ce que je disais tout à l'heure. Je vous en lis un passage : « *Plus équitable, qui évolue en fonction des ressources des usagers, avec maîtrise des coûts évidemment* » ; « *Prise en compte de la globalité de la situation financière* » ; « *Chacun contribue en fonction de ses possibilités* », c'est écrit dans la délibération. Le cahier des clauses techniques, deux scénarios, avec un scénario avancé évoquant bien sûr l'inclusion ou la non-inclusion des moins de 26 ans dans une tarification solidaire. On demande d'étudier, regardons ce que ça donne. Est-ce que l'étude a été faite ? Si elle a été faite, j'aimerais en avoir connaissance. Deuxième scénario qui était a minima, et a minima seulement, c'était selon le quotient familial. Et là, le scénario que vous retenez, c'est le minima du minima par rapport à l'ambition de la tarification solidaire, mais c'est le maxima du maxima par rapport à l'impact social. Voilà le choix qui a été fait, et le cahier des clauses de ce marché d'étude qui avait été fait à l'époque, c'était bien l'esprit de ce que je viens d'évoquer. Je persiste à dire, et c'est ce qui m'inquiète dans le propos de Jean-Michel LATTES, c'est que les résultats d'une expertise technique n'ont pas valeur politique de décision. Un cabinet d'étude fournit des scénarios et on choisit entre ces scénarios. La parole du politique doit intervenir, de la même manière que ce que j'évoquais sur la Chambre régionale des comptes.

Sacha BRIAND évoque la question des recettes comparée à l'évolution des dépenses d'exploitation. Et 10 millions de recettes, ce serait un an et demi d'évolution des dépenses d'exploitation. Là aussi, mais nous aurons le débat ailleurs, mesurons ce qui est comparable. Comment peut-on mesurer une couverture des coûts d'exploitation par les recettes sur un territoire comme le nôtre, qui a une densité de 40 % inférieure à la moyenne des métropoles ? Comment peut-on comparer à d'autres métropoles ? La politique publique dépend des choix politiques que l'on fait. Et parce que le territoire n'est pas le même, la question du ratio de couverture d'un déficit d'exploitation sur un service public ne sera pas le même. Bien sûr que ça coûte plus cher de desservir le rural, dans tous les transports quel qu'ils soient, hors compétence Métropole. Allez en parler à la Région, vous le savez Monsieur BRIAND ! Le taux de couverture des coûts d'exploitation à la région, c'est à peine 20 %, 25 %. C'est encore plus faible. Moins on dessert des secteurs de densité, plus c'est cher ! Donc la réalité du territoire impose une vision de la desserte du service public, avec un ratio des coûts d'exploitation qui ne sera pas le même que celui de l'agglomération lyonnaise. Évidemment, heureusement ! Heureusement, parce que sinon on dégraderait notre offre. Donc ça n'a pas de valeur in abstracto. Et vos commentaires sont encore des commentaires de Cour des comptes. Ce n'est pas l'objet ici ! Vous dites également : « Il faut que les usagers payent une part légitime et naturelle. » Mais c'est quoi la part légitime et naturelle ? Là on est dans la définition du politique. Votre notion de la légitimité et du naturel n'est peut-être pas la même que la nôtre. Vous dites que ce qui est gratuit ne vaut rien. Mais enfin Monsieur BRIAND, l'école, ça n'a pas de valeur ? Si tout ce qui a de la valeur devait être payant, qu'en est-il de la santé... On peut commercialiser les dons d'organes aussi, puisque la valeur qu'on accorde aux choses, c'est le prix qu'on leur accorde ! Donc attention ! Et je note, dans votre argumentaire, une approche qui n'est finalement pas si technique que cela mais profondément politique, profondément idéologique, et c'est peut-être ce

qui, au final, nous séparera. Moi, sur ce sujet et de manière plus raisonnable, je rejoins les propos qu'a tenu tout à l'heure ma collègue Karine TRAVAL-MICHELET. Je pense que le débat aurait mérité plus de temps pour approfondir, éviter ces effets de seuils, et prendre en compte les ressources réelles. Je suis persuadé qu'on peut aboutir à une grille tarifaire beaucoup plus juste en prenant en compte des critères de statut, en prenant en compte des critères d'âge, en prenant en compte tout simplement un critère de politique publique. Tout dépend de ce que l'on cherche et peut-être pas uniquement un équilibre financier. Si l'on cherche à faire en sorte que l'abonnement des jeunes augmente de 70 %, ce qui s'est produit sous notre mandat grâce à une décision tarifaire que nous avons prise, nous sommes ravis de mettre les moyens sur une politique de développement durable, d'environnement, de santé. Pour la collectivité, le coût se compare alors à celui lié à l'engorgement et au tout voiture. Alors bien sûr, ce ne sont pas un ou deux euros qui vont, d'un seul coup, mécaniquement, modifier la part modale de la voiture. Mais vous savez, quel que soit le tarif, le transport est toujours avantageux, comparé à la voiture. Nos concitoyens ne le savent pas, vous avez bien raison. Mais plus vous dégradez l'accessibilité par le tarif, plus vous dégradez encore évidemment l'attractivité du transport par rapport à la voiture. C'est un argument supplémentaire et ce n'est pas le seul, je suis le premier à le dire. Donc dans cette affaire, il n'y a pas du tout de positionnement politicien, au contraire. Simplement nous constatons que, par rapport aux ambitions qui étaient celle de la délibération que je redécouvre et qui vient de nous être distribuée, délibération qui avait été prise en 2013, vous avez choisi le scénario du minima mais qui a un effet maxima en matière de politique sociale. C'est tout simplement ça que je souhaitais dire.

M. GODEC

Sans vouloir allonger les débats, je voulais moi aussi remercier Jean-Michel LATTES d'avoir distribué ces délibérations. Effectivement, elles nous éclairent sur des éléments que je donnais tout à l'heure. Je disais que nous avons commandé une étude, mais ce qui nous manque effectivement, c'est son rendu. Vous dites simplement : « Vous aviez commandé une étude qui examinait telle ou telle hypothèse, donc vous devez porter la responsabilité des décisions que nous prenons aujourd'hui puisque vous avez commandé une étude. » Cette démonstration ne tient absolument pas la route. Ce qui nous intéresserait, c'est de savoir comment ces 90 000 euros, c'est vous qui avez évoqué ce chiffre, ont été utilisés par le SMTC pour examiner la faisabilité de la mise en place d'une tarification sociale avec des scénarios a minima, des scénarios a maxima ? Pourraient-ils être valorisés en rendant publique cette étude ? Oui, je le crois. Ça éclairerait nos débats et nous aurions une vision plus juste. Pourquoi ne rendez-vous pas public ce rapport ? La clause de confidentialité présente dans le document que vous nous avez remis rend possible cette décision. Là, on pourrait débattre et on pourrait avoir des gens qui ont examiné sérieusement le sujet et qui nous diraient quels sont les avantages et les inconvénients de telle ou telle mesure. Selon la logique qui vous amène à ne pas vouloir porter la responsabilité politique de la décision que vous voulez prendre, il faudrait prendre telle ou telle hypothèse évoquée ici, en disant : « Ce sont les responsables précédents qui doivent l'assumer parce qu'ils l'ont précédemment demandée dans un rapport d'étude » ? Écoutez, nous avons aussi imaginé deux alternatives : extension de la limite d'âge pour les seniors à 60 ans au lieu de 65 ans actuellement. Tiens, ça veut dire que peut-être on avait l'idée de ramener la gratuité à 60 ans au lieu de 65 ans ? De même que la démonstration qui a été faite par Jean-Michel LATTES, ce que je viens de dire ne tient pas forcément la route mais c'est exactement le même chemin logique.

Et puis pour répondre à Sacha BRIAND sur la question du coût du transport. Effectivement, 1,60 euro le ticket unique, ce sera toujours moins cher qu'une voiture, et pourtant il y a souvent, très souvent, des personnes qui utilisent la voiture au lieu de prendre un transport en commun sur un trajet qui serait probablement identique. Mais la valeur de l'abonnement est complètement différente. Quand on a pris une carte pour l'année ou pour le mois, on utilise le transport en commun et on découvre peut-être que le transport en commun peut nous offrir un confort de mobilité plus important que celui de la voiture. C'est bien cela qui est intéressant, en particulier pour le tarif jeune. Il y a beaucoup de moins de 26 ans

qui ont pris l'abonnement parce que c'était beaucoup moins cher qu'un ticket à l'unité évidemment, et qui ont découvert que l'usage de la voiture ne leur était absolument pas indispensable. Et le passage de 10 à 15 euros malheureusement change le nombre de personnes de cette catégorie qui prendront l'abonnement. Et ça change donc le nombre de personnes qui découvriront que des pratiques de mobilité autres sont possibles. D'ailleurs, le coût de cette mesure, on l'a dans les éléments que vous avez produits à la presse. On découvre que les recettes liées au tarif jeune sont à peu près à 8 millions d'euros par an, 6 pour les abonnements mensuels et 2,3 pour les abonnements annuels. Autrement dit, le passage à 15 euros, je fais rapide, coûterait 3 à 4 millions peut-être de recettes supplémentaires. Ce n'est pas un effort de la collectivité qui paraît insurmontable. Si on le ramène aux recettes commerciales, 70 millions d'euros aujourd'hui, ce n'est pas insurmontable. Et si j'utilisais les mêmes mécanismes de réflexion que ceux de Sacha BRIAND qui parle de coûts d'exploitation globaux, en disant une année et demie d'augmentation des coûts d'exploitation. Les coûts d'exploitation de Tisséo, Monsieur BRIAND, c'est quoi aujourd'hui ? 200 millions d'euros par an ? Là on parle de 2 ou 3 millions d'euros !

M. BRIAND
240.

M. GODEC
Voilà.

M. BRIAND
Je parlais de la progression des dépenses annuelles.

M. GODEC
Alors allons-y. Vous imaginez une progression de 2 % par an je crois dans vos scénarios. 2 % de 240, ça fait combien ? On n'est même pas à six mois d'augmentation de la progression, celle que vous planifiez, qui est liée à l'augmentation du tarif jeune. Je viens donc de faire la démonstration avec votre mécanisme, qui ne tient pas la route par ailleurs, que ne pas augmenter les tarifs jeunes permettrait juste d'anticiper l'augmentation du coût d'exploitation de six mois par an. Six mois sur l'ensemble de la progression. Donc vous voyez, il n'y a pas à mettre en relation les coûts d'exploitation et les tarifs jeunes. Nous pensons que vous devriez tout simplement assumer cette décision et ne pas vous cacher derrière la Chambre régionale des comptes qui n'a fait qu'un rapport et émis un avis, ni sur des études qui ont été lancées précédemment. Enfin, Monsieur LATTES, je voudrais que vous puissiez répondre clairement à ma demande sur la possibilité de rendre public les conclusions du rapport.

M. BARÈS-CRESCENCE
Je pense qu'il faut quand même en finir. Heureusement que la question a été posée, sans quoi nous serions passés à côté d'un débat primordial dans ce Conseil ! Au moins, ce vœu aura eu une vertu démocratique. Je voudrais dire à Monsieur LATTES que, in fine, ce sont les élus qui décident et non pas les cabinets d'étude. Donc quelles que soient les conclusions du cabinet, c'est à vous de prendre vos responsabilités et d'assumer vos choix. Enfin, moralité, les Toulousains paieront deux fois : par l'augmentation des impôts et par ces tarifs non sociaux.

M. LATTES
Sur les études en tant que telles, je vous ferai passer les éléments. Ce n'est pas une étude mais une dizaine d'études, puisque le détail était là pour nous permettre de prendre une décision. Vous verrez que ces études sont multiples. Il y a notamment des benchmark, ce qui correspond au cahier des charges demandé. C'est-à-dire que le but de ce dispositif n'était pas d'arriver à une solution clé en main, comme

le dit Monsieur BARÈS-CRESCENCE, que nous allons avaliser et valider, mais d'avoir des éléments qui, à la lumière des questions posées et que l'on a d'ailleurs continué à poser, nous permettaient d'aboutir à des décisions. Donc la base du document qui a été distribué en bureau du SMTC hier, c'était l'expression de toutes ces études et je vous les ferai passer sans difficulté, étant entendu que le rubriquage de ces études figure dans un dossier que je n'ai pas diffusé parce qu'il est assez épais, mais qui reprend l'intégralité de ce que pouvait faire le cabinet. C'est un cabinet conseil et je vous rassure, la décision que nous prenons aujourd'hui, c'est une décision qui vient après de nombreux débats, de nombreuses analyses. Les seuls outils que nous avons de ce cabinet étaient des outils de statistiques d'évaluation, de technicité. Par exemple, on s'est interrogé un temps sur la possibilité d'obtenir des données sociales. La CAF a refusé de nous donner ces données, en indiquant que le SMTC n'était pas un organisme social, et qu'à ce titre on ne pouvait pas y prétendre. Donc on a eu toute une série d'éléments techniques qui nous ont amené à faire les choix que nous vous proposons. Ces choix, on les assume. C'est pas le cabinet qui les a décidés. Vous ne trouverez aucune trace, dans ce que propose le cabinet, ou ce qu'indique le cabinet parce qu'il ne propose rien, allant en ce sens. C'est un choix qui nous semble raisonnable. J'ai le sentiment, très sincèrement, au-delà des effets polémiques que vous soulevez, que finalement nous allons dans un sens qui est raisonnable et qui est équilibré : un sens de justice. Ensuite, je vous laisse à votre réflexion sur le fait que vous avez commandé une étude qui ne sert à rien. Ça, c'est vous qui le pensez ! Je crois quand même que la manière dont les choses étaient orientées laissait supposer que vous alliez vers une décision, et je ne vous le reproche pas. C'était une orientation politique qui était parfaitement légitime.

M. MOUDENC

Bien, on va essayer de conclure et moi-même j'aurais beaucoup de choses à dire. Je vais y renoncer. Je vais simplement dire une chose, c'est qu'aujourd'hui il y a beaucoup d'injustices dans la tarification toulousaine. Vous n'avez pas eu le courage, et nous n'avons pas eu le courage jusqu'ici d'y mettre fin. Voilà. Donc, prenons les choses en main, avec la proposition qui est faite, nous serons les moins chers de France. L'attractivité étudiante de Toulouse ne sera nullement atteinte car il y avait un tarif, il y a quelques années, à plus de 20 ou 30 euros mais l'essor universitaire de Toulouse n'a jamais été discuté ou ébranlé. Nous sommes dans une philosophie qui je crois, sur le plan des principes, peut nous réunir. Je constate une chose, c'est que vos amis l'ont fait dans un certain nombre d'agglomérations, et parce que c'est nous qui le proposons, vous êtes un certain nombre à le critiquer. Nous sommes aujourd'hui le réseau à la fois le plus déficitaire et le plus injuste. Nous allons être un petit peu moins déficitaires mais pas beaucoup moins, par contre nous allons être plus justes. Effectivement, tout cela coïncide avec la perspective d'une nouvelle ambition pour les transports en commun, avec beaucoup de projets pour les années à venir. Ça ne veut pas dire qu'on va mobiliser une ressource considérable, je crois que ça a été dit et démontré. Simplement, on va essayer d'arrêter de dégrader un petit peu la recette et le fonctionnement au moment où on doit investir davantage pour développer des services nouveaux, et accentuer la mobilité vers les transports en commun dans notre agglomération toulousaine, qui est la finalité de tous les choix que nous faisons. Je mets le vœu aux voix.

Le vœu n'est pas adopté.

M. GODEC présente le vœu du groupe écologiste pour la prise en compte des conclusions du débat public sur la 3ème ligne de métro.

Mme TRAVAL-MICHELET

J'ai soulevé le même sujet hier en bureau du conseil du SMTC, en trouvant effectivement qu'il y avait une difficulté à prononcer l'arrêt du PDU quand bien même juridiquement on sait bien que ce n'est qu'une étape. Néanmoins je souscris, donc je ne vais pas rappeler tout ce que vient de dire Monsieur

GODEC. Je pense que le report de quelques mois serait intéressant pour laisser ce débat public se poursuivre et pouvoir enrichir, le cas échéant, le PDU des conclusions de ce débat public. Voilà, comme j'ai dit les mêmes choses hier, nous pensons que nous pouvons en effet souscrire à ce vœu et nous voterons pour.

M. LATTES

Comme vous venez tous de le reconnaître, le mot « arrêt » est un mot mal choisi parce qu'il n'y a pas de véritable arrêt du dispositif. Pour mémoire, il y a eu 67 réunions jusqu'à maintenant, mais pour autant, beaucoup de choses vont encore se passer. Lorsqu'en avril j'ai été reçu par la commission du débat public, avec Jean-Luc MOUDENC et le directeur du SMTC, c'est une des premières questions que j'ai posées au président. Lui m'a dit : « mais vous savez, tous les débats publics sont comme ça. » Et il a ajouté, parce qu'on lui a donné un calendrier, calendrier qui d'ailleurs figure sur tous les documents du SMTC : « La prise en compte de tout ce que va dire la commission sera parfaitement possible dans la mesure où c'est uniquement en décembre 2017 que sera véritablement arrêté, au sens réel du terme, le PDU. » Donc je crois qu'arrêter le travail aujourd'hui équivaldrait à retarder les projets. Je suis surpris d'ailleurs d'entendre ceux qui sont le plus favorable aux transports en commun dire aujourd'hui : « N'allez pas trop vite, n'allez peut-être pas si vite, ralentissez ». Sans avoir participé à toutes les réunions, je n'ai pas vu beaucoup d'élus Verts, je vous le dis franchement, dans les 67 réunions que j'ai tenues depuis quelques mois. Je le regrette parce que je vous ai fait passer le calendrier comme vous me l'aviez demandé lors d'une Commission Transports. Je crois donc qu'il faut rejeter ce vœu, dans la mesure où il faut que le travail avance, sans remettre en cause le débat public. Le président de la commission du débat public, lui-même, le reconnaît puisqu'il avait validé ce calendrier dès le mois d'avril dernier.

M. MOUDENC

Le débat public, je le rappelle parce qu'on en a ni la culture ni l'habitude, le débat public est une procédure particulière. Ce n'est pas une enquête publique qui donne un avis sur la pertinence d'un projet. C'est une démarche qui organise un débat, et à la fin il y a une restitution qui doit prouver que le débat a eu lieu mais il ne définit pas une orientation. Cette restitution sera faite au mois de mars. Or, au mois de mars, l'avancée de l'approbation du PDU sera bien loin d'être mûre puisque le PDU sera en réalité approuvé, validé et très certainement modifié par rapport à la mouture d'aujourd'hui, vers la fin de l'année 2017. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est effectivement raisonnable de rester sur le calendrier prévu. Retarder ne servirait à rien, Monsieur GODEC.

M. GODEC

Très brièvement, je comprends qu'on ne va pas vous faire changer d'avis donc je ne vais pas insister mais je le regrette parce qu'en vérité, la commission du débat public s'est exprimée c'est vrai d'une manière assez précise d'ailleurs. Elle a même dit et écrit qu'elle considérerait assez fâcheux, même si ce n'est pas le terme qu'elle a utilisé, que les personnes publiques associées aient à se prononcer avant qu'elle ne l'ait fait. Avec le calendrier qui est le vôtre, les personnes publiques associées vont se prononcer dès cet hiver. Au contraire, si vous reportiez de quelques mois, elles pourraient le faire en connaissance de cause, en intégrant tous les avis qui ont été exprimés. Vous dites que les commissaires de la commission particulière du débat public ne vont pas rendre un avis « pour ou contre ». Oui, mais elle recueille des avis citoyens, des avis d'experts, et ceux-ci sont censés éclairer la décision publique. Voilà pourquoi l'arrêt du PDU pourrait se faire en connaissance de cause de l'ensemble des avis exprimés. Faire honneur à ce débat public, parce que je crois que c'est une procédure majeure et importante, serait de prendre en compte ces avis dans l'arrêt du PDU.

Enfin, pour rassurer Jean-Michel LATTES, on peut réaliser beaucoup de projets de transports en commun sans arrêter le PDU. Le PDU en vigueur actuellement contient un certain nombre de projets qui

peuvent être réalisés. Vous n'avez pas besoin d'arrêter le PDU le 19 octobre pour doubler la capacité de la ligne A, que je sache. Vous n'avez pas besoin d'arrêter le PDU le 19 octobre pour construire l'aéro-tram. Vous n'en avez pas besoin pour un grand nombre de projets que vous validez d'ailleurs et qui font consensus. En fait, vous en avez besoin non pas « pour faire » mais plutôt « pour supprimer », parce que le Plan mobilité apporte des éléments, évidemment la troisième ligne, mais surtout il supprime des projets de transports en commun en site propre. C'est là que l'accélération du calendrier ne nous semble pas judicieuse, et nous aimerions que, par mesure de sagesse, ce PDU soit arrêté au mois de mars 2017. Reconnaissez que pour des projets d'infrastructures qui doivent être livrés en 2024, arrêter au mois de mars au lieu d'arrêter au mois d'octobre, ce n'est pas une demande vraiment insupportable à accepter.

M. MOUDENC

Monsieur GODEC, deux points pour vous rassurer, à défaut de vous convaincre. D'abord, les personnes publiques associées vont être effectivement consultées pour le projet mobilité qui comporte la troisième ligne. Mais, lorsque le projet de troisième ligne lui-même rentrera dans le processus administratif, elles seront à nouveau consultées, et sur le projet lui-même qui entre-temps aura été finalisé. Donc par conséquent, il n'y a pas de lésion de l'avis des personnes publiques associées sur la troisième ligne. Par ailleurs, je serai totalement favorable à ce que les conclusions que la commission du débat public rendra publiques et formalisera au mois de mars prochain sur TAE soient versées à l'enquête publique pour le projet mobilité, de manière à ce qu'on ait sur le fond ce que vous souhaitez. C'est-à-dire à qu'on ait une bonne, une meilleure circulation de l'information, et une optimisation je dirais du rapport d'information entre les deux démarches. Je mets le vœu aux voix.

Le vœu n'est pas adopté.

M. MAURICE présente le vœu du groupe écologiste en faveur d'une clarification des critères d'attribution des subventions de toulouse métropole.

Ce vœu fait écho au débat que nous avons eu tout à l'heure, lors des points relatifs au Développement économique, mais cela va au-delà puisque l'enjeu, c'est de se sortir d'une simple logique de guichet pour avoir, vraiment et d'abord pour les élus, des éléments minimum d'information qui garantissent une transparence sur les soutiens que nous attribuons. Il s'agit aussi d'adopter des critères, ce qui constitue je crois une exigence et une garantie de l'utilisation de l'argent public juste et transparente et ce, alors même qu'en ce moment, les contraintes budgétaires font peser sur nos concitoyens des efforts significatifs en termes de fiscalité et de baisse des subventions. C'est pourquoi le vœu propose aujourd'hui d'engager un travail de clarification des critères d'attribution des soutiens de la collectivité, et de décider d'assurer dès à présent davantage de clarté dans ces attributions en indiquant dans chaque délibération soumise au vote le budget total de l'opération soutenue et la part de Toulouse Métropole dans son financement. Dans le cas d'une reconduction d'un soutien, il est proposé d'annexer à la délibération un bilan détaillé de l'action soutenue l'année précédente. Ensuite, on propose de mener au sein de chacune des Commissions concernées un travail de remise à plat des critères d'attribution des soutiens de Toulouse Métropole. Pour cela, s'appuyer bien sûr sur les documents qui fixent les grandes orientations de nos politiques publiques, et d'entériner cette démarche par la présentation à l'occasion du premier conseil de la métropole de 2017, d'une délibération émanant de chaque Commission concernée.

M. MÉDINA

Très rapidement pour dire que le groupe des Indépendants votera pour. Nous trouvons ce vœu plein de bon sens.

M. BRIAND

On ne peut, lorsqu'il s'agit de question de transparence, qu'être favorables. Je crois qu'il faut effectivement qu'on progresse chaque fois que cela est possible dans ce souci de mise en cohérence. Moi j'appelle ça « mise en cohérence » plutôt que « critère », mais c'est la même chose et ça répond au même objectif de transparence. Si vous en êtes d'accord, je souhaiterais vous proposer une modification qui vise, dans l'exposé des motifs, à supprimer la partie du dernier paragraphe qui figure après : « Près de 1,6 million d'euros ». De s'arrêter ici donc et de supprimer la fin du paragraphe pour aller directement à la phrase de conclusion en proposant : « Compte tenu de ces éléments, le Conseil de Toulouse Métropole réuni ce 6 octobre 2016 décide : » Je propose ici qu'on prenne un engagement fort et qu'on indique : « *d'engager un travail de clarification des critères d'attribution des soutiens de la collectivité visant à fixer les subventions avec une totale connaissance des plans de financement, et des objectifs des actions. Dans cet objectif, et dès le prochain cycle de commissions, de sorte à fixer un objectif précis, le Conseil décide que toute délibération attribuant une subvention intégrera désormais le plan de financement.* » Et dès lors, de ne pas retenir les autres exposés puisqu'il s'agit là de propositions très concrètes et qui s'intègrent dès le prochain cycle de commissions.

M. MAURICE

Enlever dans l'exposé des motifs des éléments pourtant factuels ne me gêne pas, même s'ils témoignent d'une réalité certes gênante pour notre collectivité mais qui est une réalité. Trop souvent dans la Commission Développement économique, nous avons eu effectivement un manque d'information. Mais je veux bien qu'on l'enlève. Votre proposition maintient l'objectif affiché. En ce qui concerne les critères d'attribution, j'ai bien noté qu'on n'avait pas un engagement au premier Conseil de métropole. Mais effectivement, au moins, dès le prochain cycle de commissions, nous aurons l'engagement de bénéficier d'éléments d'information minimum en termes de plan de financement. Et l'objectif reste quand même qu'on travaille à des critères d'attribution. Donc nous acceptons l'amendement.

L'amendement proposé est adopté.

Le vœu ainsi amendé est mis aux voix.

DEL-16-0971 - Vœu du Groupe écologiste en faveur d'une clarification des critères d'attribution des subventions de Toulouse Métropole
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [99 VOIX]

M. MOUDENC

Y a-t-il des questions diverses ? Il n'y en a pas. La séance est donc levée, et merci à la mairie de Cugnaux pour son accueil.

La séance est levée à 18h30